



Rapport annuel **2014**

États financiers

Lettre d'envoi

Conformément aux règlements administratifs de la Banque Interaméricaine de développement, le Conseil d'administration soumet à l'Assemblée des gouverneurs le Rapport annuel de la Banque pour 2014. Le Rapport annuel est un document imprimé intitulé « Bilan de l'année », qui examine les opérations de la Banque pour 2014 (prêts, garanties et subventions). Vous trouverez

la version électronique du Rapport annuel www.iadb.org/ar/2014. Elle contient aussi l'ensemble complet des états financiers des ressources de la Banque.

18 mars 2015

TABLE DES MATIÈRES

Discussion et analyse de la Direction : Capital Ordinaire	1
États Financiers	33
Capital Ordinaire.....	35
Fonds des Opérations Spéciales	79
Compte du mécanisme de financement intermédiaire	93
Mécanisme de dons de la BID	99

Discussion et analyse de la Direction :
Capital ordinaire

APERÇU FINANCIER

Sauf indication contraire, toutes les informations fournies dans le présent Discussion et analyse de la Direction font référence au Capital ordinaire de la Banque.

La mission de la BID est de faire avancer le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes par la promotion d'une croissance durable sur le plan de l'environnement, ainsi que par la réduction de la pauvreté et l'équité sociale. Deux finalités stratégiques accompagnent ces objectifs : répondre aux besoins particuliers des petits pays moins développés et favoriser le développement par le biais du secteur privé. La BID est une institution internationale établie en 1959, en vertu de l'Accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement (l'Accord), et est détenue par ses pays membres, au nombre de 26 pays membres emprunteurs et de 22 pays membres non-emprunteurs. Les cinq membres les plus importants en termes de participations (avec leur part du nombre total de voix) sont les États-Unis (30,0 %), l'Argentine (11,2 %), le Brésil (11,2 %), le Mexique (7,2 %) et le Japon (5,0 %).

Les ressources de la BID sont constituées du Capital ordinaire, du Fonds des opérations spéciales (FOS), du Compte du Mécanisme de financement intermédiaire (MIF) et du Mécanisme de don de la BID (GRF).

La solidité financière de la Banque repose sur l'appui qu'elle reçoit de ses membres et sur ses politiques et pratiques financières. L'appui de ses membres se reflète dans le capital reçu et dans la diligence avec laquelle les membres emprunteurs honorent leurs obligations au titre du service de la dette. Ses politiques et pratiques financières prudentes ont permis à la Banque d'accroître ses bénéfices non distribués, de diversifier ses sources de financement, de détenir un vaste portefeuille de placements liquides et de limiter une variété de risques, notamment les risques de crédit, de marché et de liquidité. L'objectif de la Banque est d'acquiescer un niveau de revenu suffisant pour préserver sa solidité financière et maintenir ses activités de développement. L'Encadré 1 présente certaines données financières des cinq dernières années.

Les principaux actifs sont les prêts aux pays membres. Au 31 décembre 2014, 92 % de l'encours des prêts étaient assortis d'une garantie souveraine. Par ailleurs, dans certaines conditions et sous réserve de certaines limites, la Banque accorde des prêts et garanties sans garantie souveraine sur la base des prix du marché (i) dans tous les secteurs économiques (sous réserve d'une liste d'exclusion) et (ii) à toute entité indifféremment de son degré de participation au secteur public ou privé, tant que celle-ci ne bénéficie pas d'une garantie souveraine pour le remboursement de ses obligations et que le bénéficiaire final du financement est un projet dans un pays membre emprunteur (entités admissibles). La Banque peut aussi consentir des prêts à d'autres organismes de développement sans garantie souveraine. Les opérations sans garantie souveraine sont actuellement plafonnées de telle manière que les besoins en capital-risque au titre de ces opérations ne dépassent pas 20 % du Total des fonds

propres¹ de la Banque, calculé dans le contexte de sa politique d'adéquation du capital. Au 31 décembre 2014, les besoins en capital-risque au titre des opérations sans garantie souveraine s'élevaient à 1 702 millions de dollars, soit 7,0 %² du Total des fonds propres de la Banque.

La Banque émet des titres d'emprunt dans une variété de devises, formats, échéances et structures, à des investisseurs du monde entier. Avec les fonds propres de la Banque, ces emprunts sont utilisés pour financer les activités de prêt et de placement, ainsi que les opérations générales.

L'actif et le passif, après swaps, sont détenus principalement en dollars des États-Unis. La Banque réduit au maximum le risque de change en alignant les devises de son passif sur celles de son actif et en maintenant la quasi-totalité de ses fonds propres en dollars des États-Unis.

Principaux résultats financiers

Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés aux États-Unis (PCGA). La préparation de ces états financiers exige que la Direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les résultats indiqués. Pour obtenir les politiques comptables pertinentes utilisées pour présenter les états financiers conformément aux principes comptables généralement acceptés, qui impliquent parfois un degré élevé de jugement et de complexité et traitent de questions incertaines par nature, voir la section « Autres résultats et informations ».

La plupart des emprunts de la Banque et l'ensemble des swaps, y compris les swaps d'emprunts, de prêts et de duration des fonds propres³, sont mesurés à leur valeur vénale par une imputation aux résultats. La volatilité des revenus déclarés résultant des instruments financiers non échangeables n'est pas entièrement représentative des principes économiques sous-jacents aux transactions, car la Banque détient ces instruments jusqu'à leur échéance. En conséquence, la Banque exclut l'impact des ajustements de la valeur vénale associés à ces instruments financiers du « Revenu d'exploitation », défini comme le revenu avant ajustements de la valeur vénale nette sur les portefeuilles non négociables, les transactions en devises étrangères⁴

¹ Le « Total des fonds propres » est défini comme la Fraction libérée du capital moins les Souscriptions au capital à recevoir, les Bénéfices non distribués et les provisions pour pertes sur prêts et sur garanties, moins les soldes liquides en devise nationale des pays emprunteurs, les effets à recevoir des membres, et les effets cumulés des ajustements de la valeur vénale nette sur les portefeuilles non négociables et les transactions, en devises étrangères.

² Aux fins de calcul de la limite des opérations sans garantie souveraine, les prêts consentis à la Société interaméricaine d'investissement (SII), un organisme international distinct affilié au groupe BID, d'un montant de 100 millions de dollars, ne sont pas inclus.

³ Aux fins de calcul de la limite des opérations sans garantie souveraine, les prêts consentis à la Société interaméricaine d'investissement (SII), un organisme international distinct affilié au groupe BID, d'un montant de 100 millions de dollars, ne sont pas inclus.

⁴ Les références aux légendes figurant dans les états financiers et les notes connexes sont identifiées par le nom de la légende en commençant par une lettre majuscule à chaque fois qu'elles apparaissent dans le présent Discussion et analyse de la Direction.

Encadré 1 : Quelques données financières

Ces informations sont basées sur, et doivent être lues en conjonction avec, les informations détaillées figurant dans les présents États financiers.
(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	Exercices clos le 31 décembre				
	2014	2013	2012	2011	2010
Principaux éléments opérationnels					
Prêts et garanties approuvés ⁽¹⁾	\$ 12 652	\$ 13 290	\$ 10 799	\$ 10 400	\$ 12 136
Décaissements bruts de prêts	9 423	10 558	6 883	7 898	10 341
Décaissements nets de prêts ⁽³⁾	4 210	2 096	2 312	3 297	4 743
Données du Bilan					
Espèces et titres de placement nets ⁽⁴⁾ , après swaps	\$ 27 458	\$ 21 226	\$ 14 592	\$ 13 882	\$ 16 585
Encours des prêts ⁽⁵⁾	74 585	70 679	68 640	66 130	63 007
Fraction non décaissée des prêts approuvés ⁽²⁾	31 601	29 207	26 987	23 994	22 357
Total des actifs	106 299	97 007	92 209	89 432	87 217
Encours des emprunts, après swaps	76 686	67 460	59 754	58 015	57 874
Capital exigible ⁽⁶⁾	138 901	123 840	112 240	100 641	100 641
(dont souscrit par les États-Unis, le Canada, le Japon et les autres membres extra-régionaux)	70 095	63 439	57 884	52 329	52 329
Fonds propres	23 697	23 550	20 681	19 794	20 960
Données des comptes de résultat et de résultat global					
Revenu d'exploitation ⁽⁷⁾	\$ 652	\$ 881	\$ 910	\$ 836	\$ 1 252
Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables transactions en devises étrangères ⁽⁸⁾	96	626	194	(919)	(850)
Transferts approuvés par l'Assemblée des Gouverneurs	(200)	(200)	(200)	(200)	(72)
Revenu (perte) net	548	1 307	904	(283)	330
Autres éléments du résultat global (perte)	(750)	1 506	(300)	(883)	(44)
Revenus globaux (pertes)	(202)	2 813	604	(1 166)	286
Ratios					
Emprunts nets ⁽⁹⁾ en pourcentage du capital exigible souscrits par les États-Unis, le Canada, le Japon et les autres membres extra-régionaux	71,2 %	74,4 %	80,0 %	86,3 %	80,6 %
Ratio du total des fonds propres ⁽¹⁰⁾ aux prêts ⁽¹¹⁾	32,4 %	33,6 %	31,1 %	31,3 %	33,4 %
Espèces et titres de placement en pourcentage de l'encours des emprunts, après swaps	35,8 %	31,5 %	24,4 %	23,9 %	28,7 %

⁽¹⁾ N'inclut pas les garanties émises dans le cadre du Programme de facilitation des transactions de financement commercial et les participations à des prêts sans garantie souveraine.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2014, la fraction non décaissée des prêts approuvés inclut 23 809 millions liés aux prêts signés.

⁽³⁾ Inclut les décaissements bruts de prêts moins les remboursements du principal.

⁽⁴⁾ Net des montants à payer pour les titres de placement achetés et les garanties en espèces reçues, et à recevoir pour les titres de placement vendus.

⁽⁵⁾ N'inclut pas les swaps de prêts dans une position nette créditrice de 568 millions de dollars en 2014 (650 millions en 2013 ; 1 831 millions en 2012 ; 1 546 millions en 2011 ; 655 millions en 2010).

⁽⁶⁾ Inclut la souscription au capital reçu du Canada au titre du capital social exigible ne donnant pas droit de vote comme suit : 4 039,9 millions de dollars en 2010 et 2011 ; 3 553 millions en 2012 ; 3 066 millions en 2013 ; 1 390 millions en 2014. Voir « Sources de fonds – Fonds propres » pour plus d'informations.

⁽⁷⁾ Voir la description détaillée du Revenu d'exploitation, page 20.

⁽⁸⁾ Les Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables et les transactions en devises étrangères sont principalement liés aux variations de la valeur vénale (a) des emprunts de la Banque du fait des variations de ses propres marges de crédit, (b) des swaps de prêts et de certains swaps d'emprunt du fait des variations des taux d'intérêt en dollars américains, qui ne sont pas compensées par les variations de la valeur des prêts et emprunts associés dans la mesure où ils ne sont pas comptabilisés à leur valeur vénale ; (c) ces ajustements proviennent également des swaps de durée des fonds propres du fait des variations des taux d'intérêt en dollars américains.

⁽⁹⁾ Emprunts (après swaps) et garanties brutes, moins avoirs liquides conditionnels (après swaps).

⁽¹⁰⁾ Le « Total des fonds propres » est défini comme le Capital libéré moins les souscriptions au capital à recevoir, plus les bénéfices non distribués et les provisions pour pertes sur prêts et garanties, moins les soldes liquides en devise nationale des pays emprunteurs, et les effets cumulés des ajustements de la valeur vénale nette sur les portefeuilles non négociables et les transactions en devises étrangères (mesure hors GAAP).

⁽¹¹⁾ Inclut l'encours des prêts et l'exposition aux garanties.

et les transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs. Les ajustements de la valeur vénale nette sur les portefeuilles non négociables, les transactions en devises étrangères et les transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs sont déclarés séparément dans le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués.

Informations comptables : En mai 2014, le *Financial Accounting Standards Board* (FASB) a publié la mise à jour des normes comptables (*Accounting Standards Update, ASU*) No. 2014-9, « Revenus des contrats avec les clients (Thème 606) » (*Revenue from Contracts with Customers (Topic 606)*), qui annulent et remplacent les exigences et recommandations précédentes en matière de comptabilisation des revenus. Ces nouvelles recommandations ne concernent pas les instruments financiers ni les garanties. La mise à jour des normes comptables entre en vigueur pour la Banque au cours du premier trimestre de 2017 et ne devrait pas avoir d'impact sensible sur la position financière de la Banque ni sur ses résultats d'exploitation.

Faits saillants financiers

Opérations de prêt : En 2014, les approbations de prêts et de garanties de la Banque ont diminué de 638 millions de dollars par rapport à l'année 2013. Le montant des prêts approuvés s'élevait à 12 506 millions de dollars (160 prêts), contre 13 257 millions (159 prêts) en 2013. La fraction non décaissée des prêts approuvés a augmenté pour passer à 31 601 millions de dollars à la fin de l'année 2014 (29 207 millions en 2013), dont 23 809 millions sont liés aux prêts signés (22 001 millions en 2013).

Pendant l'année 2014, cinq garanties non liées à des transactions commerciales sans contre-garantie souveraine ont été approuvées pour un montant de \$146 millions de dollars (quatre pour 33 millions en 2013). Par ailleurs, 56 garanties de financement commercial d'un montant global de \$169 millions de dollars, ont été émises (210 garanties pour un montant global de 568 millions en 2013). Aucune opération de garantie avec contre-garantie souveraine n'a été approuvée par la Banque en 2014 ni en 2013.

Le portefeuille de prêts sans garantie souveraine, y compris les prêts consentis à d'autres organismes de développement, a augmenté pour atteindre 5 971 millions de dollars, contre 5 635 millions au 31 décembre 2013. En outre, l'exposition aux garanties non souveraines a diminué pour passer de 355 à 191 millions de dollars, contre 546 millions l'année précédente. Au 31 décembre 2014, 8,2 % de l'exposition à l'encours des prêts et des garanties était sans garantie souveraine, par rapport à 8,6 % au 31 décembre 2013.

Les provisions totales pour pertes sur prêts et garanties s'élevaient à 373 millions de dollars au 31 décembre 2014, contre 255 millions en 2013. L'encours des prêts de la Banque sans garantie souveraine classés comme douteux s'élevait à 393 millions de dollars au 31 décembre 2014, contre 310 millions au 31 décembre 2013. Les prêts douteux sont assortis de provisions spécifiques pour pertes sur prêts qui s'élevaient à 183 millions de dollars au 31 décembre 2014, contre 88 millions au 31 décembre 2013.

Opérations de liquidité : La quasi-totalité des placements de la Banque est détenue dans des titres de premier ordre. Au 31 décembre 2014, le portefeuille d'actifs liquides totalisait 27 321 millions de dollars, soit une hausse de 6 287 millions par rapport au 31 décembre 2013, due en grande partie à des besoins accrus en liquidités, conformément à la politique établie en la matière.

En 2014, le portefeuille des titres de placements à négocier a affiché des gains nets par référence au marché de 40 millions de dollars, contre 153 millions l'année précédente, suite à une réduction sensible des avoirs en titres adossés à des actifs et à des hypothèques en 2013, après une forte reprise du prix de ces derniers.

Opérations d'emprunt : La Banque a émis des titres d'emprunt à moyen et à long terme d'un montant nominal total équivalant à 21 003 millions de dollars (16 195 millions en 2013), qui ont généré un produit équivalant à 20 928 millions de dollars (15 763 millions en 2013) et avaient une échéance moyenne de 5,1 ans (4,9 ans en 2013). Ces titres d'emprunt ont été émis selon une stratégie consistant à combiner un grand nombre d'obligations planétaires types à des transactions plus modestes visant certains segments particuliers de la demande. L'augmentation du volume des opérations d'emprunt par rapport à 2013 est essentiellement imputable à l'augmentation du niveau des règlements de dettes anticipés.

En 2014 et à dater du présent Discussion et analyse de la Direction la Banque conserve sa note AAA auprès des principales agences de notation.

Capitalisation : Entré en vigueur le 29 février 2012, le plan BID-9 prévoit une augmentation de 70 000 millions de dollars du Capital ordinaire de la Banque, à souscrire par les membres de la Banque en cinq versements annuels à partir de 2012. Sur ce montant, 1 700 millions représentent la fraction libérée du capital et le reste constitue la fraction exigible du capital. Deux pays membres, le Venezuela et les Pays-Bas, n'ayant pas souscrit leurs actions, leurs parts étaient disponibles aux autres actionnaires. Ces actions ont été réaffectées par la suite aux autres pays membres par l'Assemblée des gouverneurs de la Banque.

Le 28 février 2014, date d'effet du troisième versement, 1 366 740 actions d'un montant de 16 487 millions de dollars ont pris effet (416 millions d'actions libérées ; 16 071 millions d'actions exigibles), après l'échange des actions exigibles temporaires du Canada. Le montant total des actions représentait (i) 1 044 438 actions correspondant au troisième versement au titre du plan BID-9, (ii) 206 412 actions du Venezuela et des Pays-Bas réaffectées et (iii) 115 890 actions souscrites lors des premier et deuxième versements, mais qui n'ont pris effet que le 28 février 2014 en vue de satisfaire les exigences relatives au nombre de voix minimum prescrites par l'Accord.

Les dates d'effet des trois premiers versements au titre de l'augmentation du Capital ordinaire étaient le 29 février 2012 et le 28 février 2013 et 2014. Les deux versements restants prennent effet le dernier jour de février 2015 et 2016.

Dans le cadre du plan BID-9, l'Assemblée des gouverneurs a consenti, en principe et sous réserve d'approbations annuelles et en conformité avec les termes de l'Accord, des transferts annuels de 200 millions de dollars de revenus du Capital ordinaire vers le Mécanisme de don de la BID à compter de 2011 et jusqu'en 2020. En mars 2014, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé le transfert de 200 millions de dollars pour l'année 2014.

Au 31 décembre 2014, le Ratio du total des fonds propres aux prêts (TELR) était de 32,4 %, contre 33,6 % à la fin de l'année dernière (voir le **Tableau 8**).

Résultats financiers : En 2014, le Revenu d'exploitation était de 652 millions de dollars, contre 881 millions en 2013, soit une baisse de 229 millions. Cette baisse est due principalement d'une part à une baisse de 237 millions du revenu net des intérêts et à une baisse de 113 millions des gains nets sur placements, et d'autre part, à une hausse de 60 millions des provisions pour pertes sur prêts et garanties, compensée en partie par une augmentation de 189 millions des dépenses nettes autres que les paiements d'intérêts.

Revenu net des intérêts

Pour 2014, le Conseil d'administration a approuvé une marge de prêt de 0,85 %, une commission de crédit de 0,25 % et aucune commission de supervision et d'inspection. Les mêmes charges sur les prêts ont été approuvées pour l'année 2015. Même si les variations de taux d'intérêt entraîneront, à long terme, des variations correspondantes du revenu d'exploitation, l'effet observé en une seule année est relativement faible dans la mesure où les fonds propres servent principalement à financer des actifs à taux fixe et que, s'agissant des actifs financés par endettement, le risque lié aux taux d'intérêt est le plus souvent répercuté sur les emprunteurs ou couvert par l'emploi d'instruments dérivés.

En 2014, la Banque a enregistré un revenu net au titre des intérêts de 1 379 millions de dollars, contre 1 616 millions l'année précédente. Cette diminution était due principalement aux gains non récurrents associés au remboursement anticipé de prêts et à la gestion des durations de fonds propres d'un montant approximatif de 226 millions de dollars en 2013.

Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables et transactions en devises étrangères

La Banque a choisi l'option de la valeur vénale selon les principes comptables généralement acceptés pour ses dettes à moyen et à long terme, afin de réduire la volatilité des revenus issue de l'asymétrie comptable précédente, selon laquelle on a comptabilisé les swaps d'emprunts par référence au marché dans les revenus tout en comptabilisant la totalité des emprunts à leur coût amorti. Les emprunts individuels sont choisis pour la comptabilisation à la valeur vénale, un instrument à la fois, et

ce choix est effectué de façon irrévocable dès la comptabilisation initiale d'un emprunt. Toutefois, la volatilité des revenus reste liée aux variations de la valeur vénale des swaps de prêts de la Banque, lesquelles ne sont pas compensées par les variations correspondantes de la valeur vénale des prêts, car tous les prêts de la Banque sont comptabilisés à leur coût amorti. Afin de réduire la volatilité des revenus, la Banque prend en compte l'intégralité de ses instruments financiers non échangeables (à savoir emprunts, prêts et dérivés) au moment de choisir l'option de la valeur vénale de ses emprunts.

La Banque a enregistré des gains de la valeur vénale nette sur les portefeuilles non négociables et les transactions en devises étrangères d'un montant de 96 millions de dollars, contre 626 millions en 2013. Les ajustements de la valeur vénale nette sur les portefeuilles non négociables et les transactions en devises étrangères sont principalement liés aux variations de la valeur vénale (a) des emprunts à leur valeur vénale du fait des variations des propres marges de crédit de la Banque, (b) des swaps de prêts et de certains swaps d'emprunts du fait des variations des taux d'intérêt sur le dollar des États-Unis, qui ne sont pas compensés par les variations de la valeur des prêts et emprunts associés, car ils ne sont pas comptabilisés à leur valeur vénale, ainsi que (c) des swaps de durée des fonds propres du fait des variations des taux d'intérêt sur le dollar des États-Unis. Pour plus d'informations, reportez-vous à la Note S — Ajustements de la valeur vénale nette sur les portefeuilles non négociables et les transactions en devises étrangères, dans les états financiers.

Régimes des pensions et autres prestations de retraite (plans) :

En 2014, la valeur vénale des actifs des Plans a bénéficié en particulier d'excellents rendements des actifs des États-Unis, des biens immobiliers publics et privés et des classes d'actifs à revenu fixe à long terme. Tandis que le rendement des actifs des Plans était légèrement supérieur au rendement attendu de 6,75 %, la valeur nette actuelle du passif de ces Régimes de pension a augmenté essentiellement sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt du marché. En conséquence, l'état de provisionnement de chaque plan a enregistré une baisse par rapport au niveau des années précédentes. Au 31 décembre 2014, le Bilan indique un passif de 515 millions de dollars sous les régimes de pensions de retraite, contre un actif de 292 millions et un passif de 73 millions au 31 décembre 2013. La baisse de 734 millions de l'état de provisionnement des Plans reflète une augmentation de 303 millions des actifs des Plans, qui est passée à 5 299 millions, compensée par une augmentation de 1 037 millions des obligations de versement de prestations, qui est passée à 5 814 millions. À la fin de l'année, les actifs des Plans représentaient 91 % des obligations de versement de prestations, par rapport à 105 % à la fin de l'année précédente. Pour toute information supplémentaire, reportez-vous à la Note T — Régimes des pensions et autres prestations de retraite des états financiers.

Fonds propres : Le montant des fonds propres au 31 décembre 2014 s'élevait à 23 697 millions de dollars, contre 23 550 millions au 31 décembre 2013. L'augmentation de 147 millions reflète le revenu net de 548 millions, le capital libéré reçu dans le cadre du plan BID-9 d'un montant de 333 millions et les

effets à recevoir des membres d'un montant de 16 millions, compensée en partie par la comptabilisation des variations des actifs/du passif des régimes de pension et autres prestations de retraite de la Banque d'un montant de 750 millions.

Les informations ci-dessus sont à considérer en regard des informations détaillées figurant ailleurs dans la présente Discussion et Analyse de la Direction et dans les états financiers du Capital ordinaire inclus dans le présent Rapport. En outre, cette Discussion et Analyse de la Direction contient des déclarations prévisionnelles, qui sont précédées des mots « estime », « prévoit », « a l'intention de » ou d'autres mots ou expressions ayant le même sens. Ces projections se fondent sur un certain nombre d'hypothèses et d'estimations et sont fondées sur les attentes actuelles, qui sont elles-mêmes exposées à des risques et incertitudes indépendantes de la volonté de la Banque. Autrement dit, les résultats futurs pourraient s'écarter sensiblement de ceux actuellement prévus. La Banque n'est pas tenue d'actualiser ces prévisions.

OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT

Général

La Banque accorde des prêts et des garanties aux gouvernements, ainsi qu'à des entités gouvernementales, des entreprises et des organismes de développement de ses pays membres emprunteurs pour les aider à satisfaire leurs besoins de développement. Dans le cas de prêts et de garanties consentis à des emprunteurs autres que des gouvernements nationaux ou des banques centrales, la politique de la Banque consiste à exiger une garantie conjointe et solidaire engageant la bonne foi et le crédit du gouvernement national. Elle peut également consentir des prêts et des garanties directement à des entités admissibles exécutant des projets sur le territoire de pays membres emprunteurs, y compris à des entités du secteur privé ou semi-souveraines, sans garantie souveraine et dans tous les secteurs (sous réserve d'une liste d'exclusion), à condition que ces entités répondent aux critères de prêt de la Banque. La Banque fournit aussi des contributions financières à ses pays membres emprunteurs au titre d'une aide au redressement non remboursable et conditionnelle, conforme à sa stratégie globale pour la région.

Objectif de développement

Selon le Rapport sur le plan BID-9, l'objectif de la Banque est de promouvoir une croissance durable, réduire la pauvreté et favoriser l'équité sociale. Elle identifie par ailleurs cinq domaines de développement prioritaires dans le but d'atteindre cet objectif :

- Politique sociale pour l'équité et la productivité.
- Infrastructure favorisant la compétitivité et le bien-être social.
- Institutions pour la croissance et le bien-être social.
- Intégration compétitive à l'échelle régionale et mondiale.
- Protection de l'environnement, réponse aux changements climatiques, promotion des énergies renouvelables et garantie de la sécurité alimentaire.

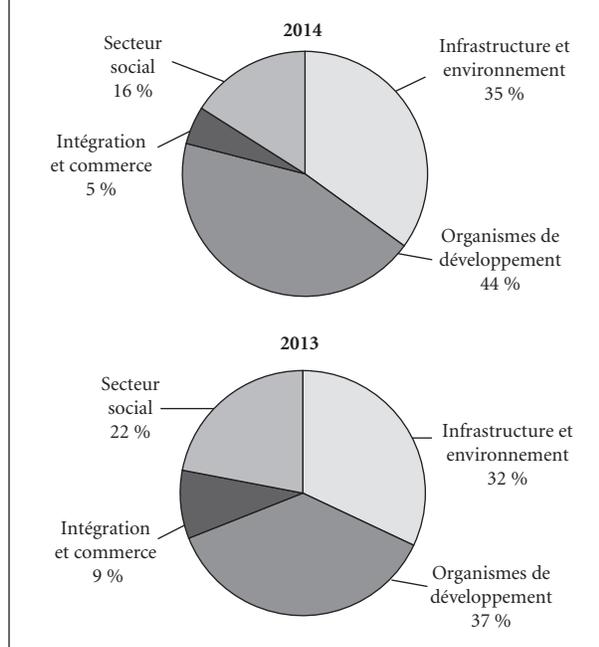
La Figure 1 ci-dessous présente les approbations de prêts du Capital ordinaire par domaine prioritaire :

Cycle de prêts

Le processus d'identification et d'évaluation d'un projet et d'approbation et de décaissement d'un prêt s'étend souvent sur plusieurs années, selon la nature, l'objectif et le but du projet en question. Toutefois, il est fréquent que la Banque abrège le cycle de préparation et d'approbation pour répondre à des situations d'urgence, telles que les catastrophes naturelles et les crises économiques. En général, l'évaluation des projets est effectuée par

Figure 1 : APPROBATIONS DE PRÊTS PAR DOMAINE PRIORITAIRE

Pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013



le personnel opérationnel de la Banque, constitué d'économistes, d'ingénieurs, d'analystes financiers et d'autres spécialistes du secteur ou du pays. À certaines exceptions près, lorsque ce pouvoir a été délégué à la Direction, le Conseil d'administration de la Banque doit approuver chaque prêt.

Les décaissements des prêts sont subordonnés à l'obligation de remplir les conditions fixées dans l'accord de prêt. Lors de l'exécution des opérations soutenues par la Banque, le personnel expérimenté de la Banque suit les progrès, surveille la conformité aux politiques de la Banque et aide à résoudre les problèmes qui peuvent survenir. Le Bureau de l'évaluation et de la supervision, un organe indépendant de la Banque, évalue les opérations de prêts en vertu d'un plan de travail annuel approuvé par le Conseil d'administration afin de déterminer la mesure selon laquelle les principaux objectifs ont été atteints. Les résultats de ces évaluations sont directement transmis au Conseil d'administration.

Les opérations de prêt de la Banque obéissent à certains principes qui, conjointement, visent à assurer que les prêts consentis aux pays membres sont destinés à des fins financièrement et économiquement saines auxquelles ces pays ont attribué une priorité élevée, et que les fonds prêtés sont utilisés comme prévu. Ces principes sont décrits de façon détaillée dans l'Encadré 2.

Encadré 2 : Principes des opérations de prêt

- (i) La Banque accorde des prêts et garanties avec garantie souveraine essentiellement aux gouvernements centraux, ainsi qu'aux gouvernements infranationaux, aux entités gouvernementales, aux entreprises publiques et aux organismes de développement de ses pays membres emprunteurs. La Banque accorde par ailleurs des prêts et des garanties sans garantie souveraine aux entités admissibles et autres organismes de développement.
- (ii) Les demandeurs de prêt doivent soumettre une proposition détaillée à la Banque, spécifiant les justifications techniques, économiques et financières du projet. La proposition doit comprendre une évaluation des risques ou de l'impact attendus du projet pour l'environnement ainsi que des mesures proposées pour les atténuer, et le cas échéant, de son impact sur les femmes et les groupes autochtones.
- (iii) La Banque ne renégocie ni ne prend part à des accords de rééchelonnement de la dette à l'égard de ses prêts avec garantie souveraine.
- (iv) Les accords de prêt comprennent le plus souvent une clause de nantissement négative qui interdit généralement à l'emprunteur de créer des charges sur ses actifs ou recettes liés à une dette en devises, à moins que la Banque ne soit couverte à égalité et proportionnellement. Le Conseil d'administration a consenti dans le passé des dérogations limitées à ce principe.
- (v) Lorsqu'elle accorde des prêts, la Banque évalue la capacité de l'emprunteur à honorer ses obligations financières en vertu de l'accord de prêt, de la conjoncture macroéconomique prédominante et du niveau d'endettement du pays, ainsi que les questions stratégiques et institutionnelles pouvant avoir un effet sur le prêt.
- (vi) La Banque tient compte de la capacité de l'emprunteur à obtenir un financement de source privée selon des conditions et modalités raisonnables. Elle fait fonction de catalyseur pour promouvoir l'investissement privé, pas pour lui faire concurrence.
- (vii) L'utilisation du montant du prêt est supervisée. À travers les agences de la Banque présentes dans chacun de ses 26 pays membres emprunteurs, le personnel de la Banque suit et supervise les progrès réalisés par rapport aux objectifs de développement de chaque opération, et des dispositions fiduciaires sont en place pour assurer la bonne utilisation des ressources de la Banque en vue de réaliser les objectifs associés à ces opérations.

Prêts

Les prêts avec garantie souveraine de la Banque entrent généralement dans deux catégories : les prêts d'investissement pour les projets spécifiques, y compris les prêts aux intermédiaires aux fins de rétrocession et les prêts à l'appui de réformes. Sous ces catégories de prêts, la Banque apporte une assistance, notamment dans les secteurs économiques suivants : énergie, industrie et mines, agriculture et pêche, transports et communications, financement du commerce, éducation, science et technologie, eau, assainissement et santé, tourisme, urbanisme, planification et réforme, modernisation de l'État et environnement. La Banque prête aussi directement aux entités admissibles sans garantie souveraine pour le financement d'investissements destinés aux transactions de tous les secteurs, sous réserve d'une liste d'exclusion.

Prêts d'investissement avec garantie souveraine

Les prêts d'investissement sont généralement utilisés pour financer des biens, travaux et services à l'appui de projets de développement économique et social.

Prêts à garantie souveraine à l'appui des réformes

Les prêts à l'appui de réformes fournissent des ressources foncibles qui soutiennent un programme convenu de réformes des politiques et/ou de changements institutionnels dans un secteur ou sous-secteur, et visent à assister les pays membres emprunteurs dans le développement et la mise en œuvre de réformes de leurs politiques économiques et sectorielles et des changements institutionnels afin de contribuer à l'atteinte de niveaux de croissance durable et à la réduction de la pauvreté.

Ligne de crédit pour la durabilité du développement (DSL)

Outre les catégories de prêts susmentionnées, la DSL a été approuvée en 2012 en remplacement de la catégorie des prêts d'urgence. Structurée comme une ligne de crédit préventive, la DSL a été conçue pour répondre aux crises économiques exogènes. Ces ressources sont mises à la disposition de l'emprunteur dans le but d'atténuer les effets directs des chocs économiques exogènes (systémiques ou propres à un pays). Ce programme expirera à la fin de l'année 2015.

Programme de réaffectation (RP)

Créé en 2012, le Programme de réaffectation confère aux pays membres emprunteurs une plus grande souplesse dans la répartition de leur exposition à la Banque en réservant les ressources débloquées consécutivement à un remboursement anticipé de prêt par un pays membre emprunteur pour financer les nouvelles opérations de prêt à garantie souveraine consenties à ce pays. Les conditions d'accord de prêt en vertu du Programme de réaffectation sont telles que leur durée de vie moyenne pondérée ne dépasse pas la durée de vie moyenne pondérée restante des prêts remboursés par anticipation avant ce remboursement anticipé.

Prêts sans garantie souveraine

Les prêts et garanties sans garantie souveraine financent généralement les investissements destinés aux transactions de tous les secteurs, sous réserve d'une liste d'exclusion et sont consentis sur la base des prix du marché. En outre, ils sont assujettis à certains critères d'admissibilité et à certaines limites de gestion des risques. Par ailleurs, la Banque consent des prêts à d'autres

organismes de développement aux fins de rétrocession sans garantie souveraine.

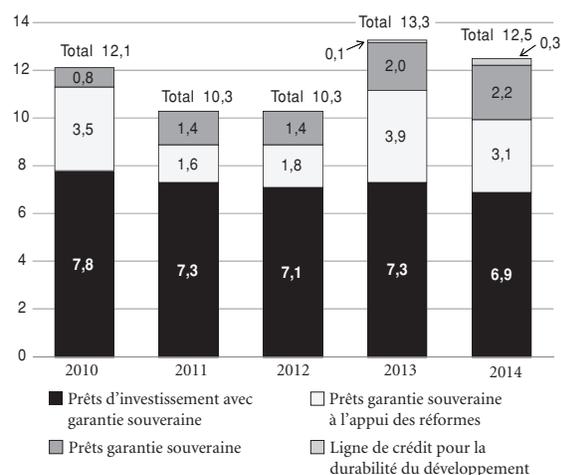
Le Cadre de risques sans garantie souveraine (« le Cadre ») est structuré en trois niveaux : (i) l'appétit pour le risque lié à l'absence de garantie souveraine, qui limite le montant du capital économique affecté aux prêts et garanties sans garantie souveraine à 20 % du Total des fonds propres de la Banque, (ii) les limites d'exposition des portefeuilles et les directives supplémentaires, visant à assurer la diversification des portefeuilles et à fixer des limites par projet, par débiteur obligataire et groupe de débiteurs obligataires, par secteur ainsi que par pays et (iii) les bonnes pratiques en matière de gestion des risques liés à l'absence de garantie souveraine, lesquelles sont formulées et mises à jour par la Direction pour soutenir la création de projets et la gestion des portefeuilles. En ce qui concerne les limites par débiteur, le Cadre établit une limite égale à 2,5 % du Total des fonds propres de la Banque ou à 500 millions de dollars au moment de l'approbation, selon le moindre de ces montants.

Comme expliqué ci-dessus, les opérations sans garantie souveraine sont actuellement plafonnées de telle manière que les besoins en capital-risque au titre de ces opérations ne dépassent pas 20 % du Total des fonds propres. Au 31 décembre 2014, les besoins en capital-risque au titre des opérations sans garantie souveraine s'élevaient à 1 702 millions de dollars, soit 7,0 % du Total des fonds propres.

La **Figure 2** présente une ventilation des approbations par type de prêt au cours des cinq dernières années. Durant

Figure 2 : APPROBATIONS DE PRÊT PAR TYPE
Pour les exercices clos les 31 décembre 2010 à 2014

(Exprimé en milliards de dollars des États-Unis)



cette période, le volume annuel des prêts d'investissement à garantie souveraine a fluctué entre 6,9 milliards et 7,8 milliards de dollars ; celui des prêts à l'appui de réformes, entre 1,6 milliard et 3,9 milliards ; et celui des prêts sans garantie souveraine, entre 0,8 milliard et 2,2 milliards.

Un montant total de 12 506 millions de dollars de prêts a été approuvé en 2014, contre 13 257 millions en 2013. Le **Tableau 1** présente un résumé des prêts consentis par pays en 2014 et

Tableau 1 : APPROBATIONS DE PRÊT PAR PAYS⁽¹⁾
Pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013
(Exprimé en millions de dollars des États-Unis)

PAYS	Aprobaciones					
	2014			2013		
	GS	SGS	Total	GS	SGS	Total
Argentine	\$ 660	\$ 187	\$ 847	\$ 1 204	\$ 60	\$ 1 264
Bahamas	33	—	33	—	—	—
Barbade	18	—	18	—	—	—
Bélize	37	—	37	—	—	—
Bolivie	268	21	289	303	12	315
Brésil	2 241	607	2 848	3 275	104	3 379
Chili	123	134	257	—	421	421
Colombie	932	15	947	978	26	1 004
Costa Rica	—	60	60	400	140	540
République dominicaine	578	50	628	661	—	661
Équateur	866	90	956	495	7	502
El Salvador	140	5	145	240	115	355
Guatemala	272	—	272	—	196	196
Guyana	50	—	50	8	—	8
Haïti	—	—	—	—	4	4
Honduras	168	33	201	133	85	218
Jamaïque	160	—	160	14	—	14
Mexique	2 054	215	2 269	2 020	67	2 087
Nicaragua	96	16	112	96	40	136
Panama	310	50	360	254	27	281
Paraguay	301	56	357	118	138	256
Pérou	445	626	1 071	150	44	194
Suriname	53	—	53	125	—	125
Trinité-et-Tobago	110	—	110	159	—	159
Uruguay	343	83	426	649	89	738
Région	—	—	—	—	400	400
Total	\$10 258	\$2 248	\$12 506	\$11 282	\$1 975	\$13 257

⁽¹⁾ GS : Prêts à garantie souveraine. SGS : Prêts sans garantie souveraine.

2013. Les approbations de prêts d'investissement à garantie souveraine et à l'appui de réformes ont augmenté de 418 millions et 807 millions de dollars, respectivement. Les approbations de prêts sans garantie souveraine et de prêts DSL ont augmenté de 274 millions et 200 millions de dollars, respectivement.

En 2013, un montant de prêts d'environ 1 500 millions de dollars a été réaffecté dans le cadre de ce programme. Sur ces ressources, un total de 1 200 millions de dollars a été approuvé au titre de nouvelles opérations en 2013. Aucun prêt n'a été réaffecté en 2014.

Au 31 décembre 2014, le volume total de l'encours des prêts s'élevait à 74 585 millions de dollars, soit une hausse de 3 906 millions par rapport au montant de 70 679 millions de dollars enregistré au 31 décembre 2013. Cette augmentation est due principalement à un volume de décaissements de prêts (9 423 millions de dollars) supérieur à celui des recouvrements (5 213 millions), compensés en partie par des ajustements de conversion négatifs (333 millions de dollars). Les soldes non décaissés au 31 décembre 2014 représentaient un total de 31 601 millions de dollars, soit une hausse de 2 394 millions par rapport au 31 décembre 2013. Ce changement est dû principalement au volume d'approbations de prêts supérieur à celui des décaissements, compensés en partie par des annulations.

En 2014, le portefeuille de prêts sans garantie souveraine a augmenté pour atteindre 5 971 millions de dollars, contre 5 635 millions au 31 décembre 2013. En outre, l'exposition aux garanties non souveraines a baissé de 335 millions de dollars pour passer à 191 millions, contre 546 millions l'année précédente. Au 31 décembre 2014, 8,2 % de l'exposition à l'encours des prêts et des garanties était sans garantie souveraine, par rapport à 8,6 % au 31 décembre 2013.

Un état de l'encours des prêts par pays au 31 décembre 2014 et 2013 est présenté dans le Tableau I-2 des états financiers.

Conditions financières des prêts

Conditions financières offertes actuellement : Depuis janvier 2012, le Mécanisme de financement flexible (MFF) est l'unique plateforme de produits financiers utilisée pour l'approbation de tous les prêts ordinaires à garantie souveraine financés sur le Capital ordinaire. Avec les prêts consentis au titre du MFF, les emprunteurs ont la possibilité d'adapter les conditions financières au moment de l'approbation ou pendant la durée de vie d'un prêt, sous réserve de la disponibilité sur le marché et des facteurs opérationnels. La plateforme MFF permet aux emprunteurs de : (i) gérer l'exposition aux devises, aux taux d'intérêt et aux autres types de risque ; (ii) répondre aux besoins évolutifs des projets en personnalisant les conditions de remboursement anticipé des prêts afin de mieux gérer les risques de liquidité ; (iii) gérer les prêts sous les produits financiers patrimoniaux et (iv) exécuter les couvertures avec la Banque au niveau du portefeuille de prêts. Les prêts MFF sont consentis à un taux d'intérêt sur la base du LIBOR majoré d'une marge de financement ou du coût réel de financement, ainsi que de la marge de la Banque. La Banque propose également des prêts avec garantie souveraine au titre de son programme DSL. Le

Tableau 2 présente les conditions financières actuellement offertes pour les prêts à garantie souveraine.

La Banque propose également des prêts concessionnels par le biais d'une combinaison de prêts du Capital ordinaire et du FOS (prêts conjugués). La fraction du Capital ordinaire dans les prêts conjugués est constituée de prêts en devise unique à taux fixe assortis d'une échéance de 30 ans et d'un différé d'amortissement de six ans.

Des prêts sont également consentis aux entités jugées admissibles sans garanties souveraines, assortis de conditions diverses. Les prêts sans garantie souveraine peuvent être libellés en dollars des États-Unis, en yens, en euros, en francs suisses ou en devise locale, et les emprunteurs ont le choix entre des prêts à taux d'intérêt fixe ou à taux variable. Pour les prêts à taux variable, le taux d'intérêt est recalculé tous les mois, tous les trois mois ou tous les six mois sur la base du LIBOR majoré d'une marge de crédit. Les marges de crédit et les commissions sur ces prêts sont fixées au cas par cas.

Conditions financières abandonnées : Les principaux produits financiers récemment abandonnés, et pour lesquels il reste un solde de prêts impayé, sont décrits ci-dessous.

Jusqu'au 31 décembre 2011, la Banque proposait deux types élémentaires de prêts à garantie souveraine, chacun libellé dans la ou les devises choisies par l'emprunteur, au titre des programmes suivants : les prêts au titre du Mécanisme de prêt en devise unique à taux fixé sur la base du LIBOR et les prêts au titre du Mécanisme de financement en devise locale.

Les prêts en devise unique à taux fixé sur la base du LIBOR sont assortis d'un taux d'intérêt ajusté trimestriellement sur la base du LIBOR à trois mois appliqué à la devise en question, plus une marge fixée sur la base d'un pool reflétant le coût de financement pour la Banque, ainsi que la marge de prêt de la Banque. Les emprunteurs ont la possibilité de convertir le solde de leurs prêts en devise unique à taux fixé sur la base du LIBOR en prêts à taux fixe.

Pour les prêts approuvés au titre du Mécanisme de financement en devise locale, les emprunteurs des secteurs public et privé peuvent recevoir un financement en devise locale selon trois modalités différentes : i) financement direct en devise locale ou conversion des décaissements futurs et/ou de l'encours de leurs prêts ; ii) swaps directs en devise locale de leur dette actuelle envers la Banque ; et iii) décaissement en devise locale des garanties appelées. L'utilisation de ces modalités est fonction de la disponibilité de la devise locale en question et des instruments appropriés d'atténuation des risques sur les marchés financiers. Les soldes en cours des prêts accordés au titre du Mécanisme de financement en devise locale peuvent être assortis d'un taux d'intérêt fixe fondé sur le coût, variable ou lié à l'inflation. Le Mécanisme de financement en devise locale a été intégré à la plateforme MFF pour les prêts à garantie souveraine en date du 1^{er} janvier 2012 et demeure disponible pour les opérations sans garantie souveraine. Au 31 décembre 2014, l'encours des prêts de la Banque au titre de ce mécanisme était de 2 964 millions de dollars, dont la quasi-totalité a fait l'objet de swaps en dollars des États-Unis.

Tableau 2 : CONDITIONS FINANCIÈRES ACTUELLES DES PRÊTS À GARANTIE SOUVERAINE

		Mécanisme de financement flexible ⁽⁶⁾	Ligne de crédit pour la durabilité du développement ⁽⁷⁾
Option de taux d'intérêt		Prêts sur la base du Libor ⁽³⁾	Prêts sur la base du Libor
Devises offertes	Approbation	Dollars des États-Unis ou devise nationale du membre emprunteur	Dollars des États-Unis
	Décaissement	Devise d'approbation ou devise convertie	
	Remboursement	Décaissement/conversion de devise	
Coût de base		LIBOR ± marge de financement, équivalent en devise de LIBOR ± marge de financement, ou coût réel de financement	LIBOR à 3 mois
Marge de financement au LIBOR		Marge de financement réelle ou estimée au moment du décaissement/de la conversion	Sans objet
Marge sur prêt ⁽¹⁾⁽²⁾		85 ⁽⁵⁾	165+85 ⁽⁵⁾
Commission de crédit ⁽¹⁾⁽²⁾		25 ⁽⁵⁾	Sans objet
Commission de supervision et d'inspection ⁽¹⁾⁽²⁾		0 ⁽⁵⁾	Sans objet
Commission initiale/d'engagement ⁽¹⁾		Sans objet/Sans objet	50/50
Échéance ⁽⁴⁾		Jusqu'à 20 ans pour les prêts à l'appui de réformes et jusqu'à 25 ans pour les prêts d'investissement	6 ans
Différé d'amortissement		Jusqu'à 12,75 ans pour les prêts à l'appui de réformes et jusqu'à 15,25 ans pour les prêts d'investissement, sous réserve de la durée de vie moyenne pondérée du prêt.	3 ans
Profil de remboursement		Profil de remboursement flexible basé sur la durée de vie moyenne pondérée contractuelle du prêt	Semi-annuel ou annuel

⁽¹⁾ Les commissions sur prêt sont indiquées en points de base.

⁽²⁾ Les commissions sur prêt à garantie souveraine autres que les Lignes de crédit contingentes sur la viabilité du développement sont établies chaque année par le Conseil d'administration. En aucun cas, la commission de crédit ne peut dépasser 0,75 %, ou la commission de supervision et d'inspection ne peut dépasser, au cours d'une période donnée de six mois, le montant qui résulterait de l'application d'une commission de 1 % au montant du prêt divisé par le nombre de périodes de six mois prévues dans la période de décaissement initiale.

⁽³⁾ Les soldes des prêts MFF à taux basé sur le LIBOR peuvent être convertis en prêts à taux fixe ou en prêts en devise locale, sous réserve de la disponibilité sur le marché. Pour les prêts conjugués, les taux d'intérêt sont soumis à des fixations obligatoires.

⁽⁴⁾ Pour les prêts conjugués, l'échéance est de 30 ans et le différé d'amortissement, de 6 ans.

⁽⁵⁾ Commissions sur prêts en vigueur au 1er janvier 2015.

⁽⁶⁾ La ligne de crédit contingente pour les catastrophes naturelles (CCL) est assortie des mêmes modalités que les prêts FFF, à l'exception de l'échéance de 14 ans, le remboursement du principal commençant après un délai de trois ans. À cela s'ajoute une commission d'engagement égale à la marge de prêt de la Banque.

⁽⁷⁾ La DSL est limitée à un maximum de 300 millions de dollars par pays, ou à 2 % du produit national brut (PNB), selon le montant le moins élevé, et met chaque année à la disposition des emprunteurs des ressources d'un montant de 5,6 milliards de dollars au 31 décembre 2014. La DSL expirera à la fin de l'année 2015.

Conversion de prêts à taux variable en prêts à taux fixé sur la base du LIBOR : En 2009 et 2010, la Banque a converti 31 956 millions de dollars d'encours de prêts à taux variable, ainsi que leur solde non décaissé correspondant, comme suit : 4 965 millions en prêts au titre du Mécanisme de prêt en devise unique sur la base du LIBOR, et 26 991 millions en prêts en devise unique à taux fixe.

Le **Tableau 3** présente une ventilation du portefeuille de prêts par produit principal. Pour plus d'informations, voir le Tableau I-3 des états financiers.

Sur les 31 601 millions de dollars de l'encours des prêts non décaissés au 31 décembre 2014, 35 % ont trait aux portefeuilles de prêts en devise unique à taux fixé sur la base du LIBOR, 54 % aux portefeuilles de prêts à taux fixé sur la base du LIBOR au titre du Mécanisme de financement flexible et 9 % aux portefeuilles de prêts à taux variable sans garantie souveraine.

La Banque utilise des swaps de devises et de taux d'intérêt pour couvrir les risques liés aux prêts dont la devise et le type de taux d'intérêt diffèrent de ceux du financement sous-jacent. La

Figure 3 présente une ventilation des encours de prêts avant swaps, par type de taux d'intérêt.

Charges liées aux prêts avec garantie souveraine (à l'exclusion des prêts d'urgence)

Les charges sur prêts sont fixées chaque année par le Conseil d'administration en fonction des contreparties présentées dans les Projections financières à long terme (voir la section « Gestion du risque financier—Cadre d'adéquation du capital—Modèle de gestion des revenus »). Au minimum, le niveau des charges sur prêts à garantie souveraine doit permettre de générer suffisamment de revenus de manière à couvrir 90 % des dépenses administratives liées au Capital ordinaire sur trois ans glissants, ajustées pour tenir compte de 90 % des revenus issus des opérations sans garantie souveraine de la Banque.

À la fin de l'année 2014, le Conseil d'administration a approuvé une marge de prêt de 0,85 %, une commission de crédit de 0,25 % et aucune commission de supervision ni d'inspection pour 2015. Le **Tableau 4** présente les charges sur prêts prédominantes pendant les périodes indiquées.

Tableau 3 : ENCOURS DES PRÊTS PAR TYPE DE PRÊT⁽¹⁾
31 décembre 2014 et 2013
(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2014		2013	
	Montant	%	Montant	%
Mécanisme de prêt en devise unique à taux fixé sur la base du LIBOR.....	\$27 730	37,2	\$26 072	36,9
Mécanisme de prêt en devise unique à taux fixe	25 925	34,8	28 035	39,7
Mécanisme de prêt en devise unique en devise locale à taux fixe	1 068	1,4	1 074	1,5
Prêts au titre du Mécanisme de financement en devise locale..	1 055	1,4	1 201	1,7
Prêts sur la base du LIBOR au titre du Mécanisme de financement flexible	8 769	11,8	5 330	7,5
Prêts à taux fixe au titre du Mécanisme de financement flexible	894	1,2	—	0,0
Prêts en devise locale à taux fixe au titre du Mécanisme de financement flexible.....	217	0,3	245	0,3
Prêts en devise locale à taux variable au titre du Mécanisme de financement flexible.....	404	0,5	—	0,0
Prêts fixes sans garantie souveraine	744	1,0	992	1,4
Prêts variables sans garantie souveraine	4 915	6,6	4 302	6,1
Prêts en devise locale sans garantie souveraine	178	0,2	197	0,3
Autres ⁽²⁾	2 686	3,6	3 231	4,6
Total.....	\$74 585	100,0	\$70 679	100,0

⁽¹⁾ Les prêts sans garantie souveraine d'un montant de 134 millions de dollars (144 millions en 2013) consentis à d'autres organismes de développement sont inclus dans les catégories Mécanisme de prêt en devise unique à taux basé sur le LIBOR, Mécanisme de prêt en devise unique à taux fixe et Autres, selon le cas.

⁽²⁾ Inclut le financement en devise locale d'un montant de 42 millions de dollars en 2014.

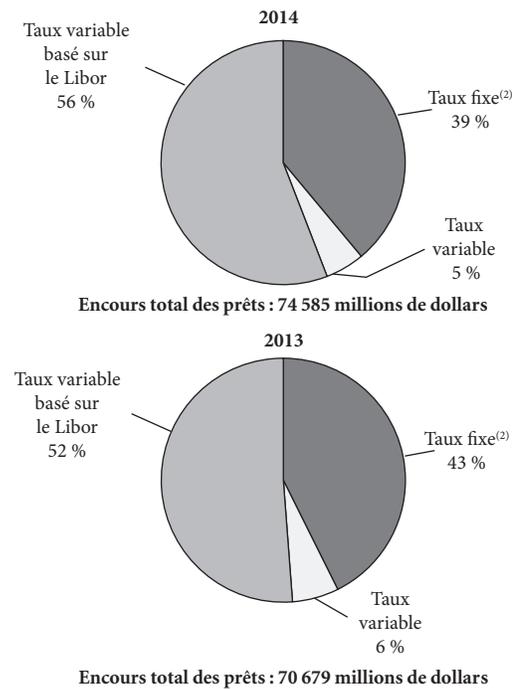
L'une des particularités de la structure des charges sur prêts de la Banque concernant le portefeuille à garantie souveraine est le fait que les variations s'appliquent à la quasi-totalité du portefeuille, y compris les prêts déjà décaissés et en cours. La Banque a ainsi la capacité et les moyens de lever des recettes, en cas de besoin. Les charges sur prêts sont également approuvées par les pays membres emprunteurs de la Banque qui engagent en fin de compte les frais les plus élevés.

Garanties

La Banque peut accorder des garanties de risque politique et des garanties partielles de crédit sans contre-garantie souveraine, à concurrence du plafond établi pour les opérations sans garantie souveraine, ou avec contre-garantie souveraine d'un pays membre. Ces garanties sont libellées en dollars des États-Unis ou en monnaie nationale.

Dans le cadre de ses activités de prêt sans garantie souveraine, la Banque a émis des garanties contre les risques politiques et des garanties partielles de crédit conçues pour favoriser les investissements du secteur privé dans les infrastructures, le développement des marchés financiers locaux et le financement du commerce. Les garanties contre les risques politiques et les

Figure 3 : ENCOURS DE PRÊTS PAR TYPE DE TAUX D'INTÉRÊT AVANT SWAPS⁽¹⁾
31 décembre 2014 et 2013



⁽¹⁾ Les chiffres ayant été arrondis, les totaux partiels ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs divers éléments.

⁽²⁾ Inclut le total de 939 millions de dollars (2013—1 503 millions).

Tableau 4 : CHARGES SUR PRÊTS

	Marge sur prêt	Commission de crédit	Commission de supervision et d'inspection
	%	%	%
2012	0,62	0,25	—
2013	0,84	0,25	—
2014	0,85	0,25	—

garanties partielles de crédit peuvent être accordées à titre indépendant ou conjointement avec un prêt de la Banque. Les garanties contre les risques politiques couvrent des risques précis liés à des facteurs non commerciaux (tels que la convertibilité des devises, la possibilité de transfert de devises hors du pays hôte et la défaillance du gouvernement). Les garanties partielles de crédit couvrent les risques de non-remboursement de dettes. Pour chaque cas, selon les risques couverts et la nature de chaque projet, la Banque peut réassurer certaines garanties. Cette exposition se mesure sur la base du montant exigible.

Pendant l'année 2014, cinq garanties non liées à des transactions commerciales sans contre-garantie souveraine ont été approuvées pour un montant de 146 millions de dollars (quatre garanties pour un montant de 33 millions en 2013). La Banque a un Programme de facilitation des transactions de financement commercial (*Trade Finance Facilitation Program*, TFFP) qui offre de pleines garanties de crédit sans contre-garantie souveraine sur ce type de transactions. Ce programme autorise l'ouverture de

lignes de crédit à l'appui de banques agréées dans le cadre d'un programme dont l'encours ne doit dépasser à aucun moment 1 000 millions de dollars. En 2014, 56 garanties de financement commercial d'un montant global de 169 millions de dollars ont été émises. Par comparaison, 210 garanties d'un montant global de 568 millions de dollars avaient été émises en 2013.

L'instrument de garantie flexible (*Flexible Guarantee Instrument*, FGI) concernant les opérations à garantie souveraine permet la structuration des garanties de risque politique et les garanties partielles de crédit sans contre-garantie souveraine, lesquelles peuvent être utilisées pour soutenir les projets d'investissement ou les interventions à l'appui de réformes. Aucune opération de garantie avec contre-garantie souveraine n'a été approuvée en 2014.

Au 31 décembre 2014, des garanties d'un montant de 251 millions de dollars (871 millions en 2013), dont 16 millions au titre du Programme TFFP (329 millions en 2013) étaient en cours et sujettes à appel. Le montant de l'exposition de la Banque aux garanties souveraines s'élevait à 60 millions de dollars (325 millions en 2013), alors que le montant de l'exposition aux garanties sans garantie souveraine était de 191 millions de dollars (546 millions en 2013).

Assistance technique

Outre les prêts et garanties, la Banque apporte une assistance technique à ses membres à la fois en lien avec ses opérations de prêt et indépendamment de celles-ci. Cette assistance vise à transmettre des connaissances et soutenir la préparation des projets, les études de faisabilité, les programmes régionaux et la formation. Les activités d'assistance technique sont actuellement financées par les ressources issues des programmes spéciaux du Capital ordinaire et par les fonds administrés par la Banque. En 2014, la Banque a approuvé des activités d'assistance technique d'un montant total de 328 millions de dollars (351 millions en 2013), dont 116 millions (139 millions en 2013) financés par le Capital ordinaire.

Dans le cadre de ses efforts pour répondre aux besoins de ses clients autres que le financement, la Banque a approuvé en 2013 la politique relative aux services consultatifs et de connaissances à la commission. Cette politique-cadre permet à la Banque de fournir des services consultatifs et de connaissances à la commission sans rapport avec la conception et l'exécution de ses opérations de prêt. En 2014, des lignes directrices et des exigences opérationnelles spécifiques ont été établies en 2014 afin de guider le personnel de la Banque intervenant dans la prestation de services consultatifs et de connaissances aux clients.

GESTION DES LIQUIDITÉS

La gestion des liquidités de la Banque vise principalement à conserver le capital et à assurer la disponibilité des ressources adéquates pour faire face aux obligations contractuelles prévues et pour garantir la non-interruption des opérations financières de la Banque, dans les cas où celle-ci cesserait d'emprunter en

réponse à des conditions de marché peu attractives ou à d'autres contraintes. Les principes qui régissent la gestion des liquidités de la Banque sont énoncés dans l'**Encadré 3**.

Encadré 3 : Principes de gestion des liquidités

La gestion des liquidités de la Banque vise principalement à préserver le capital et à maintenir un portefeuille de placements de taille adéquate dans les actifs liquides de premier ordre, afin de permettre à la Banque de faire face à ses obligations financières sans faire appel aux marchés de capitaux. Le second objectif est la bonne gestion des profils risque-rendement de toutes les catégories d'actifs admissibles dans les limites de tolérance au risque définies de la Banque, afin d'atténuer le coût de portage des liquidités.

La Banque gère ses liquidités au moyen de politiques financières, d'instruments et de directives, qui forment les règles, les procédures et les outils définissant la gestion de ses liquidités. La Résolution relative aux placements approuvée par le Conseil d'administration définit les limites dans lesquelles les liquidités sont investies. Les Directives en matière de placement approuvées par la Direction établissent les conditions d'application, de mise en œuvre et de suivi applicables à la gestion des liquidités. Dans les deux cas, il s'agit de faire en sorte que la Banque évalue les risques du marché et les risques de crédit, et établisse des limites de placement conformes à son niveau de tolérance au risque. Pour plus d'informations sur la gestion des risques concernant les liquidités, voir la section « Gestion du risque financier » ci-dessous.

La Banque investit ses liquidités dans des titres d'emprunt et des dépôts bancaires bénéficiant d'une cote élevée. Ces instruments comprennent notamment des obligations de gouvernements, d'organismes publics, d'organisations multilatérales, de banques et de sociétés, souverains et semi-souverains, jouissant d'une excellente cote de crédit, y compris les titres adossés à des actifs et à des hypothèques. En outre, la Banque utilise des produits dérivés, principalement des swaps de devises et de taux d'intérêt, pour gérer ses portefeuilles de placements.

Dans le cadre de la politique de liquidité de la Banque, la Direction cible un portefeuille de liquidités suffisant pour couvrir plus de douze mois d'obligations financières (p. ex., remboursements contractuels de la dette et décaissements de prêts). Cette politique permet à la Direction de gérer les liquidités de manière dynamique en fonction des besoins futurs escomptés de la Banque en matière de trésorerie. Elle exige un niveau de liquidité selon une fourchette établie au début de l'année et transmise pour information au Conseil d'administration. La liquidité prévue à cette fin se définit essentiellement comme la trésorerie en devises convertibles et les placements des pays membres non emprunteurs, à l'exclusion des actifs financés par le Programme de bons à prime et des actifs à disponibilité limitée ou restreinte.

Au 31 décembre 2014, le portefeuille d'actifs liquides totalisait 27 321 millions de dollars, soit une hausse de 6 287 millions par rapport au 31 décembre 2013, due en grande partie à des besoins accrus en liquidités, conformément à la politique établie en la matière. La liquidité, au sens défini ici, s'élevait à 26 647 millions de dollars, dans les limites établies par la politique en la matière. Durant l'année, la liquidité s'élevait en moyenne à 24 842 millions de dollars, contre 18 579 millions en 2013.

Les placements liquides (portefeuille des titres de placements à négocier) sont détenus dans trois sous-portefeuilles distincts : transactions, opérations et Programme de gestionnaires externes, chacun présentant différents profils de risque et indices de performance. Le portefeuille de transactions sert à couvrir les besoins courants de trésorerie. Le portefeuille d'opérations détient la majorité des placements liquides de la Banque.

Le Programme de gestionnaires externes (*External Managers Program*) a pour mission de gérer le risque lié aux titres adossés à des hypothèques d'institutions américaines dans le portefeuille de titres de placement à négocier. Des directives de placement distinctes, conformes aux directives générales de la Banque en la matière, sont fournies à chaque gestionnaire externe. Aux 31 décembre 2014 et 2013, la taille du programme était de 501 millions et 500 millions de dollars, soit 1,8 % et 2,4 % du portefeuille, respectivement.

Le **Tableau 5** présente le rendement du portefeuille de titres de placement à négocier enregistré en 2014 et 2013. La baisse du rendement du portefeuille reflète la réduction des titres adossés à des actifs patrimoniaux et à des hypothèques en 2013 après une forte reprise du prix de ces derniers.

Tableau 5 : PORTEFEUILLE DE TITRES DE PLACEMENT À NÉGOCIER⁽¹⁾
31 décembre 2014 et 2013

(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

Portefeuille	2014		2013	
	Solde final	Rentabilité financière (%) ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	Solde final	Rentabilité financière (%) ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
Transactions	\$ 5 338	0,06	\$ 6 544	0,09
Opérations	21 482	0,63	13 990	1,50
Programme de gestionnaires externes	501	0,16	500	0,02
Ensemble du portefeuille	<u>\$27 321</u>	<u>0,47</u>	<u>\$21 034</u>	<u>1,27</u>

⁽¹⁾ Après swaps et net des montants à payer et à recevoir pour les titres de placement achetés ou vendus.

⁽²⁾ Rentabilité combinée pour toutes les devises de chaque portefeuille.

⁽³⁾ Rentabilités pondérées dans le temps et liées géométriquement.

⁽⁴⁾ Inclut les gains et les pertes.

Performance et exposition du portefeuille de titres de placements à négocier

L'exposition du portefeuille de placements global, à l'exclusion des swaps, s'élevait à 27 449 millions de dollars au 31 décembre 2014, contre 21 053 millions au 31 décembre 2013. La qualité du

portefeuille reste élevée dans son ensemble : 78,8 % du risque-crédit est noté AAA⁵ et AA (86,7 % en 2013), 13,5 % possède la cote de crédit à court terme la plus élevée (A1+) (6,6 % en 2013), 7,2 % est noté A (5,6 % en 2013) et 0,5 % est noté en dessous de A/A1+ (1,1 % en 2013).

Le **Tableau 6** présente une ventilation du portefeuille de titres de placement à négocier aux 31 décembre 2014 et 2013 par grande catégorie d'actifs, ainsi que les gains et pertes non réalisés figurant dans le Revenu sur titres de placement—Gains nets, sur les titres de placement détenus à la fin de chacune de ces deux années.

Tableau 6 : PORTEFEUILLE DE TITRES À NÉGOCIER PAR GRANDE CATÉGORIE D'ACTIFS
31 décembre 2014 et 2013

(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

Catégorie d'actifs	2014		2013	
	Valeur vénale ⁽¹⁾	Gains (pertes) non réalisés	Valeur vénale ⁽¹⁾	Gains (pertes) non réalisés
Obligations du gouvernement des États-Unis et de ses sociétés et institutions	\$ 5 435	\$(2)	\$ 6 073	\$ —
Entreprises parrainées par le gouvernement des États-Unis	599	—	207	—
Obligations de gouvernements hors États-Unis	3 959	(2)	2 196	(40)
Obligations d'institutions hors États-Unis	9 427	7	5 877	—
Obligations d'entités non souveraines hors États-Unis	1 667	5	949	—
Obligations d'institutions supranationales	1 430	—	1 360	—
Obligations bancaires	4 054	1	3 527	(1)
Titres de sociétés	423	—	147	—
Titres adossés à des hypothèques	345	22	489	31
Titres adossés à des actifs	110	—	228	9
Total des titres de placement à négocier	27 449	31	21 053	(1)
Swaps de monnaies et de taux d'intérêt — titres de placement — à négocier	61	—	(1)	44
Total	<u>\$27 510</u>	<u>\$31</u>	<u>\$21 052</u>	<u>\$ 43</u>

⁽¹⁾ Inclut les intérêts courus de 54 millions de dollars (38 millions en 2013) et 34 millions (28 millions en 2013), présentés au Bilan sous la rubrique Intérêts courus et autres charges sur les titres de placement et les intérêts courus et autres charges sur swaps nets, respectivement.

Obligations contractuelles

Dans le cours normal de ses opérations, la Banque assume diverses obligations contractuelles qui nécessitent des paiements en espèces ultérieurs. Parmi ces obligations contractuelles, les plus importantes ont trait au remboursement des emprunts. Le **Tableau 7** présente les emprunts par échéance résiduelle au 31 décembre 2014.

⁵ Les lettres font référence aux notations moyennes accordées par les grandes agences de notation et à la plage entière dans cette catégorie de notation, y compris les qualifications numériques (1 à 3), symboliques (+/-) ou similaires employées par les agences de notation admissibles. Le groupe A1+ fait référence aux notations à court terme.

Tableau 7 : OBLIGATIONS CONTRACTUELLES
31 décembre 2014

(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	d'1 an	Moins ans	2 à 3 ans	4 à 5 5 ans	Plus de Total
Emprunts ⁽¹⁾	\$14 724	\$25 213	\$19 599	\$18 022	\$77 558

⁽¹⁾ Montants avant swaps.

La Banque détient par ailleurs un certain nombre d'autres obligations à régler en espèces, y compris ses loyers, les prêts non décaissés, les montants à payer pour les swaps de devises et de taux d'intérêt, les montants à payer pour les titres de placement achetés, les montants à payer pour les garanties en espèces reçues, le Montant dû au Mécanisme de don de la BID et les obligations au titre des régimes de pension et autres prestations de retraite.

ORIGINE DES FONDS

Fonds propres

Le montant des fonds propres au 31 décembre 2014 s'élevait à 23 697 millions de dollars, contre 23 550 millions au 31 décembre 2013. L'augmentation de 147 millions reflète le revenu net de 548 millions, le capital libéré reçu dans le cadre du plan BID-9 d'un montant de 333 millions et les effets à recevoir des membres d'un montant de 16 millions, compensée en partie par la comptabilisation des variations des actifs/du passif des régimes de pension et autres prestations de retraite de la Banque d'un montant de 750 millions.

La base de fonds propres de la Banque joue un rôle critique dans la réalisation de ses objectifs financiers, en lui permettant d'absorber le risque à l'aide de ses propres ressources et en protégeant les pays membres d'éventuels appels de capital. Le **Tableau 8** présente la composition du Ratio du total des fonds propres aux prêts (TEL) aux 31 décembre 2014 et 2013. Pour plus d'informations, voir la section « Gestion du risque financier—Risque-crédit—Cadre d'adéquation du capital ».

Comme l'indique le **Tableau 8**, le TEL a baissé pour passer de 33,6 % au 31 décembre 2013 à 32,4 % au 31 décembre 2014, principalement en raison d'une hausse de 3 286 millions de dollars de l'exposition aux prêts et garanties, compensée en partie par une augmentation de 181 millions du Total des fonds propres. L'augmentation du Total des fonds propres s'explique surtout par l'apport du Revenu d'exploitation d'un montant de 652 millions de dollars, des provisions pour pertes sur prêts et garanties d'un montant de 118 millions, lequel est réintégré, du capital libéré au titre du plan BID-9 d'un montant de 333 millions et des effets à recevoir des membres d'un montant de 16 millions, compensés en partie par les variations des actifs/du passif des régimes de pension et autres prestations de retraite de la Banque d'un montant de 750 millions et par les Transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs d'un montant de 200 millions. La **Figure 4** présente les variations du ratio TEL au cours des cinq dernières années. Il apparaît que le TEL est resté relativement stable durant cette période.

Tableau 8 : RATIO DU TOTAL DES FONDS PROPRES AUX PRÊTS

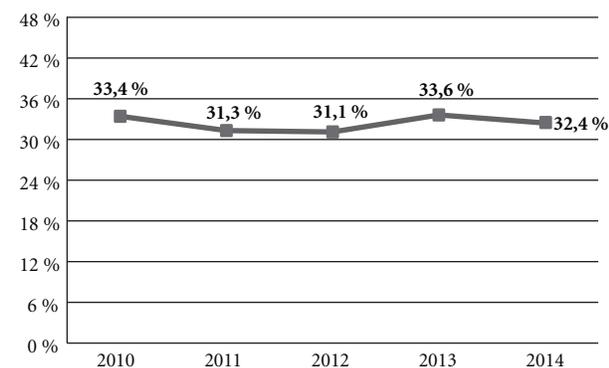
31 décembre 2014 et 2013

(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2014	2013
Fonds propres		
Fraction libérée du capital	\$ 5 357	\$ 4 941
Souscriptions au capital à recevoir	(84)	(1)
	5 273	4 940
Moins : à recevoir des membres	246	262
Bénéfices non distribués :		
Réserve générale ⁽¹⁾	16 105	16 307
Réserve spéciale ⁽¹⁾	2 565	2 565
	23 697	23 550
Plus :		
Provisions pour pertes sur prêts et sur garanties	373	255
Moins :		
Soldes liquides en monnaie nationale des pays emprunteurs	140	152
Ajustements cumulés de la valeur vénale nette sur les portefeuilles non négociables et transactions en devises étrangères	(325)	(421)
Total des fonds propres	\$24 255	\$24 074
Encours des prêts et exposition aux garanties	\$74 836	\$71 550
Ratio du total des fonds propres aux prêts	<u>32,4%</u>	<u>33,6%</u>

⁽¹⁾ Comprend le Montant cumulé autres éléments du résultat global.

Figure 4 : RATIO DU TOTAL DES FONDS PROPRES AUX PRÊTS



Capitalisation

L'appui apporté par les actionnaires à la Banque se reflète dans la contribution de ses membres au capital. Au 31 décembre 2014, le capital souscrit, net des souscriptions à recevoir, s'élevait à 144 174 millions de dollars, dont 5 273 millions en fraction libérée et 138 901 millions en fraction exigible.

Les souscriptions au capital libéré et au capital exigible sont payables de la façon suivante :

Fraction libérée du capital : Chaque souscription à la fraction libérée du capital a été payée, en totalité ou en partie, en dollars des États-Unis ou dans la devise du pays membre. Dans le cas où la plupart des paiements sont faits dans la devise du pays

membre, celui-ci a pris des dispositions jugées satisfaisantes par la Banque pour s'assurer que, conformément aux dispositions de l'Accord, sa monnaie est librement convertible (ou a consenti à convertir sa monnaie pour le compte de la Banque) dans les devises d'autres pays dont la Banque a besoin pour ses opérations. La Banque a accepté des obligations à vue non négociables, ne portant pas intérêt, en paiement immédiat de la totalité ou d'une partie de la souscription du membre à la fraction libérée du capital. Aux termes de l'Accord, ces obligations sont acceptées lorsque les devises ne sont pas nécessaires dans le cadre des opérations de la Banque.

Capital exigible : La fraction exigible du capital souscrit ne peut être appelée qu'en cas de besoin et dans la mesure nécessaire pour permettre à la Banque de faire face à ses obligations liées à ses emprunts de fonds ou à ses garanties. En cas d'appel de capital, le paiement peut être effectué au choix du membre, en or, en dollars des États-Unis, dans la devise entièrement convertible du pays membre ou dans la devise nécessaire pour satisfaire les obligations de la Banque aux fins desquelles l'appel est effectué. Les appels doivent être uniformes, mais les obligations de paiement des membres de la Banque en réponse à de tels appels sont indépendantes les unes des autres. Le non-paiement par un ou plusieurs membres suite à un tel appel ne dispense aucun autre membre de son obligation de paiement, et plusieurs appels peuvent être lancés aux membres non défaillants si cela est nécessaire pour satisfaire aux obligations de la Banque. Toutefois, aucun membre n'est tenu, en pareil cas, de payer plus que le solde de la fraction non libérée de sa souscription au capital. Aucun appel n'a jamais été lancé sur la fraction exigible du capital de la Banque. La fraction totale exigible du capital par notation de pays Standard & Poor's (S&P) est indiquée dans le **Tableau 9**.

Au 31 décembre 2014, la souscription totale des États-Unis, le plus gros actionnaire de la Banque, s'élevait à 42 912 millions de dollars, dont 1 609 millions représentent la fraction libérée du capital et le reste constitue la fraction exigible. Sur la fraction exigible de la souscription des États-Unis de 41 303 millions de dollars, 3 800 millions avaient été pleinement autorisés et inscrits au budget, sans limitation d'exercice, par décision législative des États-Unis, et aucune autre allocation n'est nécessaire pour permettre au Secrétaire au Trésor de payer ce montant si toute fraction de ce dernier était appelée pour permettre à la Banque d'honorer ses obligations. Le solde de la souscription des États-Unis à la fraction exigible du capital, soit 37 503 millions de dollars, a été autorisé par le Congrès des États-Unis, mais n'a pas encore fait l'objet d'une allocation budgétaire. En 1979, à l'occasion de la souscription des États-Unis à une augmentation de la fraction exigible du capital, la Banque a reçu un avis du Conseiller juridique du Trésor indiquant que des allocations budgétaires n'étaient pas exigées par la loi pour autoriser les souscriptions à cette fraction, à moins et avant qu'un paiement ne soit nécessaire de la part des États-Unis en cas d'appel de la Banque. Cet avis indique en outre qu'une allocation budgétaire n'est pas nécessaire pour que les États-Unis effectuent une souscription à la fraction exigible du capital autorisée par décision législative des États-Unis, ou pour honorer des obligations contraignantes appuyées par la bonne foi et le

Tableau 9 : CAPITAL EXIGIBLE PAR NOTATION DE PAYS S&P⁶

31 décembre 2014 et 2013

(Exprimé en millions de dollars des États-Unis)

Notations des pays.....	2014	2013
AAA.....	\$ 12 393	\$ 12 930
AA+.....	42 067	36 827
AA.....	3 060	2 690
AA-.....	11 116	9 714
A+.....	220	193
A.....	594	535
A-.....	41	36
BBB+.....	11 963	10 354
BBB.....	7 809	20 075
BBB-.....	19 664	3 723
BB+.....	-	58
BB.....	3 408	1 315
BB-.....	119	2 408
B+.....	2 268	715
B.....	803	1 250
B-.....	949	6 417
CCC+.....	5 568	13 331
SD.....	15 403	—
N.R. ⁽¹⁾	1 456	1 269
Total.....	<u>\$138 901</u>	<u>\$123 840</u>

⁽¹⁾ Entités souveraines non notées par S & P.

crédit des États-Unis, et qu'une obligation contractée par les États-Unis en application d'une autorisation du Congrès est constitutionnellement exécutoire par les États-Unis, indépendamment du fait qu'une allocation budgétaire pourrait être nécessaire à l'avenir pour honorer cette obligation.

Augmentation temporaire de la fraction du capital exigible du

Canada : En 2009, le Canada a souscrit 334 887 actions du capital exigible ne donnant pas droit de vote. Selon les conditions et modalités de la souscription du Canada, cette souscription était temporaire et le Canada a le droit de remplacer sa souscription temporaire par des actions émises en vertu de cette augmentation de capital, si et quand le cas se présente. En conséquence, le Canada a exercé son droit à la date d'effet du plan BID-9 et au 31 décembre 2014, a remplacé un total de 135 909 actions du capital exigible ne donnant pas droit de vote, d'un montant de 1 640 millions de dollars, par un montant égal d'actions du capital exigible donnant droit de vote. Par ailleurs, en juillet 2014, le Canada a restitué 83 722 actions du capital exigible d'un montant de 1 010 millions de dollars. Le montant intégral des actions du capital exigible ne donnant pas droit de vote sera remplacé ou restitué avant la fin de l'année 2015.

Augmentation du capital : Entré en vigueur le 29 février 2012, le plan BID-9 prévoit une augmentation de 70 000 millions de dollars du Capital ordinaire de la BID à souscrire par les membres de la Banque en cinq versements annuels à partir de 2012. Sur ce montant, 1 700 millions représentent la fraction libérée du capital et le reste constitue la fraction exigible du capital. Deux pays membres, le Venezuela et les Pays-Bas, n'ayant pas souscrit leurs

⁶ Représente la cote de crédit en devises souveraines à long terme attribuée par S&P à chaque pays.

actions, leurs parts étaient disponibles aux autres actionnaires. Ces actions ont été réaffectées par la suite aux autres pays membres par l'Assemblée des gouverneurs de la Banque.

Le 28 février 2014, date d'effet du troisième versement, 1 366 740 actions d'un montant de 16 487 millions de dollars ont pris effet (416 millions d'actions libérées ; 16 071 millions d'actions exigibles), après l'échange des actions exigibles temporaires du Canada. Le montant total des actions représentait (i) 1 044 438 actions correspondant au troisième versement au titre du plan BID-9, (ii) 206 412 actions réaffectées du Venezuela et des Pays-Bas et (iii) 115 890 actions souscrites lors des premier et deuxième versements, mais qui n'ont pris effet que le 28 février 2014 en vue de satisfaire les exigences relatives au nombre de voix minimum prescrites par l'Accord.

Les dates d'effet des trois premiers versements au titre de l'augmentation du Capital ordinaire étaient le 29 février 2012 et le 28 février 2013 et 2014. Les deux versements restants prennent effet le dernier jour de février 2015 et 2016.

Emprunts

La Banque mobilise des fonds sur les marchés financiers internationaux principalement par l'émission de titres d'emprunt. Pour diversifier ses sources de financement, la Banque émet ses titres d'emprunt dans différentes devises et selon différentes échéances, formes et structures en réponse aux besoins des investisseurs mondiaux, institutions et particuliers. Aux termes de l'Accord, la Banque ne peut emprunter qu'avec l'approbation du pays membre sur les marchés duquel les titres d'emprunt sont vendus et du pays membre dans la monnaie duquel ces emprunts sont libellés. En outre, la Banque est tenue d'obtenir l'accord de chacun desdits pays membres pour pouvoir échanger sans restriction le produit de ces emprunts dans la monnaie de tout autre pays membre.

La Banque dispose également d'un programme d'emprunt à court terme (le Programme de bons à prime) dans le cadre duquel des bons à prime sont émis pour des montants minimums de 100 000 dollars et sont assortis d'échéances d'un maximum de 360 jours. Ce programme de financement est utilisé pour gérer les besoins de trésorerie à court terme.

La politique d'emprunt de la Banque est résumée dans l'Encadré 4.

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les emprunts à court terme étaient constitués de bons à prime libellés en dollars des États-Unis. Le **Tableau 10** présente des informations sur les opérations d'emprunts à court terme de la Banque.

Les opérations d'emprunt à moyen et long terme réalisées en 2014 et 2013 sont résumées dans le **Tableau 11**. En 2014, le produit de la dette à moyen et long terme contractée directement sur les marchés financiers s'élevait à 20 928 millions de dollars, contre 15 763 millions en 2013. L'augmentation du volume des opérations d'emprunt par rapport à 2013 est essentiellement imputable à l'augmentation du niveau des règlements de dettes anticipés.

Les emprunts contractés au cours d'une année donnée sont utilisés pour les opérations générales, y compris les décaissements de prêts et le refinancement de dettes arrivant à échéance. En 2014, la Banque a lancé cinq émissions stratégiques

Encadré 4 : Politique d'emprunt

La Banque a pour politique de limiter le montant de ses Emprunts nets à la fraction du capital souscrit exigible de ses pays membres non emprunteurs (États-Unis, Canada, Japon et autres membres extra-régionaux). Les Emprunts nets représentent le montant des emprunts (après swaps), plus le volume brut des garanties, moins les actifs liquides de référence (après swaps), lesquels comprennent les actifs de la réserve spéciale. Les actifs de la réserve spéciale ne peuvent être utilisés que pour satisfaire les obligations de la Banque liées aux emprunts et aux garanties. Au 31 décembre 2014, les Emprunts nets représentaient 71,2 % de la fraction du capital souscrit exigible des pays membres non emprunteurs, contre 74,4 % en 2013. En conséquence, la capacité d'emprunt non utilisée à la fin de l'année s'élevait à 20 213 millions de dollars, contre 16 236 millions en 2013.

La stratégie d'emprunt de la Banque a pour objectif d'assurer l'accès aux marchés financiers à long terme pour un certain volume et moyennant un bon rapport coût-efficacité. La Banque utilise des produits dérivés, principalement des swaps de devises et de taux d'intérêt, aux fins de couverture économique dans le cadre de la gestion de son passif afin d'obtenir la composition monétaire et la structure de taux d'intérêt désirées, ainsi que pour diminuer ses coûts de financement. Elle suit de près et règle ses activités avec les opérateurs et homologues (voir la section « Gestion du risque financier - Risque de crédit — Risque de crédit commercial »). Le montant et l'échelonnement des emprunts de la Banque sont déterminés en partie par les décaissements des prêts, les échéances de la dette et les niveaux de liquidité (voir la section « Gestion de la liquidité »).

**Tableau 10 : Emprunts À court terme
31 décembre 2014 et 2013**

(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2014	2013
Solde en fin d'exercice	\$675	\$654
Solde moyen journalier durant l'exercice . . .	653	597
Solde maximum en fin de mois	744	654
Taux moyen pondéré en fin d'exercice	0,05%	0,14%
Taux moyen pondéré durant l'exercice	0,06%	0,09%

Tableau 11 : RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS D'EMPRUNT À MOYEN ET LONG TERME

Pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2014	2013
Total des emprunts à moyen et long terme ⁽¹⁾	\$20 928	\$15 763
Échéance moyenne (années) ⁽²⁾	5,1	4,9
Nombre de transactions	88	64
Nombre de devises	12	10

⁽¹⁾ Représente le produit sur la base de la date de transaction.

⁽²⁾ Échéance moyenne calculée compte tenu de la date de remboursement par anticipation suivante.

d'obligations planétaires de référence libellées en dollars des États-Unis assorties d'échéances à deux, trois, cinq, dix et trente ans, pour un montant global de 10 750 millions. Des emprunts libellés dans les devises des pays membres emprunteurs d'un montant global de 225 millions de dollars ont été émis (293 millions en 2013) comme suit : réais brésiliens (202 millions), pesos mexicains (23 millions) (en 2013 : réais brésiliens [161 millions], pesos mexicains [82 millions] et colones costa-riciens [50 millions]). En outre, la Banque a effectué des transactions sur divers bons libellés en dollars australiens, en livres Sterling, en dollars canadiens, en euros, en roupies indiennes, en roupiahs indonésienne, en wons coréens, en dollars de Nouvelle-Zélande, en nouvelles livres turques et en dollars des États-Unis.

Une comparaison des nouveaux emprunts à moyen et long terme entre 2014 et 2013 est présentée par devise dans la Figure 5.

Le Tableau 12 présente l'encours des emprunts à moyen et long terme par devise aux 31 décembre 2014 et 2013.

La Banque peut rembourser sa dette avant la date d'échéance. Par exemple, la dette peut être rachetée pour faciliter les liquidités des marchés secondaires, et les obligations peuvent être appelées pour réduire le coût des emprunts. En 2014, la Banque a remboursé ses emprunts à hauteur de 266 millions de dollars (contre 733 millions en 2013).

Utilisation de produits dérivés : En même temps qu'elle contracte des emprunts, la Banque peut effectuer des swaps de devises et de taux d'intérêt pour convertir le produit de ces emprunts en dollars des États-Unis et ses financements à taux variable pour honorer ses obligations de décaissement de prêts. En 2014, la totalité des nouveaux emprunts, le cas échéant, a été convertie en dollars des États-Unis à des taux variables. Les

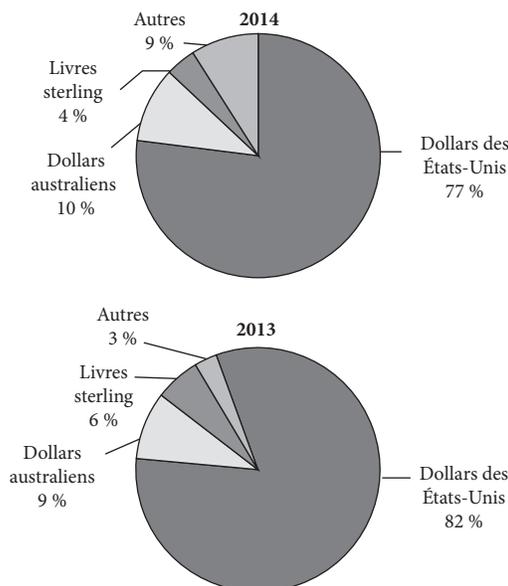
**Tableau 12 : ENCOURS DES EMPRUNTS⁽¹⁾ PAR DEVISE
31 décembre 2014 et 2013**
(Exprimé en millions de dollars des États-Unis)

Devise	2014	2013
Dollars australiens	\$6 988	\$7 066
Réais brésiliens	396	850
Livres sterling	2 724	2 549
Dollars canadiens	2 791	2 974
Pesos chiliens	35	44
Colones costa-riciens	46	50
Euros	716	805
Dollars de Hong Kong	—	64
Roupies indiennes	230	363
Roupiahs indonésienne	754	374
Yens japonais	323	558
Pesos mexicains	38	—
Pesos mexicains	840	928
Nouvelles Lires Turques	263	278
Dollars néo-zélandais	1 059	1 108
Couronnes norvégiennes	67	83
Nouveaux sols péruviens	109	116
Rands sud-africains	101	110
Francs suisses	653	727
Dollars des États-Unis	56 805	47 682
Total	\$74 938	\$66 729

⁽¹⁾ Emprunts à moyen et long terme nets de primes non amorties (avant swaps et ajustements par référence au marché).

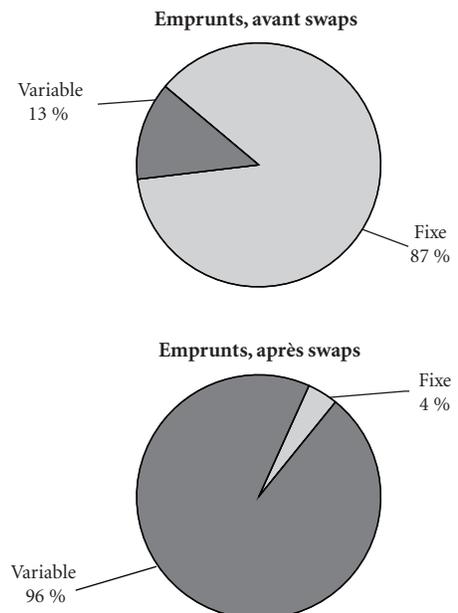
figures 6 et 7 illustrent les effets des swaps aussi bien sur la structure des taux d'intérêt que sur la composition monétaire du portefeuille d'emprunts à moyen et long terme au 31 décembre 2014. Des informations plus détaillées concernant les emprunts et produits dérivés de la Banque sont fournies dans les Notes I, J, K, L, X et au Tableau I-4 des états financiers.

Figure 5 : NOUVEAUX EMPRUNTS PAR DEVISE⁽¹⁾
Pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013



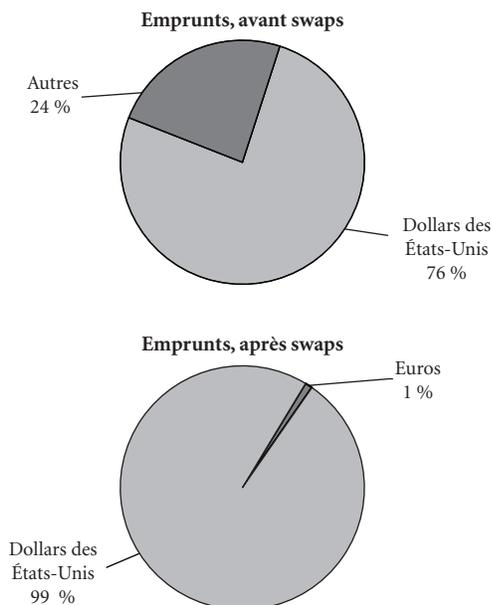
⁽¹⁾ Comprend les emprunts à moyen et long terme, à l'exclusion des swaps, et représente le produit sur la base de la date de transaction.

**Figure 6 : EFFETS DES SWAPS SUR LA STRUCTURE DES
TAUX D'INTÉRÊT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS⁽¹⁾**
31 décembre 2014



⁽¹⁾ Emprunts à moyen et long-terme seulement.

Figure 7 : EFFETS DES SWAPS SUR LA COMPOSITION MONÉTAIRE DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS⁽¹⁾
31 décembre 2014



⁽¹⁾ Emprunts à moyen et long-terme seulement.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Revenu d'exploitation

Le revenu d'exploitation comprend le revenu net au titre des intérêts sur les avoirs productifs et la part des fonds propres, des gains nets sur placements, des provisions pour pertes sur prêts et garanties et des dépenses nettes autres que les intérêts, aux revenus de la Banque. L'**encadré 5** présente les éléments les plus importants du revenu d'exploitation de la Banque et leurs effets respectifs sur les résultats.

Le **Tableau 13** présente la ventilation du Revenu d'exploitation au cours des trois dernières années.

Revenu d'exploitation

Année 2014 par rapport à 2013 : La baisse du Revenu d'exploitation était principalement due à une baisse du revenu net des intérêts et des gains nets sur placements, ainsi qu'à une hausse des provisions pour pertes sur prêts et garanties, qui ont été compensées en partie par une réduction des dépenses nettes autres que les paiements d'intérêts.

Année 2013 par rapport à 2012 : La baisse du Revenu d'exploitation était principalement due à une baisse des gains nets sur placements ainsi qu'à une hausse des dépenses nettes autres que les intérêts, compensées en partie par une hausse du revenu net des intérêts.

Revenu net des intérêts

Année 2014 par rapport à 2013 : La baisse du revenu net des intérêts était due principalement aux gains non récurrents associés au remboursement de prêts et à la gestion des durations de fonds propres d'un montant approximatif de 226 millions de dollars en 2013.

Année 2013 par rapport à 2012 : L'augmentation du revenu net des intérêts était principalement due à l'impact de l'augmentation de la marge de prêt sur la plupart des prêts de la Banque, qui est passée de 0,62 % en 2012 à 0,84 % en 2013, soit un montant approximatif de 134 millions de dollars, à une hausse des autres revenus au titre des intérêts, principalement par suite de gains réalisés d'un montant de 125 millions sur les swaps de durée des fonds propres, ainsi qu'à la rémunération des remboursements anticipés de prêts, nette des frais de révocation des swaps, d'un montant de 101 millions, reçus en 2013.

Les portefeuilles moyens des actifs portant intérêts et des passifs portant intérêts, après swaps, et les rendements et coûts respectifs pour 2014, 2013 et 2012, sont présentés dans le **Tableau 14**.

Encadré 5 : Éléments du revenu d'exploitation et effets principaux

Éléments	Effets principaux
Revenu des intérêts sur les prêts	Volumes de prêts, marges de prêt et environnement des taux d'intérêt.
Frais d'emprunt	Environnement des taux d'intérêt, y compris les variations du LIBOR.
Gains nets sur placements	Gains ou pertes à la valeur du marché sur le portefeuille de titres de placement à négocier de la Banque, qui sont dictés par des facteurs externes tels que : l'environnement des taux d'intérêt et les marges de crédit au sein du portefeuille d'actifs liquides.
Dépenses nettes autres que les intérêts	Augmentation ou réduction des frais administratifs liés aux coûts du personnel, aux programmes spéciaux ainsi qu'à la hausse ou à la baisse des coûts des régimes des pensions et autres prestations de retraite.
Provisions pour pertes sur prêts et garanties	Évaluation du risque des emprunteurs sans garantie souveraine et probabilité de défaut et de pertes en cas de défaut.

Tableau 13 : REVENU D'EXPLOITATION
Pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012
(Exprimé en millions de dollars des États-Unis)

	2014	2013	2012	2014 vs. 2013	2013 vs. 2012
Revenu des intérêts sur les prêts	\$1 659	\$1 768	\$1 601	\$(109)	\$167
Revenu des intérêts sur placements	74	62	89	12	(27)
Autres revenus sur les intérêts	44	187	113	(143)	74
	<u>1 777</u>	<u>2 017</u>	<u>1 803</u>	<u>(240)</u>	<u>214</u>
Moins					
Frais d'emprunt	398	401	519	(3)	(118)
Revenu net des intérêts	<u>1 379</u>	<u>1 616</u>	<u>1 284</u>	<u>(237)</u>	<u>332</u>
Autres revenus sur les prêts	82	90	67	(8)	23
Gains d'investissement nets	40	153	293	(113)	(140)
Autres dépenses :					
Provision pour pertes sur prêts et garanties	118	58	22	60	36
Dépenses nettes autres que les intérêts	731	920	712	(189)	208
Revenu d'exploitation	<u>\$ 652</u>	<u>\$ 881</u>	<u>\$ 910</u>	<u>\$(229)</u>	<u>\$(29)</u>

Tableau 14 : PORTEFEUILLES D'ACTIFS/PASSIFS ET RENDEMENTS/COÛTS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012
(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

	2014		2013		2012	
	Solde moyen	Rendement/ Coût %	Solde moyen	Rendement/ Coût %	Solde moyen	Rendement/ Coût %
Prêts ⁽¹⁾	\$71 280	2,33	\$66 780	2,65	\$66 376	2,41
Titres de placement liquides ⁽²⁾⁽³⁾	25 683	0,47	19 713	1,27	17 485	2,22
Total des avoirs productifs	\$96 963	1,84	\$86 493	2,34	\$83 861	2,37
Emprunts	<u>\$72 097</u>	<u>0,55</u>	<u>\$62 312</u>	<u>0,64</u>	<u>\$61 082</u>	<u>0,85</u>
Marge d'intérêt nette ⁽⁴⁾		<u>1,42</u>		<u>1,87</u>		<u>1,53</u>

⁽¹⁾ À l'exclusion des commissions sur prêts.

⁽²⁾ Rentabilités pondérées dans le temps liées géométriquement.

⁽³⁾ Inclut les gains et les pertes.

⁽⁴⁾ Représente le revenu net des intérêts en pourcentage de la moyenne des avoirs productifs.

⁽⁵⁾ Un montant de rémunération des remboursements anticipés des prêts, net du coût des swaps, d'environ 101 millions de dollars, a été reçu par la Banque en 2013. Sans ce montant, le rendement des prêts aurait été de 2,50 % au 31 décembre 2013.

⁽⁶⁾ Outre le montant de rémunération des remboursements anticipés des prêts susmentionné, des gains de 125 millions de dollars sur les swaps de durée des fonds propres ont été réalisés du fait des résiliations de swap résultant de la gestion de la durée des fonds propres. Sans la prise en compte de ces montants, la marge d'intérêt nette aurait été de 1,61 % au 31 décembre 2013.

Gains nets sur placements

Année 2014 par rapport à 2013 : Les gains nets sur titres de placement par référence au marché ont baissé pendant l'année du fait de la réduction du volume de titres adossés à des actifs patrimoniaux et à des hypothèques détenus dans le portefeuille.

Année 2013 par rapport à 2012 : Les gains nets sur titres de placement par référence au marché ont baissé pendant l'année du fait du ralentissement de l'amélioration des prix des actifs de crédit et de la réduction globale des titres adossés à des actifs et à des hypothèques détenus dans le portefeuille à la fois par le biais des ventes et des remboursements d'actifs à leur valeur nominale.

Provisions pour pertes sur prêts et garanties

Année 2014 par rapport à 2013 : Les provisions pour pertes sur prêts et garanties ont augmenté en 2014 principalement du fait de l'augmentation des provisions spécifiques pour pertes sur prêts liées à quatre prêts classés comme douteux, en partie com-

pensée par le remboursement intégral et l'amélioration des conditions d'autres prêts douteux sans garantie souveraine.

Année 2013 par rapport à 2012 : La hausse des provisions pour pertes sur prêts et garanties enregistrée en 2013 s'explique principalement par une augmentation des provisions collectives du portefeuille de prêts, suite à l'augmentation du portefeuille de prêts sans garantie souveraine. Les améliorations de la qualité du crédit du portefeuille de prêts douteux ont été compensées par une hausse du nombre de prêts dans cette catégorie.

Dépenses nettes autres que les intérêts

Les principaux éléments de dépense autres que les intérêts sont présentés au **Tableau 15**.

Année 2014 par rapport à 2013 : Les dépenses nettes autres que les intérêts ont baissé en raison principalement d'une baisse du

Tableau 15 : DÉPENSES NETTES AUTRES QUE LES INTÉRÊTS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012
(Exprimé en millions de dollars des États-Unis)

	2014	2013	2012	2014 vs. 2013	2013 vs. 2012
Frais administratifs					
Coûts du personnel.....	\$419	\$591	\$469	\$(172)	\$122
Honoraires des consultants.....	137	123	94	14	29
Frais de déplacement.....	33	32	31	1	1
Autres dépenses.....	98	91	89	7	2
Total des frais administratifs bruts	<u>687</u>	<u>837</u>	<u>683</u>	<u>(150)</u>	<u>154</u>
Moins :					
Part du Fonds des opérations spéciales.....	(19)	(24)	(20)	5	(4)
Frais administratifs nets	<u>668</u>	<u>813</u>	<u>663</u>	<u>(145)</u>	<u>150</u>
Revenus des commissions de service.....	(10)	(5)	(7)	(5)	2
Programmes spéciaux.....	107	131	75	(24)	56
Autres revenus.....	(34)	(19)	(19)	(15)	—
Dépenses nettes autres que les intérêts	<u>\$731</u>	<u>\$920</u>	<u>\$712</u>	<u>\$(189)</u>	<u>\$208</u>

coût net des régimes de pension et autres prestations de retraite d'un montant de 180 millions de dollars. Aucun amortissement des pertes actuarielles nettes non comptabilisées n'était nécessaire en 2014 dans la mesure où les pertes actuarielles différées se situaient dans la fourchette de 10 %. D'autre part, le coût des services a baissé en raison principalement de l'augmentation du taux d'actualisation du passif des régimes de pension à la fin de l'année 2013. Une réduction des opérations non remboursables et à remboursement conditionnel approuvées dans le cadre de programmes spéciaux a également été enregistrée.

Année 2013 par rapport à 2012 : Les dépenses nettes autres que les intérêts ont augmenté du fait d'une hausse des coûts du personnel consécutive à une augmentation du coût net des régimes de pension et autres prestations de retraite d'un montant de 88 millions de dollars. Le coût des régimes de pension et autres prestations de retraite continue d'être impacté par une hausse de l'amortissement des pertes actuarielles nettes non comptabilisées des années précédentes et par une augmentation du coût des services due principalement à la réduction du taux d'actualisation du passif des régimes de pension à la fin de l'année 2012. Une augmentation des opérations non remboursables et à remboursement conditionnel approuvées dans le cadre de programmes spéciaux a également été enregistrée.

Revenu d'exploitation principal (mesure hors GAAP)

Même si la Banque prépare ses états financiers en conformité avec les principes comptables généralement acceptés (GAAP) aux États-Unis, la Direction examine certains résultats, notamment le revenu d'exploitation principal, en appliquant d'autres principes. Cette mesure fournit des informations sur la performance et les tendances sous-jacentes de la Banque sur le plan opérationnel tout en excluant les gains et pertes à la valeur du marché sur les placements nets volatils, les gains non récurrents associés à la gestion des durations de fonds propres et aux remboursements anticipés de prêts, ainsi que les provisions pour pertes sur prêts et garanties. Le **Tableau 16** ci-dessous présente le revenu d'exploitation déclaré (GAAP) en détaillant les ajustements réalisés pour obtenir le revenu d'exploitation principal (hors GAAP).

Le revenu d'exploitation principal y apparaît comme une mesure plus représentative des opérations de la Banque. Les variations du revenu d'exploitation principal proviennent essentiellement des variations des charges approuvées sur les prêts souverains de la Banque et de l'impact des variations des taux d'intérêt sur les actifs financés par des fonds propres, ainsi que des variations des dépenses nettes autres que les intérêts. En 2014 et 2013, les variations du revenu d'exploitation principal provenaient essentiellement des fluctuations du coût net des régimes de pension et autres prestations de retraite.

Tableau 16 : REVENU D'EXPLOITATION PRINCIPAL
Pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012
(Exprimé en millions de dollars des États-Unis)

	2014	2013	2012	2014 vs. 2013	2013 vs. 2012
Revenu d'exploitation principal (mesure hors GAAP)					
Revenu d'exploitation (publié)	\$652	\$881	\$910	\$(229)	\$ (29)
Moins :					
Gains nets sur placements.....	40	153	293	(113)	(140)
Gains non récurrents associés aux remboursements anticipés des prêts et à la gestion de la durée des fonds propres.....	—	226	—	(226)	226
Ajouter :					
Provision pour pertes sur prêts et garanties.....	118	58	22	60	36
Revenu d'exploitation principal	<u>\$730</u>	<u>\$560</u>	<u>\$639</u>	<u>\$ 170</u>	<u>\$ (79)</u>

GESTION DU RISQUE FINANCIER

Dans le cadre de ses services de banque de développement, la Banque est exposée au risque-crédit (portefeuille de prêts ou risque-crédit-pays et risque-crédit commercial), au risque de marché (taux d'intérêt, marge et taux de change), au risque de liquidité (financement et liquidation), au risque lié aux régimes de pension et au risque opérationnel.

Gouvernance

La Banque conduit ses opérations dans le cadre d'un ensemble de politiques financières et de gestion du risque, en n'utilisant que des instruments financiers spécifiquement autorisés et en suivant un processus décisionnel de gestion du risque bien défini.

La Banque gère ses risques conformément à l'Accord et à toutes les autres politiques approuvées par l'Assemblée des gouverneurs, le Conseil d'administration et le Comité des finances composé de membres de la Direction. Quatre unités de gestion des risques de la Banque, chargées d'examiner l'adéquation du capital/la gestion de l'actif et du passif, le risque de trésorerie, le risque-crédit et les contrôles financiers/le risque opérationnel, sont combinées pour former le Bureau de la gestion des risques, qui rend compte directement au Vice-Président exécutif. Le Comité de gestion de l'actif et du passif (*Asset Liability Management Committee*, ALCO) est le forum chargé d'examiner les questions de gestion des risques et de gestion financière, conformément aux bonnes pratiques en la matière. Cela comprend la gestion de l'actif et du passif, l'adéquation du capital, les produits financiers (prêts, placements, financement, etc.) et la planification, la gestion des risques de trésorerie, la gestion du risque-crédit, les marchés de capitaux (financement et placements), la gestion des liquidités et la gestion des prêts.

Risque-crédit

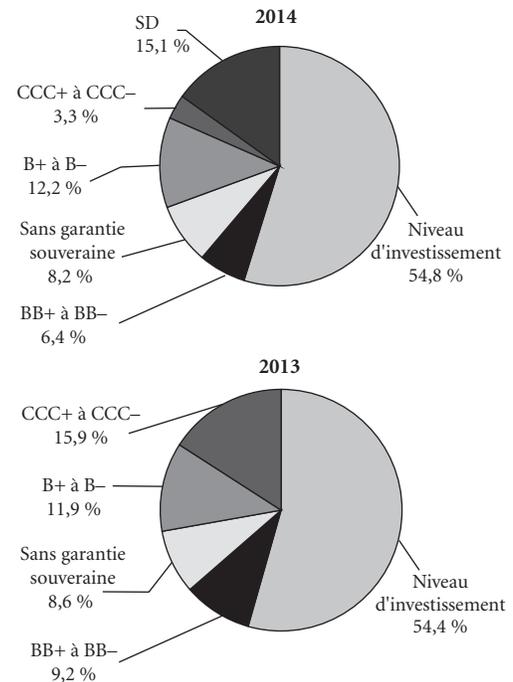
Le risque-crédit est la perte potentielle qui pourrait découler de la défaillance d'un emprunteur (risque-crédit lié au portefeuille de prêts ou au pays), ou de la défaillance de contreparties à un placement, une transaction ou un swap (risque-crédit commercial).

Risque-crédit lié au portefeuille de prêts : Le risque-crédit lié au portefeuille de prêts est le risque que la Banque ne reçoive pas le remboursement du principal et/ou le paiement des intérêts sur un ou plusieurs de ses prêts selon les conditions convenues. Il est directement lié à l'activité principale de la Banque et représente le plus gros risque financier auquel elle est exposée. La Banque dispose de multiples sources de protection contre le risque-crédit lié à son portefeuille de prêts, y compris un plafond général de prêt, un cadre détaillé d'adéquation de son capital (conçu pour faire en sorte que la Banque détienne à tout moment suffisamment de fonds propres, compte tenu de la qualité et de la concentration de son portefeuille), une politique pour le traitement des prêts improductifs et une politique pour le maintien d'une provision pour pertes sur prêts. Le risque-crédit lié au portefeuille de prêts de la Banque est déterminé par la cote de crédit de chaque emprunteur et par son exposition à ces derniers.

La qualité du crédit du portefeuille de prêts à garantie souveraine aux 31 décembre 2014 et 2013, représentée par la cote de crédit en devises à long terme attribuée à chaque pays emprunteur par les agences de notation (en général, S&P), est illustrée à la **Figure 8**.

Figure 8 : QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION AUX PRÊTS À GARANTIE SOUVERAINE REFLÉTÉE PAR LES COTES DE CRÉDIT DES PAYS MEMBRES EMPRUNTEURS⁽¹⁾

31 décembre 2014 et 2013



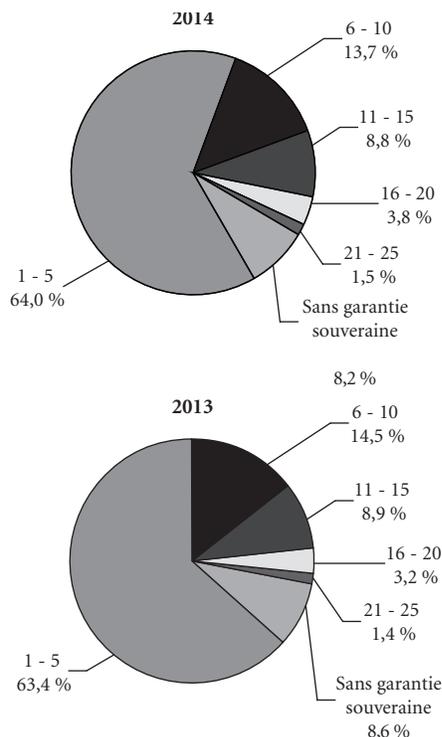
⁽¹⁾ Les chiffres ayant été arrondis, les totaux partiels ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs divers éléments.

Par rapport au 31 décembre 2013, la **Figure 8** montre que le montant relatif de l'exposition aux prêts des emprunteurs souverains notés de BB+ à BB- et de CCC+ à CCC- a diminué de 2,8 % et 12,6 %, respectivement, alors que l'exposition aux prêts des emprunteurs souverains classés dans la catégorie investissement et notés de B+ à B- a augmenté de 0,4 % et 0,3 %, respectivement. L'exposition des prêts relative dans la catégorie sans garantie souveraine a baissé de 0,4 %. L'augmentation de l'exposition aux prêts des emprunteurs souverains classés dans la catégorie de « défaut sélectif » était imputable au déclassement de l'Argentine. Il convient de noter que la qualité moyenne pondérée du crédit de l'exposition des prêts souverains de la Banque reste au niveau BB au 31 décembre 2014.

L'exposition de la Banque est le produit de la taille et de la concentration du portefeuille. Cette exposition est limitée par le pouvoir de prêt de la Banque ; il n'y a toutefois aucune limite de prêt par pays. Compte tenu du caractère régional des opérations de la Banque et de l'ampleur relative des économies de ses pays membres emprunteurs, la Banque s'attend à détenir un portefeuille constamment concentré. Comme l'illustre la **Figure 9**, de 2013 à 2014, la concentration de l'exposition des prêts est restée stable pendant l'année. Près de 64 % de l'exposition totale reste détenue par les cinq plus gros emprunteurs.

Figure 9 : CONCENTRATION DE L'EXPOSITION DES PRÊTS⁽¹⁾

31 décembre 2014 et 2013



⁽¹⁾ Les chiffres ayant été arrondis, les totaux partiels ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs divers éléments.

Plafond imposé à l'encours des prêts : L'Accord constitutif de la Banque limite le montant total de l'encours de ses prêts et garanties à la somme de son capital souscrit et des réserves et excédents, à l'exclusion du revenu affecté à certaines réserves. Cependant, la capacité de prêt de la Banque est également limitée par ses politiques d'emprunt et d'adéquation du capital.

Cadre d'adéquation du capital : Le cadre d'adéquation du capital de la Banque comprend une politique concernant l'adéquation du capital et des systèmes permettant de définir les besoins en capital pour le risque du crédit et le risque du marché à la fois dans ses opérations de prêt et de trésorerie. Cette politique stipule par ailleurs les besoins en capitaux au titre du risque lié aux régimes de pension et aux risques opérationnels. La politique d'adéquation du capital permet à la Banque de mesurer le risque inhérent à son portefeuille de prêts du fait de la cote de crédit de ses emprunteurs et de la concentration de ses prêts, et de bénéficier d'une certaine souplesse pour effectuer des ajustements en fonction de l'évolution des conditions du marché. À ce titre, des limites de risque spécifiques en termes de besoins en capitaux au titre des placements et produits dérivés ont été fixées afin de permettre à la Direction d'élaborer des stratégies de financement et d'investissement plus efficaces, conformes au niveau de tolérance au risque établi par le Conseil d'administration.

En 2014, l'Assemblée des gouverneurs a reconfirmé le mandat de la politique globale de préserver les solides assises financières de la Banque et de maintenir au niveau AAA sa cote de crédit à long terme en devises étrangères. L'Assemblée des

gouverneurs a également demandé à la Banque de définir des réserves de capitaux appropriées afin de préserver sa capacité de prêt en période de tension, et a ratifié l'engagement de la Banque à soutenir les petits pays vulnérables.

Modèle de gestion des revenus : Le Modèle de gestion des revenus (IMM) de la Banque établit un lien entre les décisions annuelles sur l'utilisation des revenus du Capital ordinaire et les contreparties associées aux relations entre les divers paramètres, telles que : le niveau des charges sur prêts, les programmes annuels de prêt et de décaissement, le budget annuel alloué aux dépenses administratives, ainsi que les transferts annuels de revenus. L'IMM fournit au Conseil d'administration et à la Direction une méthodologie d'examen de ces paramètres d'une manière intégrée et simultanée. L'IMM est mis en œuvre par le biais des Projections financières à long terme (LTFP) du Capital ordinaire, lesquelles sont utilisées pour prendre des décisions annuelles concernant le budget de la Banque, le niveau des charges sur prêts, la disponibilité des ressources au titre du Mécanisme de don de la BID (GRF), d'autres affectations de revenus et leur impact sur la capacité de prêt à long terme de la Banque.

L'IMM exige un niveau minimum de charges sur prêts pour les prêts à garantie souveraine de sorte que les revenus générés par ces charges (grâce à un ajustement correspondant à 90 % des revenus issus des opérations sans garantie souveraine de la Banque) couvrent 90 % des dépenses administratives du Capital ordinaire sur trois ans glissants.

Prêts improductifs : À l'exception des prêts sans garantie souveraine, les retards d'un emprunteur d'un pays membre bloquent l'approbation de nouveaux prêts aux emprunteurs de ce pays membre, peuvent entraîner la suspension des décaissements du prêt, donner lieu à son classement dans la catégorie des prêts à intérêts non comptabilisés et conduire à son exigibilité immédiate. La Banque applique cette politique selon une approche progressive résumée au **Tableau 17**.

Si des prêts consentis à un pays membre sur les ressources du FOS ou de tout autre fonds détenu ou administré par la Banque sont déclarés improductifs, tous les prêts consentis au gouvernement de ce pays membre ou garantis par celui-ci sont considérés comme improductifs. La Banque entretient un dialogue constant avec ses emprunteurs afin d'assurer le remboursement de tous ses prêts dans les meilleurs délais.

Dans le cas des prêts sans garantie souveraine, le Comité d'évaluation des prêts à intérêts non comptabilisés et des risques de perte de valeur, présidé par le Responsable de gestion des risques, détermine le moment auquel le prêt est classé dans la catégorie des prêts à intérêts non comptabilisés, ce qui peut se produire entre 30 et 90 jours à compter de la date à laquelle le prêt est en retard de paiement ou, si des circonstances spéciales le justifient, à n'importe quelle date avant l'expiration des 30 jours.

Provisions pour pertes sur prêts et garanties : En 55 ans d'histoire, la Banque a toujours détenu un portefeuille de prêts à garantie souveraine pour l'essentiel pleinement productif, et recouvert l'intégralité du principal et des intérêts sur tous les prêts accordés. Cinq pays emprunteurs seulement ont été placés

Tableau 17 : TRAITEMENT DES PRÊTS À GARANTIE SOUVERAINE IMPRODUCTIFS

30 jours après la date d'exigibilité du prêt	La Banque suspend les décaissements du prêt en situation d'arriéré et de tous les autres prêts à l'emprunteur. Elle informe le garant des arriérés de l'emprunteur et demande le prompt règlement du montant en retard. Aucun contrat de prêt avec un emprunteur du pays en question n'est signé par la Banque et aucune proposition de prêt n'est approuvée.
120 jours après la date d'exigibilité du prêt	La Banque suspend les décaissements de tous les prêts au garant et garantis par le garant si celui-ci ne règle pas les montants exigibles.
180 jours après la date d'exigibilité du prêt	La Banque place dans la catégorie des prêts à intérêts non comptabilisés tous les prêts consentis au pays en question, dont le gouvernement, la banque centrale ou toute entité gouvernementale est emprunteur ou garant, à moins qu'il ne soit établi que tous les paiements en situation d'arriéré sont en cours et seront perçus dans un avenir immédiat. Le classement des prêts dans la catégorie à intérêts non comptabilisés implique une contrepassation de tous les revenus échus à la date en question et aucune accumulation de revenus jusqu'au recouvrement de tous les montants en suspens. Toutes les missions de la Banque dans le pays prévues pour la programmation, la préparation ou le traitement de prêts sont suspendues.

dans la catégorie des prêts à intérêts non comptabilisés pendant des périodes variables entre 1988 et 2001. Le solde maximum global de ces prêts n'a jamais dépassé 8 % de l'encours total des prêts. En raison de la nature de ses emprunteurs et de leurs garants, la Banque s'attend à ce que chacun de ses prêts à garantie souveraine financés sur son Capital ordinaire soit remboursé. Le **Tableau 18** présente des informations relatives aux pays, aux périodes de temps et aux montants maximum des prêts à garantie souveraine au titre du Capital ordinaire ayant été placés dans la catégorie des prêts à intérêts non comptabilisés dans toute l'histoire de la Banque.

La Banque maintient des provisions pour pertes sur prêts et garanties en prévision du risque de pertes inhérent à ses portefeuilles de prêts et de garanties, un risque lié principalement aux opérations sans garantie souveraine. Au 31 décembre 2014, le montant des prêts sans garantie souveraine classés comme prêts douteux détenus par la Banque s'élevait à 394 millions de dollars (310 millions en 2013). Conformément à la politique de la Banque, 118 millions de dollars au titre de provisions pour pertes sur prêts et garanties ont été comptabilisés en 2014 (58 millions en 2013). Au 31 décembre 2014, le montant total des provisions s'élevait à 373 millions de dollars (255 millions en 2013). Les provisions pour pertes sur prêts et garanties sans

garantie souveraine représentaient 6 % de l'encours correspondant de ses portefeuilles combinés (4 % en 2013).

Risque de crédit commercial : Le risque de crédit commercial désigne l'exposition aux pertes qui pourraient découler de la défaillance d'une contrepartie à un placement, une transaction ou un swap de la Banque. Les principales sources de risque de crédit commercial sont les instruments financiers dans lesquels la Banque investit ses liquidités. Conformément à ses politiques prudentes en matière de risque, la Banque n'investit que dans des titres de créance de premier ordre émis par des gouvernements, agences, organisations multilatérales, banques et sociétés, y compris les titres adossés à des actifs et à des hypothèques. La Banque applique le processus suivant pour contrôler son risque de crédit commercial : a) spécification de placements autorisés ; b) élaboration de listes agréées de contreparties, d'émetteurs et d'opérateurs acceptables ; c) définition de limites acceptables en ce qui concerne les cotes de crédit et d) spécification de limites d'exposition et de durée pour les contreparties, émetteurs et opérateurs acceptables, selon leur taille et leur solvabilité.

Dans le cadre de ses activités ordinaires de placement, de financement et de gestion de l'actif et du passif, la Banque utilise

Tableau 18 : DONNÉES HISTORIQUES DES PAYS DANS LA CATÉGORIE DES EMPRUNTEURS À INTÉRÊTS NON COMPTABILISÉS**Au 31 décembre 2014***(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)*

Pays	À intérêts non comptabilisés	Hors intérêts non comptabilisés ⁽¹⁾	Jours	Encours de prêts maximum ⁽²⁾
Panama	29-Mar-88	18-Mar-92	1 450	\$320
Nicaragua	11-May-88	17-Sep-91	1 224	78
Pérou	1-Mar-89	17-Sep-91	930	674
Honduras	4-Dec-89	6-Jul-90	214	223
Suriname	10-Nov-92	23-Dec-92	43	12
Suriname	9-Nov-93	14-Feb-94	97	13
Suriname	13-Dec-00	6-Jun-01	175	27

⁽¹⁾ Dates de remboursement.⁽²⁾ Encours de prêts maximum en fin d'exercice pendant la période de non-comptabilisation des intérêts.

des instruments dérivés, essentiellement des swaps, principalement aux fins de couverture économique. Elle limite l'emploi d'instruments dérivés aux contreparties et opérateurs agréés, désignés selon des politiques de gestion du risque prudentes. La Banque a établi des limites d'exposition pour chaque contrepartie à des instruments dérivés et a conclu des accords-cadres relatifs à ces instruments, comportant des dispositions exécutoires en matière de compensation en cas de fermeture. Ces accords prévoient également la constitution d'une garantie au cas où l'exposition à la valeur du marché venait à dépasser certains seuils contractuels. L'exposition des contreparties par rapport aux limites établies est calculée et contrôlée suivant des modèles de risque-crédit potentiel tout au long de la durée de vie du portefeuille de chaque contrepartie. Une simulation est utilisée pour modéliser les interactions complexes des facteurs de risque du marché, la dynamique du portefeuille et l'impact des dispositifs d'atténuation des risques tels que les seuils de garantie et les mécanismes de résiliation, de manière à estimer le risque de crédit potentiel. Le suivi de l'exposition de la Banque et la gestion de ces risques sont des processus continus. La Banque ne prévoit pas de défaillance de la part des contreparties à ses swaps.

La Banque traite son risque de crédit sur produits dérivés comme le coût de remplacement de l'instrument dérivé

pertinent. Ce risque est également appelé le risque de remplacement ou le montant du risque à la valeur du marché. Le risque à la valeur du marché est une mesure, à un moment donné, de la valeur d'un contrat dérivé au marché libre. Lorsque la valeur du marché est positive, cela signifie que la contrepartie est redevable à la Banque et que celle-ci s'expose par conséquent à un risque de crédit. Lorsque la valeur du marché est négative, la Banque est redevable envers la contrepartie et ne s'expose pas à un risque de remplacement. Les instruments dérivés de la Banque sont soumis à des accords généraux de compensation. Lorsque la Banque a plus d'une opération sur instrument dérivé en cours avec une contrepartie à l'instrument dérivé, l'exposition « nette » à la valeur du marché représente la somme nette des expositions positives et négatives avec cette contrepartie. Si cette valeur nette du marché est négative, l'exposition de la Banque envers la contrepartie est considérée comme nulle.

Le **Tableau 19** présente en détail le risque-crédit actuel estimatif sur les portefeuilles de placements et de swaps de la Banque, net de garantie, par catégorie de notation des contreparties. Au 31 décembre 2014, le montant du risque-crédit s'élevait à 27 570 millions de dollars, contre 21 227 millions au 31 décembre 2013. La qualité du crédit des portefeuilles reste

Tableau 19 : RISQUE-CRÉDIT ACTUEL, NET DES GARANTIES DÉTENUES, PAR CATÉGORIE DE NOTATION DES CONTREPARTIES⁽¹⁾

(Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis)

31 décembre 2014							
Notation de contrepartie	Titres de placement				Risque net sur swaps	Risque total sur placements et swaps	% du total
	Gouvernements et institutions	Banques	Titres de sociétés	ABS et MBS			
A1+	\$ 3 346	\$ —	\$358	\$ —	\$ —	\$ 3 704	13,4
AAA	6 918	595	—	36	—	7 549	27,4
AA	11 606	2 828	65	92	87	14 178	51,4
A	1 147	631	—	192	34	2 004	7,3
BBB	—	—	—	118	—	118	0,4
BB	—	—	—	—	—	—	0,0
B	—	—	—	—	—	—	0,0
CCC	—	—	—	—	—	—	0,0
CC et en dessous	—	—	—	17	—	17	0,1
Total	<u>\$22 517</u>	<u>\$4 054</u>	<u>\$423</u>	<u>\$455</u>	<u>\$ 121</u>	<u>\$27 570</u>	<u>100,0</u>

31 décembre 2013							
Notation de contrepartie	Titres de placement				Risque net sur swaps	Risque total sur placements et swaps	% du total
	Gouvernements et institutions	Banques	Titres de sociétés	ABS et MBS			
A1+	\$ 939	\$ 394	\$ 51	\$ —	\$ —	\$ 1 384	6,5
AAA	5 401	143	—	63	—	5 607	26,5
AA	9 946	2 374	96	229	156	12 801	60,3
A	333	616	—	235	18	1 202	5,6
BBB	—	—	—	173	—	173	0,8
BB	43	—	—	—	—	43	0,2
B	—	—	—	—	—	—	0,0
CCC	—	—	—	—	—	—	0,0
CC et en dessous	—	—	—	17	—	17	0,1
Total	<u>\$16 662</u>	<u>\$3 527</u>	<u>\$147</u>	<u>\$717</u>	<u>\$174</u>	<u>\$21 227</u>	<u>100,0</u>

⁽¹⁾ Les lettres désignent les notations moyennes accordées par les grandes agences de notation et à la plage entière dans cette catégorie de notation, y compris les qualifications numériques (1 à 3), symboliques (+/-) ou similaires employées par les agences de notation admissibles. Le groupe A1+ désigne les notations à court terme les plus élevées.

élevée : 78,8 % des contreparties sont notés AAA et AA, 13,4 % jouissent de la cote de crédit à court terme la plus élevée (A1+), 7,3 % sont notés A, 0,4 % sont notés BBB, et 0,1 % sont notés en dessous de BBB, contre 86,8 %, 6,5 %, 5,6 %, 0,8 % et 0,3 %, respectivement, en 2013. À l'exclusion des garanties, le risque-crédit actuel sur swaps a baissé pour passer de 2 050 millions de dollars au 31 décembre 2013 à 1 136 millions au 31 décembre 2014. Ce risque-crédit sur swaps est compensé par des garanties (sous forme de bons du Trésor des États-Unis ou en espèces) d'un montant de 1 015 millions de dollars (1 876 millions en 2013), entraînant une exposition aux swaps non garantis de 121 millions de dollars au 31 décembre 2014, contre 174 millions en 2013. La Banque a également reçu des garanties supplémentaires d'un montant de 210 millions de dollars (207 millions en 2013) des contreparties de swaps.

Au 31 décembre 2014, le montant total du risque-crédit actuel de la Banque en Europe s'élevait à 13 223 millions de dollars (8 908 millions en 2013). Il n'y avait aucune exposition directe aux trois pays de la zone Euro notés BBB ou en dessous (Italie, Portugal et Espagne) en 2014 et 2013. Dans ces pays, l'exposition de la Banque aux titres adossés à des actifs et à des hypothèques, généralement mieux notés que les entités souveraines, s'élevait à 227 millions de dollars (293 millions en 2013). Le risque-crédit résiduel actuel en Europe d'un montant de 12 996 millions de dollars (8 615 millions en 2013), indifféremment de la catégorie d'actifs, concernait des pays notés AA- ou mieux.

Risque du marché

La Banque est exposée à des risques résultant des fluctuations du marché, principalement des variations des taux d'intérêt et des taux de change, lesquels sont atténués par le biais de son cadre intégré de gestion de l'actif et du passif.

Gestion de l'actif et du passif : La gestion de l'actif et du passif a pour but de gérer la composition monétaire, le profil d'échéances et les caractéristiques de sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille de passif à l'appui de la liquidité et de chaque prêt, conformément aux conditions propres à ce prêt et dans les limites des paramètres prescrits. La Banque utilise des instruments dérivés pour gérer les risques liés à son actif et son passif en harmonisant les caractéristiques de sa dette avec les actifs qu'elle finance. D'autre part, la Banque a recours à des instruments dérivés pour gérer la durée modifiée de ses fonds propres dans le cadre d'une période bien définie.

La politique de gestion de l'actif et du passif de la Banque énonce notamment des règles de gestion active de la durée des fonds propres et visant à limiter le montant des règlements de dettes dans toute période de 12 mois. Au 31 décembre 2014, des swaps de gestion de l'actif/du passif d'un montant nominal de 2 853 millions de dollars (3 319 millions en 2013) étaient en cours pour maintenir la durée des fonds propres dans les limites de la politique.

Risque lié au taux d'intérêt : La Banque est exposée à deux sources potentielles de risque lié au taux d'intérêt. La première est l'exposition aux variations de la marge nette entre le taux

perçu sur les actifs et le coût des emprunts qui servent à financer ces actifs. La seconde est l'exposition aux variations du revenu issu de la fraction des actifs financée sur les fonds propres.

La Banque compense son exposition aux variations de la marge nette en incorporant soit une formule de répercussion des coûts calculée sur une base réelle ou estimative aux taux perçus sur les prêts, soit une couverture des obligations liées aux taux d'intérêt. Les prêts auxquels était appliquée la formule de répercussion des coûts représentaient 92 % de l'encours du portefeuille de prêts au 31 décembre 2014 ; les 8 % restants correspondent aux prêts sans garantie souveraine et aux prêts à taux fixe. Une petite portion des prêts à répercussion des coûts (à savoir les prêts à taux variable) comporte un risque résiduel lié au taux d'intérêt, compte tenu du décalage de six mois inhérent au calcul des taux d'intérêt. La Banque finance et investit sa liquidité à des structures de taux correspondantes en tenant compte de ce décalage, évitant ainsi une exposition excessive au risque lié au taux d'intérêt.

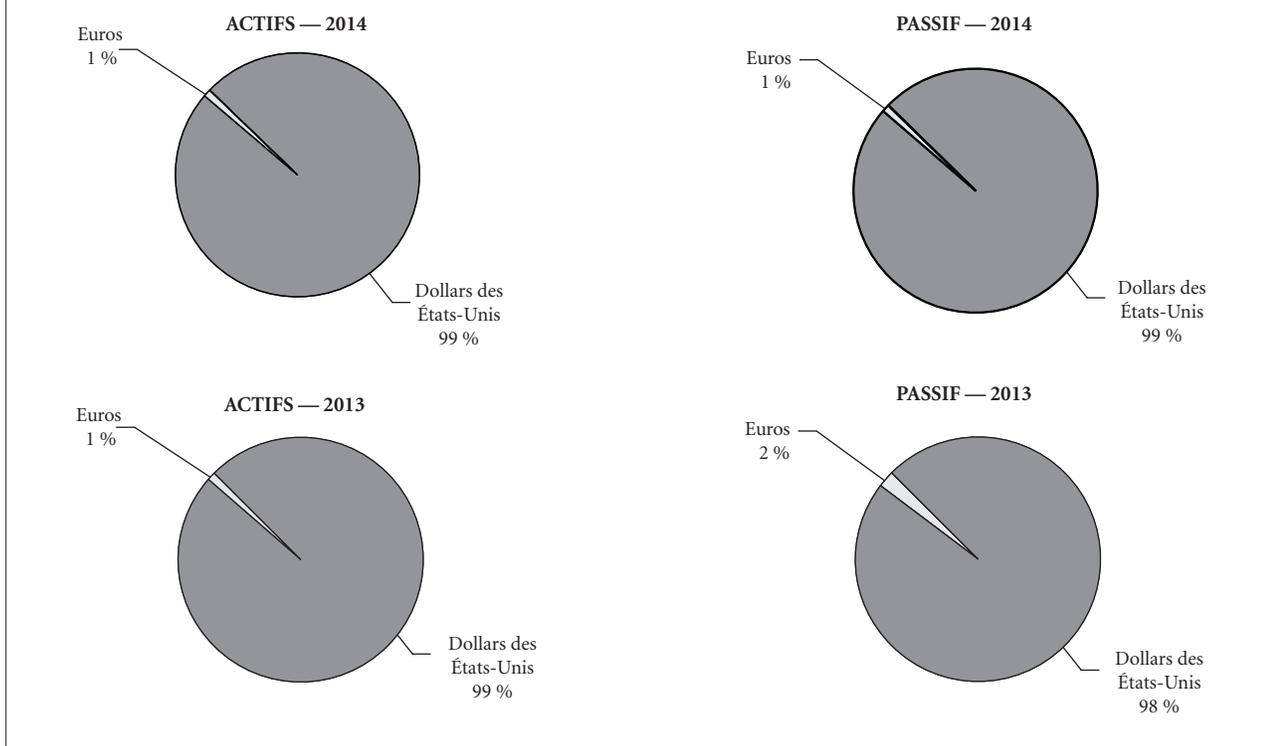
La Banque limite son exposition aux variations des revenus liées aux fonds propres en gérant la durée de ses fonds propres sur une période de quatre à six ans, à la fois en affectant des fonds propres pour financer certains actifs (principalement à temps fixe) et des swaps de taux d'intérêt spécifiquement émis à cette fin. Il est vrai qu'à long terme, les variations des taux d'intérêt entraînent des variations correspondantes du rendement des fonds propres, mais l'effet sur une seule année est relativement faible car les fonds propres servent essentiellement à financer des actifs à taux fixe, et pour les actifs financés par la dette, le risque lié au taux d'intérêt est essentiellement répercuté sur les emprunteurs ou couvert par l'utilisation d'instruments dérivés.

Risque lié au marché des placements : Le risque lié au marché des placements est mesuré et contrôlé au moyen de techniques quantitatives telles que la valeur à risque (VaR), les tests de tension, l'analyse par scénario et les mesures de durée. La Banque estime la valeur à risque pendant un horizon prévisionnel d'un an à l'aide de la simulation de Monte Carlo. Les données historiques utilisées pour simuler les facteurs de risque pertinents (tels que les taux d'intérêt, les marges de crédit et autres) comprennent des périodes de difficultés financières majeures. Les mesures du paramètre VaR sont complétées par des tests de tension conçus pour quantifier l'impact de fluctuations de marché importantes et inattendues sur le portefeuille. La Banque soumet régulièrement son portefeuille de placements à des tests de tension qui garantissent la liquidité dans différents scénarios défavorables.

Risque lié au taux de change : Afin de limiter le risque lié au taux de change dans un contexte caractérisé par l'utilisation de devises multiples, la Banque finance ses actifs dans n'importe quelle devise, sur une base après swaps, avec les obligations d'emprunts dans la même devise, conformément aux prescriptions de l'Accord. La Banque détient par ailleurs la quasi-totalité de ses fonds propres et de ses actifs financés par des fonds propres en dollars des États-Unis.

La **Figure 10** présente la composition monétaire de l'actif et du passif de la Banque (après swaps) à la fin de 2014 et 2013.

**Figure 10 : COMPOSITION MONÉTAIRE DE L'ACTIF ET DU PASSIF
31 décembre 2014 et 2013**



Risque lié à la liquidité

Le risque lié à la liquidité découle des besoins généraux de financement des activités de la Banque et de la gestion de son actif et de son passif. Il comprend le risque lié à l'incapacité de financer le portefeuille d'actifs par des emprunts assortis d'échéances et de taux appropriés (risque financier) ; le risque lié à l'incapacité de liquider une position en temps opportun et à un prix raisonnable (risque lié à la liquidation) ; et l'aggravation de ces deux risques pouvant provenir de la possibilité que des fractions importantes du portefeuille d'actifs ou de passifs soient affectées à un type donné d'instrument (risque de concentration).

La Banque gère le risque-liquidité par sa politique de liquidité, sa politique de gestion de son actif et de son passif et son programme d'emprunts à court terme. La politique de liquidité de la Banque détermine le montant minimum de liquidité, qui est conçu pour permettre à la Banque d'éviter d'emprunter pendant un certain temps tout en continuant d'honorer ses obligations. La politique de gestion de l'actif et du passif de la Banque permet non seulement d'optimiser l'affectation des fonds propres et des dettes au financement des différents actifs de la Banque, mais aussi de limiter le montant du refinancement de la dette dans une période donnée. Enfin, dans le cadre du programme d'emprunts à court terme, des bons à prime assortis d'échéances à moins d'un an sont émis pour gérer les besoins de trésorerie à court terme.

Risque lié aux régimes de pension

Le risque lié aux régimes de pension représente l'exposition liée à l'obligation de la Banque de financer toute variation de déficit

de ses régimes de pension et autres prestations de retraite (Plans). Les caractéristiques de risque et de rendement de l'actif et du passif des régimes de pension n'étant pas assorties, les fonds propres de la Banque sont exposés à la volatilité de l'état de provisionnement des Plans. La principale mesure du risque des Plans de la Banque est le risque actif, c'est-à-dire la volatilité de la différence de performance de l'actif et du passif des Plans.

Les variations de passif des Plans sont dictées par deux facteurs, le premier ayant un impact plus important en termes de volatilité et d'ampleur : (i) les variations des taux d'intérêt du marché des obligations à long terme de premier ordre de sociétés américaines utilisées pour actualiser le flux de passif des régimes de pension et (ii) les variations démographiques des Plans. Les autres facteurs influant sur les variations de l'actif des Plans sont : (i) les fluctuations de la valeur de marché des actifs des stratégies de rendement dans lesquels les Plans ont investi, qui incluent les titres sur les marchés développés et émergents, les obligations à haut rendement et des marchés émergents, les biens immobiliers et les marchandises et (ii) les variations de taux d'intérêt, qui influent sur la valeur des actifs des stratégies du passif des Plans, lesquels sont investis dans des instruments principaux à revenu fixe et à long terme, indexés sur l'inflation.

Si les actifs des Plans étaient investis pour refléter exactement le profil de durée du taux directeur du passif des Plans, le risque actif serait sensiblement réduit. Toutefois, étant donné que les actifs des Plans sont investis à 65 % dans des stratégies de rendement, dont la valeur est influencée par des facteurs autres que les taux d'intérêt, ces actifs sont nettement

moins sensibles aux variations des taux d'intérêt à long terme que le passif des Plans, d'où l'existence d'un risque actif.

Dans le cadre de sa politique d'adéquation du capital, la Banque détermine les besoins spécifiques en capitaux au titre du risque actif figurant dans ses Plans.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque découlant de processus, d'actions de collaborateurs ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements externes susceptibles de causer des pertes financières ou des inexactitudes dans les rapports financiers et/ou de ternir la réputation de la Banque. Ces défaillances peuvent survenir lors de l'exécution des processus visant à atteindre les objectifs de la Banque. Le risque opérationnel est inhérent à l'ensemble des opérations et processus.

La Banque dispose de politiques et de procédures couvrant différents aspects du risque opérationnel, notamment un haut niveau d'éthique professionnelle et un système établi de contrôles internes. À ces moyens s'ajoutent notamment les plans de secours/reprise après sinistre, la politique de divulgation de l'information, les procédures de diligence raisonnable pour assurer l'intégrité des clients et projets, les procédures de gestion du risque et dispositifs fiduciaires associés aux projets, ainsi que les politiques d'achat et de passation de marchés.

Les fonctions de gestion du risque opérationnel et de contrôle interne exercé sur la présentation de rapports financiers de la Banque rendent compte au Responsable de la gestion des risques. La Banque poursuit la mise en œuvre de son Cadre de gestion intégrée du risque opérationnel, qui comprend le lancement des évaluations des risques et des contrôles, les indicateurs clés des risques ainsi que la formation des unités opérationnelles, dans le but d'améliorer la gestion du risque opérationnel auquel la Banque est exposée.

Contrôles internes exercés sur les rapports financiers : La Banque applique le Cadre intégré de contrôle interne du Comité des organisations de parrainage de la Commission Treadway (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission Internal Control-Integrated Framework [COSO]*) pour contrôler la présentation de ses rapports financiers et a établi un processus annuel pour permettre à la Direction de rendre compte de l'efficacité du contrôle interne de ces rapports, et aux auditeurs externes d'effectuer des audits et d'émettre un avis sur l'efficacité du contrôle interne de ces rapports.

En 2013, la commission COSO a publié une version mise à jour de son Cadre intégré de contrôle interne, qui devra être adoptée avant le 15 décembre 2014. La Banque a accompli le travail nécessaire pour permettre la transition vers l'adoption de ce cadre mis à jour. Cette transition n'a pas eu d'impact significatif sur le contrôle interne des rapports financiers par la Banque.

Le rapport de la Direction et le rapport des auditeurs externes réalisés concernant le contrôle interne des rapports financiers pour l'année 2014 sont inclus dans les états financiers.

DÉVELOPPEMENTS ULTÉRIEURS ET AUTRES

Réforme financière—Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (DFA) : En juillet 2010, le Président des États-Unis a promulgué la loi Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (Loi Dodd-Frank sur la réforme de Wall Street et la protection du consommateur). Cette loi entend réformer le système américain de réglementation financière en introduisant de nouveaux dispositifs de régulation et en élargissant la réglementation aux nouveaux marchés, entités et activités. La mise en œuvre de cette loi dépend de l'élaboration de règles diverses visant à en clarifier et interpréter les besoins. La Banque continue d'évaluer l'impact potentiel de la mise en œuvre de cette réforme de la réglementation financière sur ses opérations au fur et à mesure de la prise d'effet des règlements et de l'ajustement des marchés. D'après un examen de la réglementation actuelle et des règlements mis en vigueur à ce jour, la Banque estime que les dispositions de la loi DFA ont un impact sur ses contreparties, ainsi que sur ses opérations sur les produits dérivés et activités connexes, et pourront avoir pour effet une hausse du coût d'emprunt de la Banque.

Patient Protection and Affordable Care Act (PPACA) et Health Care and Education Reconciliation Act de 2010 (HCERA) : En mars 2010, le Président des États-Unis a promulgué les lois PPACA et HCERA. Cette loi entend réformer certains aspects du système américain des soins de santé et ses différentes dispositions font l'objet de réglementations et prennent effet sur plusieurs années. La Banque continue de suivre la mise en œuvre de la législation. De l'avis de la Direction, cette législation n'aura pas d'impact sensible sur la position financière de la Banque ni sur ses résultats d'exploitation.

Vision renouvelée des activités du Groupe BID auprès du secteur privé : Dans le cadre d'une initiative visant à optimiser l'utilisation des ressources de la Banque et à maximiser l'impact des activités du Groupe BID auprès du secteur privé sur le développement de la région, l'Assemblée des gouverneurs de la Banque et de la SII a approuvé, à l'occasion de la Réunion annuelle de la Banque qui s'est tenue à Bahia, au Brésil, en mars 2014, une résolution invitant la Direction de la Banque et de la SII à élaborer une proposition concernant la mise en place d'une entité globale du secteur privé, sur laquelle l'Assemblée des gouverneurs de la Banque et celle de la SII devront se prononcer au plus tard en mars 2015. La Banque et la SII présenteront cette proposition lors de la Réunion annuelle de la Banque qui aura lieu à Busan, en République de Corée, au mois de mars 2015.

AUTRES DISPOSITIONS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS ET LA DIVULGATION D'INFORMATIONS

Base de l'établissement de rapports

Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés aux États-Unis (GAAP), ce qui exige de la Direction qu'elle établisse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les résultats indiqués (voir la Note B des états financiers).

Politiques comptables critiques

La Banque estime que les principales politiques comptables pertinentes décrites ci-dessous, utilisées pour présenter ses résultats financiers conformément aux principes comptables généralement acceptés, font intervenir un degré élevé de jugement et de complexité et sont liées à des questions intrinsèquement incertaines.

Valeur vénale des instruments financiers : La Banque utilise des estimations de la valeur vénale pour rendre compte de son portefeuille de placements, de ses emprunts contractés au titre de l'option de la valeur vénale et de tous les produits dérivés (principalement les swaps de taux d'intérêt et les swaps de devises), et pour présenter ses instruments financiers. Les valeurs vénales sont fondées sur les prix du marché lorsque ceux-ci sont connus. Sinon, les valeurs vénales sont fondées sur des prix émanant de services de tarification externes, le cas échéant, ou sur les prix offerts par les courtiers/opérateurs, ou les prix découlant d'autres modèles de tarification sur la base de flux de trésorerie actualisés. Ces modèles utilisent généralement des informations émanant du marché, telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Ces données ont un impact significatif sur les valeurs vénales déclarées des actifs et passifs et des revenus et dépenses qui en découlent. La Direction juge ses estimations de la valeur vénale raisonnables, étant donné les processus employés pour obtenir et hiérarchiser des données mesurables (à savoir paramètres et prix externes) et l'application constante de ces méthodes d'une période à une autre.

La composante intérêt des titres à négocier et des produits dérivés correspondants est présentée dans le Revenu des placements-Intérêts du Compte de résultat et des Bénéfices non distribués. Les variations résiduelles de la valeur vénale de ces titres sont présentées dans le Revenu sur titres de placement-Gains nets. La composante intérêt des emprunts et les produits dérivés sur les emprunts, les prêts et les durations de fonds propres est comptabilisée dans les Frais d'emprunt, le Revenu de prêts et Autres revenus d'intérêts, respectivement. Les autres variations de la valeur vénale de ces instruments sont déclarées dans les Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables et transactions en devises étrangères. Voir la Note S qui accompagne les états financiers.

Provisions pour pertes sur prêts et garanties : La Banque maintient des provisions pour pertes sur ses portefeuilles de prêts et de garanties à des niveaux que la Direction juge adéquats pour absorber les pertes estimatives inhérentes au total de son portefeuille à la date du bilan. La détermination du niveau de ces provisions repose largement sur le jugement. L'utilisation de différentes estimations ou hypothèses ainsi que les variations de facteurs externes peuvent engendrer des niveaux de provisions sensiblement différents. Compte tenu de la nature de ses emprunteurs et de ses garants, la Banque anticipe le remboursement de chacun de ses prêts à garantie souveraine. C'est pourquoi le niveau de ses provisions pour pertes sur prêts et garanties est relativement modeste et lié principalement aux portefeuilles de prêts et de garanties sans garantie souveraine.

Pensions et autres prestations de retraite : La Banque participe, avec la Société interaméricaine d'investissement (SII), à des régimes de pension et autres prestations de retraite qui couvrent sensiblement la totalité de leur personnel. Tous les coûts, actifs et passifs associés à ces régimes sont répartis entre la Banque et la SII sur la base de la participation respective de leurs employés à ceux-ci. Les coûts alloués à la Banque sont ensuite partagés entre le Capital ordinaire et le Fonds des opérations spéciales selon une formule de répartition approuvée par l'Assemblée des gouverneurs. Les hypothèses actuarielles sous-jacentes utilisées pour déterminer les prévisions de prestations et l'état de capitalisation de ces régimes sont fonction des taux d'intérêt sur les marchés financiers, de l'expérience passée et d'une meilleure estimation des variations futures des prestations et des conditions économiques par la Direction. Pour toute information supplémentaire, voir la Note T qui accompagne les états financiers.

Auditeurs externes

Généralités : Les auditeurs externes sont nommés par l'Assemblée des gouverneurs à l'issue d'un processus d'appel d'offres. En mars 2012, l'Assemblée des gouverneurs a désigné le cabinet d'audit KPMG LLP (KPMG) en qualité d'auditeurs externes de la Banque pour une période de cinq ans, de 2012 à 2016.

Les honoraires contractuels au titre des services fournis à la Banque par KPMG dans le cadre des audits réalisés en 2014 sur ses états financiers et le contrôle interne s'élevaient à 1 208 000 dollars. KPMG a également reçu 59 000 dollars en 2014 au titre de services liés aux émissions d'obligations. KPMG assure également les services d'audit des fonds fiduciaires administrés par la Banque et des régimes de retraite du personnel de la Banque, services pour lesquels les honoraires du cabinet s'élevaient à 780 000 dollars en 2014.

Indépendance des auditeurs externes : Le Comité d'audit est chargé, entre autres, d'aider le Conseil d'administration à superviser la fonction d'audit externe, et notamment de veiller à l'indépendance des auditeurs externes. À cet égard, le Comité d'audit applique les principes fondamentaux suivants :

- Le plan de travail des auditeurs externes, y compris les services d'audit et connexes, doit être approuvé par le Conseil d'administration, selon la recommandation du Comité d'audit.
- La participation des auditeurs externes aux services autres que des audits est limitée aux services exceptionnels liés aux audits et exige l'approbation du Conseil d'administration agissant sur recommandation du Comité d'audit.
- Les auditeurs externes et leurs partenaires à l'audit ne doivent pas exercer leurs fonctions pendant plus de cinq ans.
- La performance des auditeurs externes est évaluée chaque année.
- L'indépendance des auditeurs externes doit être confirmée annuellement par le Comité d'audit.
- Les auditeurs externes ont plein accès au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES

Général

Le Fonds des opérations spéciales (FOS) a été établi en vertu de cet Accord aux fins de consentir des prêts selon des modalités et conditions qui permettent de faire face à des circonstances particulières pouvant survenir dans certains pays ou pour des projets spécifiques. Les prêts consentis au titre du FOS sont assortis de périodes d'amortissement plus longues et de taux d'intérêt plus faibles que les prêts consentis au titre du Capital ordinaire de la Banque.

En vertu de l'Accord, le Capital ordinaire doit, en tout temps et à tous égards, être détenu, utilisé, astreint, investi et cédé d'une autre façon entièrement indépendamment du FOS. Les opérations au titre du Capital ordinaire et les opérations au titre du FOS doivent faire l'objet d'états financiers distincts. Les ressources du Capital ordinaire ne peuvent en aucun cas être utilisées pour acquitter des pertes ou des dettes découlant d'opérations au titre du FOS. Les frais administratifs et autres dépenses afférents aux opérations du FOS sont imputés au FOS (voir Note B des états financiers).

En 2014, la Banque a approuvé 14 prêts conjugués d'un montant total de 1 035 millions de dollars, constitué pour 300 millions des ressources du FOS et pour 735 millions des ressources du Capital ordinaire (en 2013 : 16 prêts d'un montant total de 848 millions de dollars constitué pour 251 millions des ressources du FOS et pour 597 millions, des ressources du Capital ordinaire). Au 31 décembre 2014, l'encours des prêts du FOS s'élevait à 4 418 millions de dollars (4 364 millions en 2013).

Au 31 décembre 2014, le solde du Fonds des opérations spéciales s'élevait à 5 089 millions de dollars (5 056 millions en

2013), provenant principalement des quotes-parts de contribution des gouvernements membres de la Banque moins l'allègement de la dette des pays membres emprunteurs les plus pauvres et les transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs.

Augmentation des ressources du FOS

Dans le cadre du plan BID-9, l'Assemblée des gouverneurs a autorisé, le 31 octobre 2011, l'augmentation des ressources du FOS, avec l'ajout de 479 millions de dollars de nouvelles quotes-parts de contribution à régler par les états membres de la Banque en dollars des États-Unis. Les pays membres avaient la possibilité de contribuer au FOS soit en un seul versement (c'est-à-dire leur part de 479 millions de dollars), soit en cinq versements annuels égaux de leur part du montant non actualisé des 479 millions, établie à 517,3 millions, à partir de 2011. Au 31 décembre 2014, les instruments de contribution reçus s'élevaient à 473 millions, dont 437 millions ont été payés.

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE

Les ressources du Mécanisme de financement intermédiaire (MFI) sont utilisées pour couvrir une partie des intérêts dus par les emprunteurs sur certains prêts approuvés au titre du Capital ordinaire jusqu'au 31 décembre 2006 : au maximum, 3,62 % par an du taux d'intérêt dû sur ce type de prêt. Le financement du MFI provient actuellement des revenus générés par ses propres placements.

MÉCANISME DE DON DE LA BID

L'Assemblée des gouverneurs a approuvé en 2007 la création du Mécanisme de don (GRF) dans le but d'offrir des dons à certains pays pour faire face à des circonstances particulières (actuellement en Haïti uniquement) ou pour des projets spécifiques. Le GRF est actuellement financé par les transferts de revenus du Capital ordinaire.

Dans le cadre du plan BID-9, l'Assemblée des gouverneurs a consenti, en principe et sous réserve d'approbations annuelles, des transferts annuels de 200 millions de dollars de revenus du Capital ordinaire vers le Mécanisme de don à compter de 2011 et jusqu'à 2020. En mars 2014, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé le transfert de 200 millions de dollars (même montant qu'en 2013) de revenus du Capital ordinaire vers le GRF.

Le montant total des dons du GRF approuvé pour Haïti en 2014 était de 214 millions de dollars (188 millions en 2013).

ÉTATS FINANCIERS

CAPITAL ORDINAIRE

RAPPORT DE LA DIRECTION CONCERNANT L'EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE SUR LES RAPPORTS FINANCIERS

13 mars 2015

La Direction de la Banque interaméricaine de développement (la Banque) est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne efficace sur les rapports financiers de la Banque. La Direction a évalué le contrôle interne exercé sur les rapports financiers concernant le capital ordinaire de la Banque en utilisant les critères d'efficacité du contrôle interne définis dans le Cadre intégré de contrôle interne (2013) émis par le Comité des organisations de parrainage de la Commission Treadway.

La Direction a évalué l'efficacité du contrôle interne du Capital ordinaire de la Banque sur les rapports financiers au 31 décembre 2014. D'après cette évaluation, la Direction estime que le contrôle interne exercé par le Capital ordinaire de la Banque sur ces rapports financiers est efficace au 31 décembre 2014.

Il existe des limites inhérentes à l'efficacité de tout système de contrôle interne, notamment la possibilité d'erreur humaine, de contourner ces contrôles ou de ne pas en tenir compte. Par conséquent, même un contrôle interne efficace n'apporte qu'une assurance raisonnable concernant la préparation d'états financiers. En outre, du fait de l'évolution des conditions, l'efficacité de ce contrôle interne peut varier dans le temps.

KPMG LLP, un cabinet indépendant d'experts-comptables agréés, a émis un avis sans réserve concernant l'efficacité du contrôle interne exercé sur les rapports financiers par le Capital ordinaire de la Banque au 31 décembre 2014. Par ailleurs, les états financiers du Capital ordinaire de la Banque, en date du 31 décembre 2014 et correspondant à l'exercice clos à cette même date, ont fait l'objet d'un audit par KPMG LLP.



Luis Alberto Moreno
Président



Jaime Alberto Sujoy
Vice-président de la finance et de l'administration



Alberto Suria
Directeur général financier
jusqu'au 31 janvier 2015

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

BILAN

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	31 décembre			
	2014		2013	
ACTIFS				
Espèces et titres de placement				
Espèces — Notes C et X	\$	535	\$	421
Titres de placement — À négociier — Notes D, L et X, Tableau I-1		27 395	21 015	\$21 436
Encours des prêts — Notes E, T et X, Tableaux I-2 et I-3		74 585	70 679	
Provisions pour pertes sur prêts		(370)	(244)	70 435
Intérêts courus et autres charges				
Sur titres de placement		54	38	
Sur prêts		425	435	
Sur swaps, nets		332	332	805
Swaps de devises et de taux d'intérêt — Notes K, L, S et X ..				
Titres de placement — à négociier — Tableau I-1		136	110	
Prêts		308	103	
Emprunts — Tableau I-4		2 366	3 161	
Autres		51	66	3 440
Autres actifs				
Actifs liés aux prestations de retraite — Note T		—	292	
À recevoir pour les titres de placement vendus		—	161	
Biens, nets — Note H		378	354	
Divers		104	84	891
Total des actifs		\$106 299		\$97 007
PASSIF ET FONDS PROPRES				
Passif				
Emprunts — Notes I, J, K, L, S et X, Tableau I-4				
Court terme	\$	675	\$	654
Moyen et long terme :				
Mesurés à leur valeur vénale		48 881	43 704	
Mesurés au coût amorti		27 753	24 343	\$68 701
Swaps de devises et de taux d'intérêt — Notes K, L, S et X				
Titres de placement — à négociier — Tableau I-1		41	83	
Prêts		876	753	
Emprunts — Tableau I-4		1 743	1 920	
Autres		9	18	2 774
À payer pour les titres de placement achetés		169		169
À payer pour les garanties en espèces reçues		398		229
Passif lié aux prestations de retraite — Note T		515		73
Montant dû au Mécanisme de don de la BID — Note N		501		435
Intérêts courus sur emprunts		492		491
Programmes spéciaux non décaissés — Note O		244		239
Autres éléments du passif		305		346
Total du passif		82 602		73 457
Fonds propres				
Capital social — Note P, Tableaux I-5 et I-6				
Capital souscrit : 11 958 339 actions (10 675 321 actions en 2013)		144 258	128 781	
Moins la fraction exigible		(138 901)	(123 840)	
Fraction libérée du capital		5 357	4 941	
Souscriptions au capital à recevoir		(84)	(1)	
À recevoir des membres — Note G		(246)	(262)	
Bénéfices non distribués — Note Q		18 247	17 699	
Montant cumulé autres éléments du résultat global — Note R ..		423	1 173	23 550
Total du passif et des fonds propres		\$106 299		\$97 007

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces états financiers.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

COMPTE DE RÉSULTAT ET BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2014	2013	2012
Revenus			
Prêts			
Intérêts, après swaps — Notes E, K et S	\$ 1 659	\$ 1 768	\$ 1 601
Autres revenus de prêts	82	90	67
	<u>1 741</u>	<u>1 858</u>	<u>1 668</u>
Titres de placement — Notes D et K			
Intérêts	74	62	89
Gains nets	40	153	293
Autres revenus d'intérêts — Notes K et S	44	187	113
Autres	44	24	26
Total des revenus	<u>1 943</u>	<u>2 284</u>	<u>2 189</u>
Charges			
Frais d'emprunt			
Intérêts, après swaps — Notes I, J, K and L	374	389	508
Autres coûts des emprunts	24	12	11
	<u>398</u>	<u>401</u>	<u>519</u>
Provision pour pertes sur prêts et garanties — Note F	118	58	22
Frais administratifs — Note B	668	813	663
Programmes spéciaux	107	131	75
Total des charges	<u>1 291</u>	<u>1 403</u>	<u>1 279</u>
Revenu avant ajustements de la valeur vénale nette sur les portefeuilles non négociables, les transactions en devises étrangères et les transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs	652	881	910
Ajustements de la valeur vénale nette sur les portefeuilles non négociables et les transactions en devises étrangères — Notes I, J, K et S	96	626	194
Transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs — Note N	(200)	(200)	(200)
Revenu (perte) net	548	1 307	904
Bénéfices non distribués en début d'exercice	17 699	16 392	15 488
Bénéfices non distribués en fin d'exercice	\$18 247	\$17 699	\$16 392

COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2014	2013	2012
Revenu (perte) net	\$ 548	\$1 307	\$ 904
Autres éléments du résultat global (perte) — Note R			
Ajustements de conversion	—	(1)	(8)
Comptabilisation des variations des actifs/passifs liés aux prestations de retraite — Note T	(750)	1 507	(292)
Total autres éléments du résultat global	<u>(750)</u>	<u>1 506</u>	<u>(300)</u>
Revenus globaux (perte)	\$ (202)	\$2 813	\$ 604

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces états financiers.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2014	2013	2012
Trésorerie issue des activités de prêt et de placement			
Prêts :			
Décaissements de prêts	\$ (9 423)	\$(10 558)	\$ (6 883)
Recouvrements de prêts	5 213	8 462	4 571
Trésorerie nette utilisée pour les activités de prêt	(4 210)	(2 096)	(2 312)
Achat de biens	(48)	(38)	(22)
Actifs et passifs divers	(30)	17	(32)
Trésorerie nette utilisée pour les activités de prêt et de placement	(4 288)	(2 117)	(2 366)
Trésorerie issue des activités de financement			
Emprunts à moyen et long terme :			
Produit de l'émission	20 928	15 763	12 067
Remboursements	(11 195)	(7 966)	(9 613)
Emprunts à court terme :			
Produit de l'émission	3 867	3 384	4 445
Remboursements	(3 846)	(3 570)	(4 503)
Garanties en espèces reçues	169	(577)	(105)
Recouvrement de montants à recevoir des membres	16	16	16
Recouvrement des souscriptions au capital	315	306	358
Paiements du maintien de la valeur aux membres	—	(7)	(158)
Trésorerie nette procurée par les activités de financement	10 254	7 349	2 507
Trésorerie issue des activités d'exploitation			
Achats bruts de titres de placement à négocier	(56 975)	(48 846)	(29 087)
Produit brut de la vente ou de l'échéance de titres de placement à négocier	50 426	42 407	28 723
Recouvrements du revenu des prêts, après swaps	1 738	1 843	1 695
Intérêts et autres charges liés aux emprunts, après swaps	(486)	(636)	(1 000)
Revenus des placements	253	47	(7)
Autres revenus d'intérêts	44	190	113
Autres revenus	48	43	38
Frais administratifs	(664)	(671)	(586)
Transferts au Mécanisme de don de la BID	(134)	(116)	(121)
Programmes spéciaux	(102)	(93)	(78)
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation	(5 852)	(5 832)	(310)
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie	—	—	1
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	114	(600)	(168)
Trésorerie en début d'exercice	421	1 021	1 189
Trésorerie en fin d'exercice	\$ 535	\$ 421	\$ 1 021

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note A – Origine

La Banque interaméricaine de développement (la Banque) est une organisation internationale qui a été fondée en décembre 1959 et est détenue par ses pays membres, au nombre de 26 pays membres emprunteurs et de 22 pays membres non emprunteurs. Les cinq membres les plus importants en termes de participations (avec leur part du nombre total de voix) sont les États-Unis (30 %), l'Argentine (11,2 %), le Brésil (11,2 %), le Mexique (7,2 %) et le Japon (5 %). La Banque a pour mission de promouvoir le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, essentiellement en accordant des prêts et une assistance technique complémentaire pour des projets spécifiques et des programmes de réforme économique. La Banque finance ses principales activités sur son Capital ordinaire, un financement complété par le Fonds des opérations spéciales (FOS), le Compte du Mécanisme de financement intermédiaire (MFI) et le Mécanisme de don de la BID (GRF). Le FOS a été créé pour consentir des prêts assortis de conditions fortement concessionnelles aux pays membres moins avancés de la Banque. Le MFI a pour objet de subventionner une partie des paiements d'intérêts dus par certains emprunteurs sur des prêts approuvés au titre du Capital ordinaire jusqu'au 31 décembre 2006. Le GRF a été créé dans le but de consentir des dons à certains pays pour faire face à des circonstances particulières (actuellement Haïti uniquement) ou dans le cadre de projets spécifiques.

Note B – Résumé des principales politiques comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés aux États-Unis (GAAP). La préparation de tels états financiers exige que la Direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date de préparation desdits états et sur les montants déclarés de recettes et de dépenses pendant la période couverte. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. D'importantes décisions ont dû être prises lors de l'évaluation de certains instruments financiers, de la détermination de l'adéquation des provisions pour pertes sur prêts et garanties et de la détermination des prestations prévues au titre des régimes et autres prestations de retraite, de la valeur vénale des actifs des régimes et de l'état de capitalisation et du coût des prestations périodiques liées à ces régimes. Certains reclassements ont été apportés aux soldes de 2013 en conformité avec la présentation de 2014.

Nouvelles dispositions comptables

En mai 2014, le *Financial Accounting Standards Board* (FASB) a publié la mise à jour des normes comptables (*Accounting Stan-*

dards Update, ASU) No. 2014-9, « Revenus des contrats avec les clients (Thème 606) » (*Revenue from Contracts with Customers (Topic 606)*), qui annulent et remplacent les exigences et recommandations précédentes en matière de comptabilisation des revenus. Ces nouvelles recommandations ne concernent pas les instruments financiers et les garanties. La mise à jour des normes comptables entre en vigueur pour la Banque au cours du premier trimestre de 2017 et ne devrait pas avoir d'impact sensible sur la position financière de la Banque ni sur ses résultats d'exploitation.

Comptabilité monétaire

Les états financiers sont exprimés en dollars des États-Unis, qui constituent également la devise fonctionnelle de la Banque. Les actifs et les passifs libellés dans d'autres devises que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars des États-Unis aux taux de change du marché en vigueur aux dates où le Bilan est établi. Les revenus et les dépenses sont convertis soit aux taux de change du marché en vigueur aux dates auxquelles ils sont reconnus, soit selon une moyenne des taux de change du marché en vigueur dans le courant de chaque mois. Sauf pour les avoirs en devises provenant de la fraction libérée du capital qui bénéficient des dispositions de maintien de la valeur décrites ci-dessous, à compter du 1^{er} octobre 2013, les ajustements nets résultant de la conversion de toutes les devises sont comptabilisés dans les Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables et transactions en devises étrangères¹ dans le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués.

Jusqu'au 30 septembre 2013, la Banque traitait les devises de tous ses pays membres comme des devises fonctionnelles, dans la mesure où les opérations étaient menées dans ces devises. Jusqu'alors, les ajustements nets résultant de la conversion d'autres devises fonctionnelles en dollars des États-Unis étaient comptabilisés en débit ou en crédit aux ajustements de conversion, un élément distinct des Autres éléments du résultat global (perte) dans le Compte de résultat global. Les emprunts et les prêts dans des devises non fonctionnelles étaient convertis en déclarant le gain ou la perte dans les Ajustements de la valeur vénale nette sur les portefeuilles non négociables et les transactions en devises étrangères dans le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués. La Banque avait conclu que, à compter du 1^{er} octobre 2013, elle ne disposait désormais que d'une seule devise fonctionnelle, le dollar des États-Unis, dans la mesure où la quasi-totalité de ses opérations, après swaps, étaient effectuées dans cette devise. Ce changement de désignation de la

¹ Les références aux légendes figurant dans les états financiers sont identifiées par le nom de la légende en commençant par une lettre majuscule à chaque fois qu'elles apparaissent dans les notes aux états financiers

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

devise fonctionnelle a été comptabilisé prospectivement et les ajustements de conversion inclus dans le Montant cumulé autres éléments du résultat global ont été gelés.

Évaluation et comptabilisation du capital social

Conformément aux dispositions de l'Accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement (BID), le capital social doit être exprimé en dollars des États-Unis du poids et du titre en vigueur le 1^{er} janvier 1959, dont la parité était définie par rapport à l'or (le dollar des États-Unis de 1959). Le deuxième amendement aux Articles du Fonds monétaire international a éliminé les parités des monnaies par rapport à l'or avec effet au 1^{er} avril 1978. Le Conseiller juridique de la Banque a émis l'avis que les droits de tirage spéciaux (DTS) introduits par le Fonds monétaire international remplacent le dollar des États-Unis de 1959 comme étalon de valeur du capital social de la Banque et pour le maintien de la valeur de ses avoirs en devises. La valeur du DTS est égale à la somme des valeurs de montants spécifiques de devises données (la méthode du panier), y compris le dollar des États-Unis. En attendant une décision des organes directeurs de la Banque et conformément à l'avis émis par le Conseiller juridique, la Banque continue d'utiliser comme base d'évaluation le dollar des États-Unis de 1959, conformément à l'évaluation en dollars des États-Unis immédiatement avant l'introduction de la méthode du panier pour l'évaluation du DTS au 1^{er} juillet 1974 (le dollar des États-Unis de 1974). La valeur du dollar des États-Unis de 1959 est égale à environ 1,2063 du dollar des États-Unis de 1974, ou à un DTS (DTS de 1974).

Des instruments de souscription sont remis aux pays membres qui s'engagent à souscrire la fraction libérée du capital et la fraction exigible du capital selon la reconstitution correspondante du capital. Les souscriptions du capital libéré et du capital exigible sont comptabilisées à la date d'effet correspondante des versements échelonnés individuels, conformément aux reconstitutions. Les souscriptions de capital à recevoir sont déduites de la Fraction libérée du capital dans le bilan. Les souscriptions payées à l'avance sont comptabilisées au passif jusqu'à la date d'effet du versement échelonné correspondant.

Maintien de la valeur

Conformément à l'Accord, chaque membre est tenu de maintenir la valeur de la devise de sa souscription au Capital ordinaire, à l'exception de la devise résultant d'emprunts. De même, la Banque est tenue de rembourser au pays membre le montant de sa devise égal à toute augmentation significative de la valeur de cette devise, à l'exception de la devise résultant d'emprunts. L'étalon de valeur considéré dans ces cas est le dollar des États-Unis du poids et du titre en vigueur le 1^{er} janvier 1959.

Le montant lié au maintien de la valeur des avoirs en devises des pays membres est présenté comme un élément du passif du Bilan, inclus dans les Autres éléments du passif ou en tant que réduction des Fonds propres, si le montant lié au maintien de la valeur est à recevoir.

Transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs

En conformité avec les termes de l'Accord, l'Assemblée des gouverneurs peut exercer son pouvoir d'approbation des transferts de revenus du Capital ordinaire vers le FOS ou d'autres comptes (actuellement le GRF seulement) administrés par la Banque. Ces transferts sont comptabilisés en tant que dépenses sous la désignation « Transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs » au moment où elles sont engagées, après approbation, et sont actuellement financés en conformité avec les exigences de financement du GRF. La fraction non décaissée des transferts approuvés est présentée au Bilan sous le poste Montant dû au Mécanisme de don de la BID.

Bénéfices non distribués

Les Bénéfices non distribués constituent la réserve générale et la réserve spéciale. La réserve générale est constituée du revenu des années précédentes, conservé en prévision d'excédents annuels des dépenses par rapport aux revenus.

La réserve spéciale comprend les commissions sur prêt mises de côté conformément à l'Accord, détenues sous forme de titres de placement. Ces titres de placement ne peuvent être utilisés que pour faire face aux engagements de la Banque sur les emprunts et garanties en cas de défaut de paiement sur des prêts consentis ou garantis à l'aide des ressources du Capital ordinaire. L'affectation de ces commissions à la réserve spéciale a été abandonnée en 1998 et aucun nouvel ajout ne lui a été apporté.

Titres de placement

Tous les titres de placement et instruments dérivés connexes (pour la plupart, des swaps de devises et de taux d'intérêt) sont désignés en tant que portefeuille de titres à négocier, enregistrés selon une comptabilité établie à la date de la transaction, et sont détenus et déclarés à leur valeur vénale, les variations de cette valeur étant indiquées dans le Revenu sur titres de placement–Gains nets du Compte de résultat et des Bénéfices non distribués.

Prêts

La Banque accorde des prêts à ses pays membres en développement, aux agences ou sous-divisions politiques de ces membres, et à des entreprises privées exécutant des projets sur leurs territoires. Dans le cas de prêts avec garantie souveraine consentis à

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

des emprunteurs autres que des gouvernements nationaux ou des banques centrales, la politique de la Banque consiste à exiger une garantie conjointe et solidaire engageant la bonne foi et le crédit du gouvernement. Par ailleurs, la Banque accorde également des prêts et garanties sans garantie souveraine sur la base des prix du marché (i) dans tous les secteurs économiques (sous réserve d'une liste d'exclusion) et (ii) à toute entité indifféremment du degré de participation au secteur public ou privé, tant que l'entité ne bénéficie pas d'une garantie souveraine pour le remboursement de ses obligations et que le bénéficiaire final du financement est un projet exécuté dans un pays membre emprunteur (entités admissibles). La Banque peut aussi consentir des prêts à d'autres organismes de développement sans garantie souveraine.

Les coûts directs additionnels afférents aux nouveaux prêts sont débités à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées, car ces montants sont insignifiants pour les résultats financiers. En ce qui concerne les prêts d'urgence, les commissions d'ouverture sont différées et amorties de façon linéaire sur les quatre premières années du prêt, ce qui est à rapprocher de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le revenu des prêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice. La Banque considère qu'un prêt est arriéré lorsque les paiements à date fixe du principal et/ou des intérêts n'ont pas été reçus à la date d'échéance contractuelle. La Banque a pour principe de classer dans la catégorie des prêts à intérêts non comptabilisés tous les prêts consentis à ou garantis par un membre de la Banque si le paiement du principal, des intérêts ou d'autres frais associés à ces prêts est en retard de plus de 180 jours, à moins qu'il ne soit établi que tous les paiements en situation d'arriéré sont en cours et seront perçus dans un avenir immédiat. En outre, si des prêts consentis à un pays membre sur les ressources du FOS ou de tout autre fonds détenu ou administré par la Banque sont classés dans la catégorie des prêts à intérêts non comptabilisés, tous les prêts consentis à ou garantis par ce membre sur le Capital ordinaire seront également classés dans cette catégorie. À la date où les prêts consentis à un membre sont dans la catégorie des prêts à intérêts non comptabilisés, les intérêts et autres frais impayés sur l'encours des prêts consentis à ce membre sont déduits du revenu de la période en cours. Les intérêts et autres frais sur prêts à intérêts non comptabilisés ne sont inclus dans les revenus que dans la mesure où la Banque a effectivement reçu des paiements. Dès qu'un pays membre paie la totalité des montants en retard, les prêts qui lui ont été consentis sont retirés de la catégorie des prêts à intérêts non comptabilisés, il recouvre son droit d'obtenir de nouveaux prêts, et tous les frais en situation d'arriéré (y compris ceux des exercices précédents) sont comptabilisés comme revenus des prêts de la période en cours.

Pour les prêts sans garantie souveraine, la Banque a pour principe de classer dans la catégorie des prêts à intérêts non comptabilisés les prêts consentis à un emprunteur lorsque le remboursement des intérêts ou autre frais accuse un retard de plus de 90 jours, ou moins, lorsque la Direction a des doutes concernant la possibilité d'un recouvrement futur. Les revenus sont comptabilisés par la suite selon la méthode de la comptabilité de caisse, jusqu'à ce que le service du prêt soit à jour et que les doutes de la Direction aient été levés quant à la possibilité d'un recouvrement futur. Si le risque de non-recouvrement est jugé particulièrement élevé lors du remboursement des arriérés, les prêts consentis à l'emprunteur peuvent ne pas être retirés de la catégorie des prêts à intérêts non comptabilisés.

La Banque considère qu'un prêt sans garantie souveraine est douteux lorsque, d'après les informations et la situation actuelles, il est probable qu'elle ne sera pas en mesure de recouvrer toutes les sommes dues selon les modalités initiales du contrat. Des provisions spécifiques en cas de pertes sur prêts douteux sont prévues, selon l'appréciation de la Direction de la valeur actuelle des prévisions de trésorerie actualisées au taux d'intérêt effectif du prêt ou selon la valeur vénale de la garantie, moins les frais de cession.

Afin de déterminer le montant des provisions pour pertes sur prêts, les prêts sont répartis dans deux portefeuilles principaux : les prêts à garantie souveraine et les prêts sans garantie souveraine. Pour le portefeuille de prêts à garantie souveraine, la Banque ne rééchelonne pas ses prêts et n'a jamais eu à passer par pertes et profits aucun prêt financé sur son Capital ordinaire. Par ailleurs, compte tenu de la nature de ses emprunteurs, la Banque anticipe le remboursement de chacun de ses prêts à garantie souveraine. Par conséquent, la Banque détermine la nature et l'étendue de son exposition au risque-crédit en tenant compte de la cote de crédit à long terme en devises étrangères attribuée à chaque pays emprunteur par les agences de notation (en général, Standard & Poor's [S&P]), ajustée pour tenir compte de la probabilité de défaut envers la Banque. En ce qui concerne le portefeuille de prêts sans garantie souveraine, la Banque gère et mesure le risque-crédit selon un système de classification interne prenant en compte trois aspects pour refléter le risque de l'emprunteur, la sécurité ou les caractéristiques associées de la transaction et le risque lié au pays, des aspects qui permettent collectivement d'obtenir une cote finale représentative des pertes attendues dans le cadre de cette transaction. La cote finale ainsi estimée doit correspondre à l'échelle de notation attribuée par S&P.

La Banque examine périodiquement la possibilité de recouvrement de ses prêts et, le cas échéant, comptabilise en tant que dépenses les provisions pour pertes sur prêts conformément à sa détermination du risque de non-recouvrement de ses

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

portefeuilles de prêts à garantie souveraine et sans garantie souveraine. Ces examens tiennent compte du risque-crédit associé à chaque portefeuille selon la définition précédente, ainsi que du risque de perte découlant de retards de remboursement des prêts dans les délais convenus.

Un prêt est partiellement ou entièrement passé par pertes et profits lorsqu'une perte a été « réalisée » soit en vertu d'un accord juridique, soit en vertu d'un règlement final de faillite, ou lorsque la Banque a déterminé avec un degré de certitude raisonnable que le montant dont il est question ne sera pas recouvré.

Garanties

La Banque peut accorder des garanties de risque politique et des garanties partielles de crédit sans contre-garantie souveraine, à concurrence du plafond établi pour les opérations sans garantie souveraine, ou avec contre-garantie souveraine d'un pays membre. Dans le cadre de ses activités de crédit sans garantie souveraine, la Banque a accordé des garanties contre le risque politique et des garanties partielles contre le risque-crédit afin d'encourager les investissements dans les infrastructures, le développement des marchés financiers locaux et le financement du commerce. Les garanties contre les risques politiques et les garanties partielles de crédit peuvent être accordées à titre indépendant ou conjointement avec un prêt de la Banque. Les garanties contre les risques politiques servent à couvrir certains risques spécifiques liés à des facteurs non commerciaux (tels que les risques liés à la convertibilité des devises, à la possibilité de transfert de devises hors du pays hôte et à la défaillance du gouvernement). Les garanties partielles de crédit couvrent les risques de non-remboursement de dettes. La Banque dispose d'un Programme de facilitation des transactions de financement commercial (*Trade Finance Facilitation Program*, TFFP) qui offre de pleines garanties de crédit sans contre-garantie souveraine sur ce type de transactions. Pour chaque cas, selon les risques couverts et la nature de chaque projet, la Banque peut réassurer certaines garanties afin de réduire le risque qu'elle encourt. Les commissions de garantie, nettes des primes de réassurance, sont imputées et comptabilisées en tant que revenus pendant la durée de la garantie.

Les garanties sont considérées comme en cours à compter de la date à laquelle l'emprunteur contracte l'obligation financière couverte, et sont invoquées lorsque la partie couverte demande un paiement au titre de ces garanties. Le montant restant représente le risque potentiel maximum que les paiements garantis pour ces entités ne soient pas effectués. La responsabilité éventuelle des pertes probables liées aux garanties en cours est incluse dans les Autres éléments du passif.

La Banque gère et mesure le risque-crédit sur les garanties sans contre-garantie souveraine selon le système de classification interne utilisé pour les opérations sans garantie souveraine, décrit précédemment dans la section Prêts.

Biens

Les biens de la Banque sont comptabilisés au prix coûtant. Les améliorations de grande envergure sont capitalisées alors que les activités de remplacement, travaux d'entretien et de réparation courants sont imputés aux frais. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimée (30 à 40 ans pour les bâtiments, 10 ans pour les améliorations et les logiciels capitalisés et 4 à 15 ans pour les équipements).

Emprunts

Pour s'assurer qu'elle dispose des ressources nécessaires pour ses opérations de prêt et de liquidité, la Banque emprunte sur les marchés financiers internationaux en offrant ses titres d'emprunt à des investisseurs privés ou publics. La Banque émet des titres libellés dans différentes devises et assortis d'échéances, de formes et de structures diverses. Elle émet également des bons à prime aux fins de gestion de ses besoins de trésorerie à court terme.

Un nombre substantiel des emprunts sont comptabilisés au bilan à leur valeur vénale. La composante intérêt de ces emprunts est comptabilisée dans les Frais d'emprunt-Intérêts, après swaps. Les autres variations de la valeur vénale de ces instruments sont déclarées dans les Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables et transactions en devises étrangères dans le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués.

Certain emprunts sont comptabilisés à leur valeur nominale, ajustée en fonction de primes ou décotes éventuelles (base du coût amorti). L'amortissement des primes et décotes est calculé selon une méthodologie qui donne un résultat voisin de celui obtenu avec la méthode de l'intérêt effectif, et est inclus dans les Intérêts, après swaps, sous Frais d'emprunt, dans le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués.

Les coûts des emprunts liés à une émission d'obligations calculés à la valeur vénale deviennent un coût dès leur émission, tandis que les coûts d'emprunts portés au coût amorti sont différés et amortis selon la méthode linéaire (ce qui donne un résultat voisin de celui obtenu avec la méthode de l'intérêt effectif) sur la durée d'encours du titre d'emprunt correspondant. Le solde non amorti des coûts d'émission des emprunts est inclus dans les Actifs divers au bilan, et les montants imputés aux frais ou amortis sont inclus dans les Autres coûts d'emprunts dans le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Le coût des intérêts sur emprunts est reconnu comme charge, net de la composante intérêt des emprunts de dérivés. Il est calculé d'une manière qui se rapproche de la méthode du rendement réel et se présente comme élément de frais d'emprunt dans le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués.

Produits dérivés

Dans le cadre de la gestion de son actif et de son passif, la Banque utilise des produits dérivés, constitués pour la plupart de swaps de devises et de swaps de taux d'intérêt, dans ses opérations de placement, de prêt et d'emprunt. Ces produits dérivés permettent de modifier les caractéristiques liées aux taux d'intérêt et/ou aux devises des opérations en question de manière à produire le type d'intérêt et/ou de devise voulu. Par ailleurs, afin de gérer la sensibilité aux variations des taux d'intérêt (duration ou duration modifiée) de ses fonds propres, la Banque a recours à des swaps de duration de fonds propres pour maintenir la duration modifiée de ses fonds propres dans une période de politique définie de quatre à six ans.

Tous les produits dérivés sont comptabilisés au Bilan à leur valeur vénale, sont classés comme actif ou passif, selon la nature (à recevoir ou à payer) du montant net de cette valeur, et ne sont pas désignés comme instruments de couverture.

La composante intérêt des produits dérivés sur les titres de placement, les prêts, les emprunts et les durations de fonds propres est comptabilisée dans le Revenu des placements-Intérêts, le Revenu des prêts-Intérêts, après swaps, les Frais d'emprunt-Intérêts, après swaps et Autres revenus d'intérêts, respectivement. Les autres variations de valeur vénale apparaissent dans le Revenu sur titres de placement-Gains nets pour les produits dérivés liés à des placements, et dans les Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables et transactions en devises étrangères pour les instruments dérivés sur les titres de placement, les prêts, les emprunts et les durations de fonds propres. Les gains et pertes réalisés sur instruments dérivés non négociables ont été reclassés depuis les Ajustements de la valeur vénale nette sur les portefeuilles non négociables et les transactions en devises étrangères vers les Revenus de prêts-Intérêts, après swaps, les Frais d'emprunt-Intérêts, après swaps, et les Autres revenus d'intérêts, respectivement, dès résiliation d'un swap.

À l'occasion, la Banque émet des titres d'emprunt contenant des instruments dérivés incorporés. Ces titres sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Frais administratifs

Les frais administratifs de la Banque sont répartis entre le Capital ordinaire et le FOS selon la formule de répartition approuvée

par l'Assemblée des gouverneurs, qui était de 97 % pour le Capital ordinaire et de 3 % pour le FOS en 2014, 2013 et 2012.

Programmes spéciaux

Des programmes spéciaux prévoient un financement aux pays membres emprunteurs aux fins d'assistance remboursable, non remboursable et à remboursement conditionnel. Les opérations remboursables sont comptabilisées sous les Actifs divers. Les opérations non remboursables et à remboursement conditionnel sont comptabilisées en tant que dépenses au titre des Programmes spéciaux au moment de leur approbation. Les annulations de soldes non décaissés des opérations non remboursables et des recouvrements sur financements à remboursement conditionnel sont comptabilisées en tant que compensation aux dépenses des Programmes spéciaux pendant la période où elles se produisent.

Taxes

La Banque, ses biens et autres actifs, ses revenus et les opérations et transactions qu'elle effectue conformément à l'Accord sont exempts de toute imposition et de tous droits de douane dans ses pays membres.

Régimes de pension et autres prestations de retraite

L'état de provisionnement des régimes de prestation de la Banque apparaît au Bilan. Cet état de provisionnement se mesure en tant que différence entre la valeur vénale de l'actif de ces régimes et l'obligation de paiement de prestations au 31 décembre, date où s'effectue la mesure. Les régimes de prestations sur-provisionnés, dont la valeur vénale de l'actif dépasse l'obligation de paiement de prestations, sont totalisés et comptabilisés comme actifs des régimes de prestations de retraite, tandis que les régimes de prestations sous-provisionnés et l'obligation de paiement de prestations dépassant la valeur vénale de l'actif de ces régimes sont totalisés et comptabilisés comme passifs des régimes de prestations de retraite.

Les gains et pertes actuariels nets et le coût de service préalable non comptabilisé comme élément du coût périodique net des prestations à payer sont comptabilisés parmi les autres éléments du résultat global du Compte de résultat global. Ces gains et pertes actuariels nets et le coût de service préalable sont ensuite comptabilisés comme éléments du coût périodique net des prestations, conformément aux dispositions des normes comptables applicables relatives à la comptabilisation et à l'amortissement.

Le coût périodique net des prestations est comptabilisé comme Frais administratifs dans le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués et comprend le coût de service, le coût des intérêts, le rendement attendu des actifs des régimes, ainsi

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

que l'amortissement du coût de service préalable et les gains/pertes précédemment comptabilisés comme autres éléments du résultat global (perte) restant dans le Montant cumulé autres éléments du résultat global.

Note C – Monnaies soumises à restrictions

Au 31 décembre 2014, le montant des Espèces en devises des pays membres régionaux s'élevait à 140 millions de dollars (152 millions en 2013). Ces montants peuvent être utilisés par la Banque pour les opérations de prêts sur son Capital ordinaire et pour couvrir ses frais administratifs. Sur ce montant, 35 millions de dollars (42 millions en 2013) ont été soumis à restriction par un des pays membres, et doivent, conformément aux dispositions de l'Accord, être utilisés pour les paiements de biens et de services produits sur son territoire.

Note D – Titres de placement

Dans le cadre de sa stratégie générale de gestion de son portefeuille, la Banque effectue des placements dans des obligations de gouvernements, d'organismes publics, d'institutions supranationales, de banques et de sociétés, souverains et non souverains, y compris des titres adossés à des actifs et à des hypothèques, et des instruments financiers dérivés connexes, principalement des swaps de devises et de taux d'intérêt.

Concernant les obligations émises ou garanties sans condition par des gouvernements et organismes publics souverains et non souverains, y compris des titres adossés à des actifs et à des hypothèques, la Banque a pour politique d'investir dans ces obligations avec une cote de crédit minimale équivalant à une note AA-. Les obligations émises par des institutions supranationales exigent une cote de crédit équivalant à AAA. La Banque investit par ailleurs dans des obligations bancaires de premier rang bénéficiant d'une cote de crédit minimale équivalant à A+ et dans des titres de sociétés bénéficiant d'une cote de crédit minimale équivalant à AA- (les titres adossés à des actifs privés ou à des hypothèques exigent une cote de crédit équivalant à AAA). La Banque investit également dans des titres à court terme des classes d'actifs de placements admissibles mentionnées ci-dessus, à la seule condition que ces titres jouissent de la cote de crédit à court terme la plus élevée.

Les gains nets non réalisés sur les instruments de portefeuille à négocier détenus au 31 décembre 2014 d'un montant de 31 millions de dollars (43 millions en 2013 ; 206 millions en 2012) étaient inclus dans le Revenu sur titres de placement-Gains nets. Un résumé des titres de placement détenus au 31 décembre 2014 et 2013 dans le portefeuille de titres à négocier figure dans l'État récapitulatif des titres de placement et des swaps au Tableau I-1.

Note E – Encours des prêts et des garanties

Les prêts approuvés sont décaissés conformément aux conditions du projet financé ; toutefois, les décaissements ne commencent que lorsque les éventuels emprunteurs et garants ont rempli certaines conditions préalables exigées par le contrat.

Le portefeuille de prêts comprend essentiellement les prêts avec garantie souveraine suivants :

- Les prêts au titre du Mécanisme de prêt en devise unique (à taux fixé sur la base du LIBOR et à taux fixe)
- Les prêts au titre du Mécanisme de prêt en devise locale (à taux fixe ou variable)
- Les prêts au titre du Mécanisme de financement flexible (MFF) (à taux fixé sur la base du LIBOR, à taux fixe et en devise locale)

Le portefeuille de prêts comprend également des prêts sans garantie souveraine.

Portefeuille de prêts à garantie souveraine

Produits actuellement disponibles

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le Mécanisme de financement flexible (MFF) est l'unique plateforme de produits financiers utilisée pour l'approbation de tous les prêts ordinaires à garantie souveraine financés sur le Capital ordinaire.

Avec les prêts consentis au titre du MFF, les emprunteurs ont la possibilité d'adapter les conditions financières au moment de l'approbation ou pendant la durée de vie d'un prêt, sous réserve de la disponibilité sur le marché et des facteurs opérationnels. La plateforme MFF permet aux emprunteurs de : (i) gérer l'exposition aux devises, aux taux d'intérêt et autres types de risque ; (ii) répondre aux besoins évolutifs des projets en personnalisant les conditions de remboursement anticipé des prêts afin de mieux gérer les risques de liquidité ; (iii) gérer les prêts sous les produits financiers patrimoniaux et (iv) exécuter les couvertures avec la Banque au niveau du portefeuille de prêts.

Les prêts MFF sont consentis à un taux d'intérêt sur la base du LIBOR majoré d'une marge de financement ou du coût réel de financement, ainsi que de la marge de la Banque. Les emprunteurs disposent aussi d'un choix de conversion à un taux fixe ainsi que d'un choix de conversion de devises.

La Banque propose également des prêts concessionnels par le biais d'une combinaison de prêts du Capital ordinaire et du FOS (prêts conjugués). La fraction du Capital ordinaire dans les prêts conjugués est constituée de prêts en devise unique à taux fixe assortis d'une échéance de 30 ans et d'un différé d'amortissement de six ans.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Approuvée en 2012, la Ligne de crédit pour la durabilité du développement (DSL) a remplacé la catégorie des prêts d'urgence. Structurée comme une ligne de crédit préventive, la DSL a été conçue pour répondre aux crises économiques exogènes. Ces ressources sont mises à la disposition de l'emprunteur dans le but d'atténuer les effets directs des chocs économiques exogènes (systémiques ou propres à un pays). La DSL est limitée à un maximum de 300 millions de dollars par pays, ou à 2 % du produit national brut (PNB), selon le montant le moins élevé, et mettait à la disposition des emprunteurs, à compter du 31 décembre 2014, des ressources d'un montant de 5,6 milliards de dollars. Libellés en dollars des États-Unis, les prêts DSL ont une échéance maximale de six ans, et les remboursements du principal commencent après un délai de trois ans. Ces prêts portent intérêt à un taux calculé sur le LIBOR à trois mois majoré d'une marge de 165 points de base sur la marge de prêt de la Banque. La DSL expirera à la fin de l'année 2015.

Créé en 2012, le Programme de réaffectation confère aux pays membres emprunteurs une plus grande souplesse dans la répartition de leur exposition à la Banque en réservant les ressources débloquées consécutivement à un remboursement anticipé de prêt par un pays membre emprunteur pour financer les nouvelles opérations de prêt à garantie souveraine consenties à ce pays. Les conditions d'accord de prêt en vertu du Programme de réaffectation sont telles que leur durée de vie moyenne pondérée ne dépasse pas la durée de vie moyenne pondérée restante des prêts remboursés par anticipation avant ce remboursement anticipé.

Produits de prêts abandonnés

Jusqu'au 31 décembre 2011, la Banque proposait deux types élémentaires de prêts à garantie souveraine, chacun libellé dans la ou les devises choisies par l'emprunteur, au titre des programmes suivants : Prêts au titre du Mécanisme de prêt en devise unique sur la base du LIBOR et prêts en devise locale.

Les prêts au titre du Mécanisme de prêt en devise unique à taux fixé sur la base du LIBOR sont libellés dans l'une des quatre devises suivantes : dollar des États-Unis, euro, yen japonais et franc suisse, ou dans une combinaison de ces devises, et sont assortis d'un taux d'intérêt ajusté chaque trimestre, sur la base du LIBOR à trois mois applicable à cette devise, majoré d'une marge fondée sur le pool qui tient compte des coûts de financement et de la marge de la Banque. Les soldes des prêts en devise unique dont le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR peuvent être convertis en prêts à taux fixe sous réserve de certaines conditions.

Dans le cadre du Mécanisme de financement en devise locale intégré dans la nouvelle plateforme MFF et qui demeure

disponible pour les opérations sans garantie souveraine, les emprunteurs peuvent recevoir un financement en devise locale selon trois modalités différentes i) financement direct en devise locale ou conversion des décaissements futurs et/ou de l'encours de leurs prêts ; ii) swaps directs en devise locale de leur dette actuelle envers la Banque et iii) décaissement en devise locale des garanties appelées. L'utilisation de ces modalités est fonction de la disponibilité de la devise locale en question et des instruments appropriés d'atténuation des risques sur les marchés financiers. Les soldes en cours des prêts accordés au titre du Mécanisme de financement en devise locale peuvent être assortis d'un taux d'intérêt fixe fondé sur le coût, variable ou lié à l'inflation. Au 31 décembre 2014, la Banque a effectué un volume cumulé de conversions en devise locale de décaissements et d'encours de 3 212 millions de dollars (2 663 millions en 2013).

Au 31 décembre 2014, l'encours des prêts en devise unique à taux fixé sur la base du LIBOR s'élevait à 3 668 millions de dollars (3 961 millions en 2013) et l'encours des prêts en devise unique à taux fixe s'élevait à 12 846 millions de dollars (14 641 millions en 2013), qui ont été convertis à partir de prêts précédemment à taux variable.

Portefeuille de prêts sans garantie souveraine

La Banque offre des prêts à des entités jugées admissibles sans garanties souveraines, assortis de conditions diverses. Les prêts sans garantie souveraine peuvent être libellés en dollars des États-Unis, en yens, en euros, en francs suisses ou en devise locale, et les emprunteurs ont le choix entre des prêts à taux d'intérêt fixe, variable ou lié à l'inflation. Pour les prêts à taux variable, le taux d'intérêt est recalculé tous les mois, tous les trois mois ou tous les six mois sur la base du LIBOR majoré d'une marge de crédit. Les marges de crédit et les commissions sur ces prêts sont fixées au cas par cas.

Le Cadre de risques sans garantie souveraine (« le Cadre ») est structuré en trois niveaux : (i) l'appétit pour le risque lié à l'absence de garantie souveraine, qui limite le montant du capital économique affecté aux prêts et garanties sans garantie souveraine à 20 % du total des fonds propres, calculé dans le contexte de la politique d'adéquation du capital de la Banque (ii) les limites d'exposition des portefeuilles et les directives supplémentaires, visant à assurer la diversification des portefeuilles et à fixer des limites par projet, par débiteur obligataire et groupe de débiteurs obligataires, par secteur ainsi que par pays et (iii) les bonnes pratiques en matière de gestion des risques liés à l'absence de garantie souveraine, lesquelles sont formulées et mises à jour par la Direction pour soutenir la création de projets et la gestion des portefeuilles. En ce qui concerne les limites par débiteur, le Cadre établit une limite égale à 2,5 % du total des fonds propres calculé dans le contexte de la poli-

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

tique d'adéquation du capital de la Banque, ou à 500 millions de dollars au moment de l'approbation, selon le moindre de ces montants.

Les charges sur les prêts de la Banque comprenaient une marge de prêt annuelle de 0,85 % et de 0,84 % en 2014 et 2013, respectivement, sur l'encours, ainsi qu'une commission de crédit de 0,25 % par an sur la fraction non décaissée du prêt, et aucune commission de supervision ni d'inspection les deux années. Ces charges s'appliquent aux prêts à garantie souveraine, qui représentent environ 92 % du portefeuille de prêts et sont soumis chaque année à l'examen et l'approbation du Conseil d'administration.

Le revenu des prêts-intérêts, après swaps, a diminué de 391 millions de dollars (669 millions en 2013 ; 459 millions en 2012), ce qui représente la composante intérêt net des transactions de swap de prêt correspondantes.

Un état de l'encours des prêts non décaissés par pays est présenté au Tableau I-2 et un état de l'encours des prêts par devise, type de taux d'intérêt et structure des échéances aux 31 décembre 2014 et 2013, figure au Tableau I-3.

Société interaméricaine d'investissement (SII)

La Banque a approuvé un prêt d'un montant de 300 millions de dollars à la SII (une organisation internationale distincte dont les 45 états membres sont aussi membres de la Banque). Les décaissements au titre de ce prêt sont effectués en dollars des États-Unis, et le taux d'intérêt est établi sur la base du LIBOR. Aux 31 décembre 2014 et 2013, l'encours de ce prêt était de 100 millions de dollars.

Participations à des prêts

La Banque mobilise des fonds auprès de banques commerciales et d'autres institutions financières en contractant des accords de participation à des prêts sans recours, tout en se réservant l'administration de ces prêts. Les participations à des prêts de la Banque répondent aux critères applicables concernant la comptabilisation des ventes et ne figurent pas au Bilan de la Banque. Au 31 décembre 2014, l'encours de ces participations à des prêts sans garantie souveraine s'élevait à 3 123 millions de dollars (2 958 millions en 2013).

Garanties

En 2014, cinq garanties sans garantie souveraine non liées à des transactions commerciales ont été approuvées pour un montant de 146 millions de dollars (quatre garanties pour un montant de 33 millions en 2013). Aucune garantie avec contre-garantie souveraine n'a été approuvée en 2014 ni en 2013. Au 31 décembre 2014, la Banque avait approuvé, net d'annulations et d'échéances, un volume de garanties de financement non com-

mercial sans contre-garantie souveraine de 859 millions de dollars (contre 839 millions en 2013) et des garanties avec contre-garantie souveraine de 60 millions de dollars (325 millions en 2013).

Dans le cadre de son Programme de facilitation des transactions de financement commercial (*Trade Finance Facilitation Program*, TFFP), la Banque offre de pleines garanties de crédit sur les transactions commerciales à court terme. Ce programme autorise l'ouverture de lignes de crédit en soutien de banques émettrices agréées et d'autres institutions financières, dans le cadre d'un programme dont l'encours ne doit dépasser à aucun moment 1 000 millions de dollars. En 2014, la Banque a émis 56 garanties totalisant 169 millions de dollars dans le cadre de ce programme (210 garanties en 2013 pour un total de 568 millions).

Au 31 décembre 2014, des garanties de 251 millions de dollars (871 millions en 2013), y compris 16 millions (329 millions en 2013) émises dans le cadre du programme TFFP, étaient en cours et sujettes à appel. Ce montant représente le maximum des futurs paiements potentiels non actualisés que la Banque pourrait être tenue de faire sous ces garanties. Un encours de garanties d'un montant de 18 millions (29 millions en 2013) a été réassuré. Les garanties en cours sont assorties d'échéances résiduelles de 7 mois à 12 ans, à l'exception des garanties liées au commerce, qui sont assorties d'échéances maximales de trois ans. Aux 31 décembre 2014 et 2013, l'exposition de la Banque aux garanties sans contre-garantie souveraine s'élevait à 191 millions et à 546 millions de dollars, respectivement, et était classée comme suit (en millions) :

Classification interne du risque-crédit (RC)	2014	2013	Notation S&P/ équivalente
RC1	\$128	\$154	BBB/Baa3 ou plus
RC2	1	123	BB+/Ba1
RC3	24	103	BB/Ba2
RC4	29	97	BB-/Ba3
RC5	8	60	B+/B1
RC6	—	—	B/B2
RC7	1	7	B-/B3
RC8	—	2	CCC-D / Caa-D
Total	<u>\$191</u>	<u>\$546</u>	

Au 31 décembre 2014, l'exposition de la Banque aux garanties avec contre-garantie souveraine s'élevait à 60 millions de dollars (une garantie notée BB+ ; en 2013, deux garanties de 265 millions et 60 millions notées respectivement BBB et BBB+).

Subvention du Mécanisme de financement intermédiaire

Le Mécanisme de financement intermédiaire (MFI) a été établi en 1983 par l'Assemblée des gouverneurs de la Banque aux fins

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

de subventionner une partie des paiements d'intérêt dus par certains emprunteurs sur des prêts financés au moyen des ressources du Capital ordinaire. La subvention des paiements d'intérêts par le MFI n'est plus offerte pour les prêts approuvés après le 31 décembre 2006. En 2014, le MFI a versé 18 millions de dollars (21 millions en 2013 et en 2012) d'intérêts pour le compte des emprunteurs.

Note F – Risque-crédit lié au portefeuille de prêts

Le risque-crédit lié au portefeuille de prêts est le risque que la Banque ne reçoive pas le remboursement du principal et/ou le paiement des intérêts sur un ou plusieurs de ses prêts selon les conditions convenues. Il est directement lié à l'activité principale de la Banque et représente le plus gros risque financier auquel elle est exposée. La Banque dispose de multiples sources de protection contre le risque-crédit lié à son portefeuille de prêts, y compris un plafond général de prêt, un cadre complet d'adéquation de son capital (conçu pour faire en sorte que la Banque détienne à tout moment suffisamment de fonds propres, compte tenu de la qualité et de la concentration de son portefeuille), une politique pour le traitement des prêts improductifs et une politique pour le maintien de provisions pour pertes sur prêts. Le risque-crédit lié au portefeuille de prêts de la Banque est déterminé par la cote de crédit de chaque emprunteur et par son exposition à ces derniers.

La Banque gère deux sources principales de risque-crédit lié à ses activités de prêt : les prêts à garantie souveraine et les prêts sans garantie souveraine. Environ 92 % des prêts de la Banque sont assortis d'une garantie souveraine.

Prêts à garantie souveraine : Lorsque la Banque accorde des prêts à des emprunteurs du secteur public, elle exige généralement une garantie souveraine ou l'équivalent de la part des états membres emprunteurs. En accordant un crédit à des entités souveraines, la Banque s'expose au risque d'un pays, qui inclut les pertes potentielles découlant de l'incapacité ou du refus de ce pays à s'acquitter de ses obligations envers la Banque.

Pour la Banque, la probabilité d'un défaut de paiement dans son portefeuille de prêts à garantie souveraine est différente de celle qui existe pour un établissement de crédit commercial. La Banque ne renégocie pas et ne rééchelonne pas ses prêts à garantie souveraine, et a toujours reçu le montant intégral du principal et des intérêts dus au moment de la résolution d'une défaillance sur un prêt souverain. En conséquence, les probabilités de défaut envers la Banque attribuées à chaque pays sont ajustées afin de refléter les attentes de remboursement intégral des prêts à garantie souveraine de la Banque. Or, même si un défaut de paiement se termine par le remboursement intégral du principal et des intérêts, la Banque subit une perte éco-

nomique du fait de ne pas percevoir d'intérêts sur les intérêts arriérés pendant toute la durée dudit défaut.

La qualité du crédit du portefeuille de prêts avec garantie souveraine aux 31 décembre 2014 et 2013, représentée par la cote de crédit en devises étrangères à long terme attribuée à chaque pays emprunteur par S&P, se présente comme suit (en millions de dollars) :

Notations des pays	2014	2013
AA+ à AA-	\$ 479	\$ 524
A+ à A-	628	646
BBB+ à BBB-	39 831	37 452
BB+ à BB-	4 762	6 551
B+ à B-	9 115	8 515
CCC+ à CCC-	2 496	11 356
SD	11 303	—
Total	<u>\$68 614</u>	<u>\$65 044</u>

Les notations susmentionnées ont été mises à jour aux 31 décembre 2014 et 2013, respectivement.

Prêts sans garantie souveraine : La Banque ne bénéficie pas de garanties souveraines lorsqu'elle accorde des prêts à des emprunteurs sans garantie souveraine. On évalue le risque et la performance associés à ces prêts en notant les facteurs de risque individuels pour chaque aspect de l'emprunteur et de la transaction. Les principaux facteurs de risque évalués au niveau de la transaction tiennent compte de la priorité des prêts accordés par la Banque par rapport aux autres obligations de l'emprunteur, du type de titre adossé à l'accord et de la nature et de l'étendue des engagements que l'emprunteur est tenu de respecter. Les principaux facteurs de risque-crédit envisagés au niveau de l'emprunteur d'une opération de financement de projet peuvent être regroupés dans trois grandes catégories : le risque politique, le risque commercial lié au projet et le risque financier. Les risques politiques peuvent être définis comme les risques liés au financement d'un projet émanant de sources gouvernementales, d'un point de vue juridique ou réglementaire. Les risques commerciaux ou liés à un projet concernent les risques de construction ou de réalisation, la viabilité économique ou financière d'un projet, ainsi que les risques opérationnels. Les risques financiers tiennent compte de l'exposition du projet à la volatilité des taux d'intérêt et des devises étrangères, du risque d'inflation, du risque de liquidité et du risque de financement.

Le risque-crédit lié aux transactions avec des institutions financières est évalué selon un système d'évaluation uniforme prenant en compte les facteurs suivants : l'adéquation du capital, la qualité des actifs, les politiques et procédures d'exploitation et le cadre de gestion du risque ; la qualité de la gestion et du processus décisionnel ; les bénéfices et la position du marché,

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

la liquidité et la sensibilité au risque du marché ; la qualité de la réglementation et des agences de réglementation ; et le soutien potentiel du gouvernement ou des actionnaires.

L'évaluation du transfert et de la convertibilité correspond à la notation associée à la probabilité que les entités souveraines limitent l'accès des entités non souveraines aux taux de change nécessaires pour assurer le service de la dette, laquelle notation est censée représenter l'impact de l'environnement macroéconomique sur la capacité de l'emprunteur à rembourser la Banque et est considérée à ce titre comme un plafond pour la cote de risque de la transaction. La qualité du crédit du portefeuille de prêts sans garantie souveraine aux 31 décembre 2014 et 2013, à l'exclusion des prêts consentis à d'autres organismes de développement, conformément au système de classification interne du risque-crédit, se présente comme suit (en millions de dollars) :

Classification du risque (RC)	2014		2013		Notation S&P/ Moody équivalente
	\$		\$		
RC1.....	792		887		BBB/Baa3 ou plus
RC2.....	927		898		BB+/Ba1
RC3.....	1 415		1 400		BB/Ba2
RC4.....	1 037		965		BB-/Ba3
RC5.....	721		437		B+/B1
RC6.....	263		464		B/B2
RC7.....	210		43		B-/B3
RC8.....	472		397		CCC-D/Caa-D
Total.....	<u>\$5 837</u>		<u>\$5 491</u>		

En outre, au 31 décembre 2014, le montant des prêts accordés par la Banque à d'autres organismes de développement s'élevait à 134 millions de dollars (144 millions en 2013), avec des notations variant de AA à A.

Prêts arriérés et à intérêts non comptabilisés

Au 31 décembre 2014, le montant des prêts sans garantie souveraine en retard de 90 jours ou plus s'élevait à 177 millions de dollars (115 millions en 2013). Les prêts sans garantie souveraine avec un solde impayé de 394 millions de dollars étaient classés dans la catégorie des prêts à intérêts non comptabilisés (310 millions en 2013) ; sur ce montant, l'échéance a été avancée pour 158 millions des prêts (81 millions en 2013). Il n'y a avait aucun prêt sans garantie souveraine arriéré, douteux ou classé dans la catégorie des prêts à intérêts non comptabilisés aux 31 décembre 2014 et 2013.

Prêts douteux

Le montant de l'investissement comptabilisé de la Banque dans les prêts sans garantie souveraine classés comme douteux était de 394 millions de dollars au 31 décembre 2014 (310 millions en 2013 ; 268 millions en 2012). Tous les prêts douteux sont assortis de provisions spécifiques pour pertes sur prêts d'un montant

de 183 millions de dollars (88 millions en 2013 ; 66 millions en 2012).

Voici un résumé des informations financières liées aux prêts douteux ayant une incidence sur les résultats des opérations pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012 (en millions de dollars) :

	Exercices clos au 31 décembre		
	2014	2013	2012
Placements moyens comptabilisés pendant la période.....	\$354	\$301	\$234
Revenu des prêts comptabilisé.....	18	16	11
Revenu des prêts qui aurait été comptabilisé selon la comptabilité d'exercice pendant la période.....	27	21	18

Provision pour pertes sur prêts et garanties

Portefeuille à garantie souveraine : Une évaluation collective des possibilités de recouvrement est effectuée sur les prêts et garanties à garantie souveraine. Historiquement, la quasi-totalité du portefeuille de prêts avec garantie souveraine s'est avérée pleinement performante.

La Banque ne rééchelonne pas les prêts à garantie souveraine et n'a jamais passé ces prêts par pertes et profits et ne prévoit pas de le faire. En revanche, la Banque a connu par le passé des retards de recouvrement de paiements du service de la dette, parfois pendant plus de six mois. Dans la mesure où la Banque ne prélève pas d'intérêts sur les défauts de paiement d'intérêts associés à ces prêts, ces retards de paiement du service de la dette sont considérés comme une perte potentielle compte tenu du fait que les délais de trésorerie peuvent ne pas être satisfaits conformément aux modalités du contrat de prêt.

Portefeuille sans garantie souveraine : Pour les prêts et garanties sans garantie souveraine, des provisions collectives pour pertes sont déterminées selon le système de classification du risque-crédit interne décrit précédemment, en fonction d'un processus en deux étapes : (i) obtention des probabilités de défaut à utiliser pour les prêts et garanties individuels. Les cotes de crédit internes de la Banque correspondent aux cotes de crédit employées par les agences de notation externes, ce qui fait essentiellement correspondre les probabilités de défaut liées à chaque catégorie de cotes de crédit de la Banque aux probabilités de défaut attribuées par ces agences de notation externes. Le passage des instruments de dette de différentes catégories de risques vers la catégorie douteux/défaillant est modélisé à l'aide de données non souveraines mondiales recueillies à partir de la documentation obtenue sur les émissions de titres de créance sans garantie souveraine présentant un niveau de risque similaire ; (ii) un taux de perte estimatif (perte en cas de défaut) est généralement déterminé d'après la meilleure estimation par la Direction des pertes

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

subies, qui prend en compte l'expérience spécifique acquise par la Banque ainsi que des références externes ; ou par les ratios de perte en cas de défaut calculés par les agences de notation externes pour des types d'exposition comparables dans des domaines où la Banque possède une expérience spécifique limitée, notamment dans le cas de certains produits de financement comme les expositions subordonnées pour lesquelles la Banque utilise actuellement les estimations de Moody's. Le niveau de provisions collectives pour pertes nécessaire est déterminé d'après (i) le taux de probabilité de défaut dans chaque catégorie de risque, (ii) le volume de risque de crédit dans chacune de ces catégories et (iii) le ratio de perte en cas de défaut.

La Banque dispose de provisions pour pertes spécifiques individuellement évaluées, comme indiqué dans la Note B.

Les variations des provisions pour pertes sur prêts et garanties pour les exercices clos aux 31 décembre 2014, 2013 et 2012 se présentaient comme suit (en millions de dollars) :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Solde en début d'exercice	\$ 255	\$ 197	\$ 175
Provision pour pertes sur prêts et garanties	118	58	22
Solde en fin d'exercice	<u>\$ 373</u>	<u>\$ 255</u>	<u>\$ 197</u>
Composé de :			
Provision pour pertes sur prêts	\$ 370	\$ 244	\$ 180
Provision pour pertes sur garanties ⁽¹⁾ ..	3	11	17
Total	<u>\$ 373</u>	<u>\$ 255</u>	<u>\$ 197</u>

⁽¹⁾ La provision pour pertes sur garanties figure au Bilan, dans le poste Autres éléments du passif.

Les variations des provisions pour pertes sur prêts et garanties par portefeuille pour les exercices clos aux 31 décembre 2014, 2013 et 2012 se présentaient comme suit (en millions de dollars) :

Portefeuille de garanties souveraines :

<u>Provision collective</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Solde en début d'exercice	\$ 5	\$ 4	\$ 9
Provision (crédit) pour pertes sur prêts et garanties	9	1	(5)
Solde en fin d'exercice	<u>\$ 14</u>	<u>\$ 5</u>	<u>\$ 4</u>

Portefeuille sans garanties souveraines

<u>Provision spécifique</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Solde en début d'exercice	\$ 88	\$ 66	\$ 41
Provision pour pertes sur prêts et garanties	95	22	25
Solde en fin d'exercice	<u>\$ 183</u>	<u>\$ 88</u>	<u>\$ 66</u>

<u>Provision collective</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Solde en début d'exercice	\$ 162	\$ 127	\$ 125
Provision pour pertes sur prêts et garanties	14	35	2
Solde en fin d'exercice	<u>\$ 176</u>	<u>\$ 162</u>	<u>\$ 127</u>

En 2014, 2013 et 2012, aucun changement notable n'a été apporté à la politique de la Banque en ce qui concerne les provisions pour pertes sur prêts et garanties. Sauf pour les prêts douteux figurant dans le portefeuille sans garantie souveraine, tous les prêts et garanties ont été évalués collectivement pour en déterminer la dépréciation.

Restructuration de créances en difficulté

La Banque ne rééchelonne pas ses prêts à garantie souveraine. La modification d'un prêt sans garantie souveraine est considérée comme une restructuration de créance en difficulté en cas de difficulté financière de la part de l'emprunteur et d'octroi de concession à celui-ci par la Banque.

Un prêt restructuré est considéré comme étant douteux lorsque ses performances ne sont pas conformes aux modalités contractuelles de l'accord de restructuration. Un prêt restructuré dans le cadre d'une restructuration de créance en difficulté est considéré comme douteux jusqu'à son extinction, mais n'est pas divulgué suivant l'année de sa restructuration, si l'accord de restructuration stipule un taux d'intérêt égal ou supérieur au taux que la Banque était disposée à accepter au moment de la restructuration pour un nouveau prêt présentant un risque comparable, et le prêt n'est pas douteux d'après les modalités de l'accord de restructuration.

En 2014 et 2013, il n'y a eu aucune restructuration de créance en difficulté ni de défaut de paiement associé à des prêts précédemment modifiés dans le cadre de telles restructurations. En 2012, il y a eu une restructuration de créance en difficulté d'un prêt sans garantie souveraine classé comme douteux, avec un solde impayé de 52 millions de dollars. La restructuration a été mise en œuvre en vertu d'un plan approuvé par une majorité qualifiée des créanciers de l'emprunteur dans le cadre d'une procédure de restructuration supervisée par un tribunal. En conséquence, les modifications principales apportées à l'accord de prêt de la Banque consistaient en un différé d'amortissement prolongé, un prolongement du délai de remboursement et une réduction du taux d'intérêt en dessous du marché pour un prêt présentant un profil de risque similaire. La restructuration a eu pour effet immédiat la réduction d'environ 10 millions de dollars des provisions spécifiques pour pertes sur prêt.

Note G – À recevoir des membres

Les effets à recevoir des membres, d'un montant de 246 millions et de 262 millions de dollars, respectivement, aux 31 décembre 2014 et 2013, comprennent les obligations à vue non négociables et ne portant pas intérêts qui ont été acceptées en guise de paiement immédiat de la totalité ou d'une partie de la fraction libérée du capital souscrite par un membre, et les obligations à terme non négociables et ne portant pas intérêts reçues

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

en paiement de leurs obligations au titre du maintien de la valeur. Ces obligations sont présentées au Bilan en tant que réduction des Fonds propres.

En 2009, la Banque a conclu un accord avec l'un de ses pays membres emprunteurs concernant l'encours de ses obligations au titre du Maintien de la valeur avec le Capital ordinaire selon un montant de 252 millions de dollars et a accepté un échéancier de remboursement en 16 versements annuels égaux à compter de 2010. Au 31 décembre 2014, le montant de l'encours était de 173 millions de dollars (189 millions en 2013).

Note H – Biens

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les biens nets de la Banque se composent de ce qui suit (en millions de dollars) :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Terrains, bâtiments, améliorations, logiciels et équipements capitalisés, au prix coûtant	\$ 717	\$ 668
Moins : amortissements cumulés	(339)	(314)
Total	<u>\$ 378</u>	<u>\$ 354</u>

Note I – Emprunts

Au 31 décembre 2014, les emprunts à moyen et long terme comprennent des prêts, des obligations et des bons émis dans diverses devises à des taux d'intérêt allant de 0 % à 10,25 % avant swaps, et de 0,47 % (équivalant au LIBOR à trois mois pour le yen japonais moins 58 points de base) à 7,08 % après swaps, assortis de diverses échéances allant jusqu'à 2044. Un état du portefeuille d'emprunts à moyen et long terme aux 31 décembre 2014 et 2013 est présenté dans le Tableau I-4.

La Banque dispose également d'un programme d'emprunt à court terme (le Programme de bons à prime) dans le cadre duquel des bons à prime sont émis pour des montants minimums de 100 000 dollars et sont assortis d'échéances d'un maximum de 360 jours. Au 31 décembre 2014, le taux moyen pondéré des emprunts à court terme était de 0,05 % (0,14 % en 2013).

Les charges liées aux emprunts ont été réduites de la composante intérêt net des opérations de swaps d'emprunts correspondantes d'un montant de 1 641 millions de dollars en 2014 (1 672 millions en 2013 ; 1 864 millions en 2012).

Aux 31 décembre 2014 et 2013, la structure des échéances de l'encours des emprunts à moyen et long terme par année d'échéance se présente comme suit (en millions de dollars) :

<u>2014</u>		<u>2013</u>	
2015	\$14 049	2014	\$11 028
2016	13 654	2015	14 178
2017	11 559	2016	9 583
2018	11 350	2017	7 038
2019	8 249	2018	8 038
2020 à 2024	12 039	2019 à 2023	12 724
2025 à 2029	2 282	2024 à 2028	2 830
2030 à 2034	8	2029 à 2033	8
2035 à 2039	267	2034 à 2038	266
2040 à 2044	3 426	2039 à 2043	3 179
Total	<u>\$76 883</u>	Total	<u>\$68 872</u>

Note J – Option de la valeur vénale

La Banque a choisi l'option de la valeur vénale selon les principes comptables généralement acceptés pour ses dettes à moyen et à long terme afin de réduire la volatilité des revenus issue de l'asymétrie comptable précédente, selon laquelle les swaps d'emprunts par référence au marché étaient comptabilisés dans les revenus tout en comptabilisant la totalité des emprunts à leur coût amorti. Les emprunts individuels sont choisis pour la comptabilisation à la valeur vénale un instrument à la fois, et ce choix est effectué de façon irrévocable dès la comptabilisation initiale d'un emprunt. Toutefois, la volatilité des revenus reste liée aux variations de la valeur vénale des swaps de prêts de la Banque, qui ne sont pas compensées par les variations correspondantes de la valeur vénale des prêts, car tous les prêts de la Banque sont comptabilisés à leur coût amorti. Afin de réduire la volatilité des revenus, la Banque prend en compte l'intégralité de ses instruments financiers non échangeables (à savoir emprunts, prêts et dérivés) au moment de choisir l'option de la valeur vénale de ses emprunts.

Les variations de la valeur vénale des emprunts retenus au titre de l'option de la valeur vénale ont été comptabilisées comme suit dans le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués pour les exercices clos aux 31 décembre 2014, 2013 et 2012 (en millions de dollars) :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Frais d'emprunt-Intérêts, après swaps	\$(1 503)	\$(1 658)	\$(1 932)
Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables et transactions en devises étrangères	1,257	3 623	(12)
Variations totales de la valeur vénale incluses dans le Revenu net	<u>\$ (246)</u>	<u>\$ 1 965</u>	<u>\$(1 944)</u>

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Telle était la différence entre le montant de la valeur vénale et l'encours non payé du principal des emprunts mesuré à sa valeur vénale aux 31 décembre 2014 et 2013 (en millions de dollars) :

	2014	2013
Valeur vénale.	\$49 245 ⁽¹⁾	\$44 087 ⁽¹⁾
Principal impayé.	47 199	42 419
Valeur vénale sur principal impayé	<u>\$ 2 046</u>	<u>\$ 1 668</u>

⁽¹⁾ Comprend les intérêts courus d'un montant de 364 millions et de 383 millions en 2014 et 2013, respectivement.

Note K – Instruments dérivés

Stratégie de gestion des risques et utilisation d'instruments dérivés : La Banque dispose d'une stratégie de gestion des risques financiers conçue pour renforcer ses capacités à remplir sa mission. Cette stratégie consiste principalement à concevoir, mettre en œuvre, actualiser et suivre l'ensemble de politiques financières et directives interdépendantes de la Banque et à utiliser les instruments financiers et structures organisationnelles adaptés. La Banque est exposée à des risques résultant des fluctuations du marché, principalement des variations des taux d'intérêt et des taux de change, lesquels sont atténués par le biais de son cadre intégré de gestion de l'actif et du passif. Ce cadre a pour but d'aligner la composition monétaire, le profil d'échéances et la sensibilité aux taux d'intérêt de l'actif et du passif de chaque portefeuille de liquidités et de prêts selon les besoins particuliers du produit en question et dans les limites des paramètres de risque prescrits. Le cas échéant, la Banque emploie des instruments dérivés pour gérer cet alignement. Ces instruments, principalement des swaps de devises et de taux d'intérêt, sont utilisés essentiellement à des fins de couverture économique, mais ne sont pas conçus pour être utilisés comme des instruments de couverture à des fins comptables.

Parmi les opérations d'emprunt actuelles, un grand nombre comprend des swaps destinés à couvrir économiquement un passif sous-jacent particulier, assurant ainsi le financement nécessaire (à savoir, la devise et le type de taux d'intérêt adaptés). La Banque utilise également des swaps de prêts pour couvrir économiquement des prêts à taux fixe, à taux fixé sur le coût de base et en devises nationales, et des swaps de titres de placement pour couvrir un titre de placement sous-jacent particulier et produire le véhicule approprié dans lequel investir la liquidité existante. Par ailleurs, la Banque a recours à des swaps de taux d'intérêt pour maintenir la durée de ses fonds propres dans le cadre d'une politique dont la période est fixée de quatre à six ans.

Présentation des états financiers : Tous les instruments dérivés sont déclarés à leur valeur vénale. Les instruments dérivés de la

Banque et les gains et pertes connexes sont présentés comme suit dans le Bilan, le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués et le Compte de résultat global (en millions de dollars) :

Bilan

Instruments dérivés non désignés comme instruments de couverture	Emplacement dans le bilan	31 décembre, 2014 ⁽¹⁾		31 décembre, 2013 ⁽¹⁾	
		Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Swaps de devises	Swaps de devises et de taux d'intérêt Titres de placement— À négocié	\$ 111	\$ 4	\$ 84	\$ 32
	Prêts	306	136	89	243
	Emprunts	1 319	1 534	2 119	1 354
	Intérêts courus et autres charges Sur swaps, nets	56	(97)	86	(88)
Swaps de taux d'intérêt	Swaps de devises et de taux d'intérêt Titres de placement— À négocié	25	37	26	51
	Prêts	2	740	14	510
	Emprunts	1 047	209	1 042	566
	Autres	51	9	66	18
	Intérêts courus et autres charges— Sur swaps, nets	199	20	189	31
		<u>\$3 116</u>	<u>\$2 592</u>	<u>\$3 715</u>	<u>\$2 717</u>

⁽¹⁾ Les soldes sont indiqués bruts, avant d'être ramenés à une base nette, conformément aux accords en vigueur concernant les instruments dérivés.

Compte de résultat et Bénéfices non distribués et Compte de résultat global

Instruments dérivés non désignés comme instruments de couverture	Emplacement des gains (ou pertes) sur instruments dérivés	Exercices clos le 31 décembre		
		2014	2013	2012
Swaps de devises				
Titres de placement— À négocié	Revenus sur placements : Intérêts	\$ (13)	\$ (17)	\$ (19)
	Gains nets	14	22	22
	Autre revenu global— Ajustements de conversion	—	115	36
	Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables et transactions en devises étrangères	236	28	—
Prêts	Revenu de prêts— Intérêts, après swaps	(102)	(106)	(87)
	Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables et transactions en devises étrangères	349	192	(211)
Emprunts	Frais d'emprunt—Intérêts, après swaps	837	941	1 068
	Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables et transactions en devises étrangères	(1 288)	(2 708)	280
	Autre revenu global— Ajustements de conversion	—	3	40

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Swaps de taux d'intérêt				
Titres de placement—				
À négocié				
	Revenus sur placements :			
	Intérêts	(69)	(34)	(22)
	Gains nets	8	41	(5)
Prêts	Revenu de prêts-Intérêts, après swaps	(289)	(563)	(372)
	Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables et transactions en devises étrangères	(242)	1,023	(50)
Emprunts	Frais d'emprunt-Intérêts, après swaps	804	731	796
	Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables et transactions en devises étrangères	389	(1,281)	(89)
	Autre revenu global—			
	Ajustements de conversion	—	1	2
Autres	Autres revenus d'intérêts	44	187	113
	Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables et transactions en devises étrangères	(6)	(231)	65
		<u>\$672</u>	<u>\$(1 656)</u>	<u>\$1 567</u>

La Banque n'est actuellement pas tenue de fournir des garanties en vertu de ses contrats de dérivés. Si la cote de crédit de la Banque venait à baisser par rapport à son niveau AAA actuel, les accords de swap standard présentent en détail, par contrepartie au swap, les garanties que la Banque serait alors tenue de fournir. La valeur vénale globale de tous les instruments dérivés présentant un risque-crédit qui figuraient au passif au 31 décembre 2014 était de 612 millions de dollars (1 053 millions en 2013) (après avoir pris en compte les accords généraux de compensation sur les dérivés). Si la cote de crédit de la Banque baissait d'un niveau par rapport à sa cote AAA actuelle, elle serait tenue de fournir des garanties à hauteur de 155 millions de dollars au 31 décembre 2014 (512 millions en 2013).

Le tableau suivant présente des informations sur la valeur contractuelle/notionnelle des instruments dérivés aux 31 décembre 2014 et 2013 (en millions de dollars) : Les swaps de devises sont indiqués à leur valeur nominale et les swaps de taux d'intérêt sont indiqués à la valeur notionnelle de chaque branche à payer ou à recevoir. La Banque utilise des swaps de prêts pour convertir les prêts en devise locale en dollars des États-Unis, et les prêts à taux fixe en prêts à taux variable. Les swaps de taux d'intérêt utilisés pour maintenir la durée des fonds propres dans les limites de la politique sont inclus dans la catégorie Autres. Pour toute information supplémentaire sur les swaps de titres de placement et les swaps d'emprunts, reportez-vous aux Tableaux I-1 et I-4.

Type d'instrument dérivé/ Type de taux	31 décembre 2014			
	Swaps de devises		Swaps de taux d'intérêt	
	À recevoir	À payer	À recevoir	À payer
Titres de placement				
Fixes	\$ —	\$ 2 094	\$ —	\$ 7 987
Variables	2 240	—	7 987	—
Prêts				
Fixes	—	1 347	57	8 837
Variables	3,142	1 592	8 837	57
Emprunts				
Fixes	17 929	107	46 074	348
Variables	1 502	20 291	3 969	48 335
Autres				
Fixes	—	—	2 453	400
Variables	—	—	400	2,453

Type d'instrument dérivé/ Type de taux	31 décembre 2013			
	Swaps de devises		Swaps de taux d'intérêt	
	À recevoir	À payer	À recevoir	À payer
Titres de placement				
Fixes	\$ —	\$ 1 309	\$ —	\$ 4 936
Variables	1 470	91	4 936	—
Prêts				
Fixes	—	1 401	83	9 471
Variables	2 656	1 349	9 471	83
Emprunts				
Fixes	18 485	203	38 348	349
Variables	2 243	20 089	5 437	42 051
Autres				
Fixes	—	—	2 869	450
Variables	—	—	450	2 869

Les instruments dérivés de la Banque sont soumis à des accords généraux de compensation (les Accords). Selon son choix de politique comptable, la Banque présente tous les actifs et passifs dérivés sur une base brute. Telles sont les informations brutes et nettes relatives aux instruments dérivés de la Banque conformément aux Accords, aux 31 décembre 2014 et 2013 (en millions de dollars) :

Description	31 décembre 2014			
	Montants bruts des actifs présentés au bilan ⁽¹⁾	Montant bruts non compensés au bilan		Montant net
		Instruments financiers	Garanties reçues ⁽³⁾	
Produits dérivés	\$ 3 116	\$(1 980)	\$(1 015)	\$ 121
Description	31 décembre 2013			
	Montants bruts du passif présentés au bilan ⁽²⁾	Montant bruts non compensés au bilan		Montant net
		Instruments financiers	Garanties nanties	
Produits dérivés	\$(2 592)	\$ 1 980	\$ —	\$(612)

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Description	31 décembre 2013			
	Montants bruts des actifs présentés au bilan ⁽¹⁾	Montant bruts non compensés au bilan		Montant net
		Instruments financiers	Garanties reçues ⁽³⁾	
Produits dérivés	\$ 3 715	\$ (1 665)	\$ (1 876)	\$ 174

Description	Montants bruts du passif présentés au bilan ⁽²⁾	Montant bruts non compensés au bilan		Montant net
		Instruments financiers	Garanties nanties	
	Produits dérivés	\$ (2 717)	\$ 1 665	\$ —

⁽¹⁾ Comprend les intérêts courus d'un montant de 255 millions et 275 millions de dollars, en 2014 et 2013, respectivement, présentés au Bilan sous le poste Intérêts courus et autres charges — Sur swaps, nets.

⁽²⁾ Comprend les intérêts courus d'un montant de 77 millions et 57 millions de dollars, en 2014 et 2013, respectivement, présentés au Bilan sous le poste Intérêts courus et autres charges — Sur swaps, nets.

⁽³⁾ Comprend les garanties en espèces d'un montant de 398 millions de dollars (229 millions en 2013). Les montants restants représentent les bons du Trésor des États-Unis hors bilan reçus en garanties par la Banque.

La Banque contracte des swaps et autres produits dérivés de gré à gré directement avec les contreparties avec lesquelles elle traite. Ces produits dérivés sont contractés en vertu de documents régissant les relations commerciales qui sont établis selon les formulaires standard publiés par l'Association internationale des swaps et dérivés (« ISDA »), en particulier la convention-cadre de l'ISA (les « Conventions de l'ISDA »).

Mécanismes de compensation avec exigibilité anticipée

Les mécanismes de compensation avec exigibilité anticipée mis en place en vertu des Conventions de l'ISDA prévoient le calcul d'un montant forfaitaire en cas de résiliation anticipée de transactions suite à un défaut de paiement ou à une résiliation. Ces mécanismes de compensation permettent à la partie non défaillante de déterminer l'applicabilité d'une compensation et, si celle-ci est avérée, disposent que toute somme forfaitaire calculée suite à la résiliation anticipée de transactions, à payer par la partie non défaillante à l'autre partie, peut être appliquée en vue de réduire les montants dus par l'autre partie à la partie non défaillante en vertu d'autres accords passés entre elles. Cette compensation, si elle s'avère exigible dans le contexte d'une résiliation anticipée donnée, réduit effectivement le montant à payer par la partie non défaillante en vertu de la convention de l'ISDA applicable.

Modalités des conventions relatives aux garanties

La Banque n'est actuellement pas tenue de fournir des garanties en vertu de ses conventions ISDA. La performance des obligations des contreparties de la Banque peut être soutenue par une garantie prévue au titre d'une annexe de soutien au crédit (*credit support annex*, CSA). Ces CSA apportent un soutien au crédit à titre de garantie de l'exposition de la Banque à la valeur du

marché à ses contreparties sous la forme d'obligations en dollars ou du Trésor des États-Unis. La Banque peut vendre, engager, réhypothéquer ou traiter d'une toute autre façon ce type de garantie comme son propre bien, lorsque cela est permis, avec pour seule condition l'obligation (i) de restituer cette garantie et (ii) de transmettre les répartitions en ce qui concerne les garanties hors espèces.

Si un cas de défaut survient, la Banque peut exercer certains droits et recours en ce qui concerne la garantie. Ces droits incluent (i) tous les droits et recours dont dispose une partie garantie ; (ii) le droit de compenser toute somme à payer par la contrepartie en ce qui concerne des obligations contre toute garantie détenue par la Banque ; et (iii) le droit de liquider toute garantie détenue par la Banque.

La Banque classe les garanties en espèces reçues dans la rubrique Trésorerie issue des activités de financement de l'État de la trésorerie étant donné que ces garanties sont essentiellement liées aux swaps d'emprunts.

Note L – Mesures de la valeur vénale

Le cadre servant à mesurer la valeur vénale établit une hiérarchie de valeurs vénales qui permet de classer par priorité les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la valeur vénale. Selon cette hiérarchie, la priorité la plus élevée est accordée aux prix cotés non ajustés sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (Niveau 1) et la plus faible priorité aux données d'entrée non observables (Niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des valeurs vénales se présentent comme suit :

Niveau 1 — Prix non ajustés cotés sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;

Niveau 2 — Prix cotés sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires ; prix cotés sur les marchés inactifs pour des actifs ou passifs identiques ou similaires ; ou modèles d'évaluation pour lesquels toutes les données d'entrée significatives sont observables, directement ou indirectement, pour la quasi-totalité du terme de l'actif ou du passif ;

Niveau 3 — Prix ou techniques d'évaluation qui nécessitent des données d'entrée à la fois significatives pour la mesure de la valeur vénale et non observables.

Les titres de placement de la Banque évalués sur la base de prix cotés sur les marchés actifs, une technique d'évaluation conforme à l'approche du marché, peuvent inclure des obligations des États-Unis et d'autres gouvernements souverains. Ces titres sont classés au Niveau 1 de la hiérarchie des valeurs vénales.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Pratiquement tous les autres titres de placement de la Banque sont évalués sur la base de prix cotés sur des marchés inactifs, de services d'évaluation externes, le cas échéant, de prix sollicités par des courtiers/opérateurs ou de prix provenant d'autres modèles d'évaluation, en utilisant les données de marché observables disponibles et la valeur actualisée des flux de trésorerie. Ces méthodes s'appliquent aux placements dans des obligations de gouvernements et d'organismes publics, des obligations d'institutions supranationales et non souveraines, des obligations de sociétés, des titres adossés à des actifs ou à des hypothèques, des obligations bancaires et des instruments financiers dérivés connexes (principalement swaps de devises et de taux d'intérêt). Ces instruments sont classés au Niveau 2 de la hiérarchie des valeurs vénales et sont mesurés à leur valeur vénale selon des techniques d'évaluation conformes aux approches fondées sur le marché et les revenus.

La principale méthodologie employée par les prestataires de services d'évaluation externes implique une « approche fondée sur le marché » qui nécessite un volume d'activité prédéterminé des prix du marché afin de définir un prix composite. Les prix du marché utilisés sont fournis par des transactions en bon ordre exécutées sur le marché pertinent ; les transactions qui ne sont pas effectuées en bon ordre et les prix de marché extérieurs sont exclus de la définition du prix composite. D'autres prestataires d'évaluation externes utilisent des modèles éprouvés qui varient par catégorie d'actif et intègrent les informations disponibles sur les marchés au moyen de courbes de référence, d'analyses comparatives de titres comparables, de groupements par secteur et d'une évaluation matricielle pour établir des évaluations.

Les titres de placement sont également évalués sur la base de prix obtenus auprès de courtiers/opérateurs. Les prix des courtiers/opérateurs peuvent être fondés sur différentes données d'entrée allant des prix observés à des modèles d'évaluation exclusifs. La Banque s'assure du caractère raisonnable des prix obtenus auprès de courtiers/opérateurs en procédant à des estimations de la valeur vénale au moyen de techniques d'évaluation internes utilisant des données de marché observables.

Les emprunts à moyen et long terme choisis au titre de l'option de la valeur vénale et tous les swaps de devises et de taux d'intérêt sont évalués selon des modèles quantitatifs, y compris des modèles d'actualisation des flux de trésorerie ainsi que des techniques plus perfectionnées de modélisation d'options, s'il y a lieu, en fonction des structures particulières des instruments. Ces modèles et techniques requièrent l'utilisation de multiples données de marché, notamment les courbes de rendement du marché, et/ou les taux de change, taux d'intérêt, marges, la volatilité et les corrélations. Des données de marché significatives peuvent être observées pendant toute la durée de

validité de ces instruments. Conformément aux exigences du cadre de mesure de la valeur vénale, la Banque tient également compte de l'impact de sa propre solvabilité lors de l'évaluation de son passif. Ces instruments sont classés au Niveau 2 de la hiérarchie des valeurs vénales, au vu de l'observabilité des données d'entrée significatives des modèles, et sont mesurés à leur valeur vénale selon des techniques d'évaluation conformes aux approches fondées sur le marché et les revenus.

Les instruments de placement, d'emprunt et de swap de Niveau 3, s'il y a lieu, sont évalués selon la meilleure estimation de la Direction au moyen des informations disponibles, notamment : (i) les prix fournis par des prestataires d'évaluation externes, le cas échéant, ou par les courtiers/opérateurs ; lorsqu'il existe moins de liquidité, qu'un prix coté est périmé ou que les prix varient considérablement d'un courtier/opérateur à un autre, d'autres techniques d'évaluation peuvent être utilisées (c'est-à-dire une combinaison entre une approche fondée sur le marché et sur les revenus) et (ii) les courbes de rendement du marché d'autres instruments, utilisées en remplacement des courbes de rendement des instruments, pour les emprunts et swaps connexes. Ces techniques d'évaluation sont conformes aux approches fondées sur le marché et sur les revenus.

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers de la Banque qui étaient comptabilisés à leur valeur vénale aux 31 décembre 2014 et 2013 par niveau dans la hiérarchie des valeurs vénales (en millions de dollars). Comme l'exige le cadre de mesure de la valeur vénale, les actifs et passifs financiers sont entièrement classés en fonction du niveau le plus faible d'information significative pour la mesure de la valeur vénale.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Actifs financiers :

Actifs	Mesures de la valeur vénale				Actifs	Mesures de la valeur vénale			
	31 décembre 2014 ⁽¹⁾	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		31 décembre 2013 ⁽¹⁾	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres de placement —					Titres de placement —				
À négocier :					À négocier :				
Obligations du gouvernement des États-Unis et de ses sociétés et institutions ...	\$ 5 435	\$ 4 935	\$ 500	\$—	Obligations du gouvernement des États-Unis et de ses sociétés et institutions ...	\$ 6 073	\$ 6 073	\$—	\$—
Entreprises parrainées par le gouvernement des États-Unis	599	—	599	-	Entreprises parrainées par le gouvernement des États-Unis	207	—	207	—
Obligations de gouvernements hors États-Unis	3 959	1 043	2 916	—	Obligations de gouvernements hors États-Unis	2 196	332	1 864	—
Obligations d'institutions hors États-Unis	9 427	—	9 427	-	Obligations d'institutions hors États-Unis	5 877	—	5 877	—
Obligations d'entités non souveraines hors États-Unis	1 667	—	1 667	—	Obligations d'entités non souveraines hors États-Unis	949	—	949	—
Obligations d'institutions supranationales	1 430	—	1 430	-	Obligations d'institutions supranationales	1 360	—	1 360	—
Obligations bancaires ⁽²⁾	4 054	—	4 054	—	Obligations bancaires ⁽²⁾	3 527	—	3 527	—
Titres de sociétés	423	—	423	—	Titres de sociétés	147	—	147	—
Titres adossés à des hypothèques	345	—	345	—	Titres adossés à des hypothèques	489	—	489	—
Titres adossés à des actifs	110	—	95	15	Titres adossés à des actifs	228	—	208	20
Total des titres de placement—					Total des titres de placement—				
À négocier	27 449	5 978	21 456	15	À négocier	21 053	6 405	14 628	20
Swaps de devises et de taux d'intérêt	3 116	—	3 116	—	Swaps de devises et de taux d'intérêt	3 715	—	3 715	—
Total	<u>\$30 565</u>	<u>\$5 978</u>	<u>\$24 572</u>	<u>\$ 15</u>	Total	<u>\$ 24 768</u>	<u>\$ 6 405</u>	<u>\$ 18 343</u>	<u>\$ 20</u>

⁽¹⁾ Représente la valeur vénale des actifs auxquels il est fait référence, y compris les intérêts courus présentés au Bilan sous le poste Intérêts courus et autres charges — Sur titres de placement d'un montant de 54 millions de dollars pour les titres de placement à négocier et sous le poste Intérêts courus et autres charges — Sur swaps, nets, d'un montant de 255 millions de dollars pour les swaps de devises et de taux d'intérêt.

⁽²⁾ Peut inclure des bons et obligations bancaires, des certificats de dépôt, des effets de commerce et des dépôts du marché monétaire.

⁽¹⁾ Représente la valeur vénale des actifs auxquels il est fait référence, y compris les intérêts courus présentés au Bilan sous le poste Intérêts courus et autres charges — Sur titres de placement d'un montant de 38 millions de dollars pour les titres de placement à négocier et sous le poste Intérêts courus et autres charges — Sur swaps, nets, d'un montant de 275 millions de dollars pour les swaps de devises et de taux d'intérêt.

⁽²⁾ Peut inclure des bons et obligations bancaires, des certificats de dépôt, des effets de commerce et des dépôts du marché monétaire.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Passifs financiers :

Passif	Mesures de la valeur vénale			
	31 décembre 2014 ⁽¹⁾	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Emprunts mesurés à leur valeur vénale	\$49 245	\$—	\$49 245	\$—
Swaps de devises et de taux d'intérêt.	2 592	—	2 592	—
Total	<u>\$51 837</u>	<u>\$—</u>	<u>\$51 837</u>	<u>\$—</u>

⁽¹⁾ Représente la valeur vénale des passifs auxquels il est fait référence, y compris les intérêts courus présentés au Bilan sous le poste Intérêts courus sur emprunts d'un montant de 364 millions de dollars pour les emprunts et sous le poste Intérêts courus et autres charges—Sur swaps, nets, d'un montant de 77 millions de dollars pour les swaps de devises et de taux d'intérêt.

Passif	Mesures de la valeur vénale			
	31 décembre 2013 ⁽¹⁾	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Emprunts mesurés à leur valeur vénale	\$44 087	\$—	\$44 087	\$—
Swaps de devises et de taux d'intérêt.	2 717	—	2 717	—
Total	<u>\$46 804</u>	<u>\$—</u>	<u>\$46 804</u>	<u>\$—</u>

⁽¹⁾ Représente la valeur vénale des passifs auxquels il est fait référence, y compris les intérêts courus présentés au Bilan sous le poste Intérêts courus sur emprunts d'un montant de 383 millions de dollars pour les emprunts et sous le poste Intérêts courus et autres charges — Sur swaps, nets, d'un montant de 57 millions de dollars pour les swaps de devises et de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2014, le portefeuille de titres de placement comprend 15 millions de dollars (20 millions en 2013) de titres classés au Niveau 3. Les informations qui concernent l'évaluation de ces titres ne sont pas élaborées ni ajustées par la Banque, mais sont obtenues par l'intermédiaire de sources d'évaluation externes.

Les données d'entrée significatives non observables employées dans les mesures de la valeur vénale des titres de placement de la Banque dans des titres adossés à des actifs classés au Niveau 3 sont les taux de remboursement anticipé, la probabilité de défaut et la gravité de la perte en cas de défaut. Toute augmentation (réduction) significative d'une quelconque de ces données distinctes produirait une mesure de la valeur vénale sensiblement plus faible (ou plus élevée). En général, toute variation de l'hypothèse utilisée pour déterminer la probabilité de défaut s'accompagne d'une variation dans la même direction de l'hypothèse utilisée pour déterminer la gravité de la perte et d'une variation dans la direction opposée de l'hypothèse utilisée pour les taux de remboursement anticipé.

La division du Trésor est responsable des évaluations à la valeur du marché aux fins de communication financière des investissements, emprunts et dérivés, y compris ceux qui présentent des données d'entrée significatives non observables, et rend compte au Trésorier de la Banque. La division Comptabi-

lité est responsable du suivi, du contrôle, de la comptabilisation et de la communication des valeurs vénales liées aux investissements, aux emprunts et à tous les dérivés. Les deux groupes travaillent en étroite collaboration pour veiller au caractère raisonnable des valeurs vénales. Ce suivi comprend, mais n'est pas limité à, la validation par rapport aux valeurs de contreparties, aux modèles développés en interne et aux prix cotés indépendamment pour des instruments similaires, le cas échéant.

Les tableaux ci-dessous illustrent le rapprochement des soldes initiaux et finaux de tous les actifs financiers régulièrement mesurés à leur valeur vénale au moyen de données d'entrée significatives non observables (Niveau 3) pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012 (en millions de dollars). Aucun passif financier de Niveau 3 n'a été enregistré aux 31 décembre 2014, 2013 et 2012.

Actifs financiers :

	Mesures de la valeur vénale au moyen, d'éléments significatifs non observables (Niveau 3)		
	Exercice clos le 31 décembre 2014		
	Titres de placement— À négocier	Swaps de devises et de taux d'intérêt	Total
Solde en début d'exercice	\$20	\$—	\$20
Total des gains inclus dans le revenu net ⁽¹⁾	2	—	2
Règlements	(7)	—	(7)
Solde en fin d'exercice	<u>\$15</u>	<u>\$—</u>	<u>\$15</u>
Total des gains pour l'année inclus dans le revenu net imputables à la variation des gains ou pertes non réalisés liés aux actifs encore détenus en fin d'exercice ⁽¹⁾	<u>\$ 1</u>	<u>\$—</u>	<u>\$ 1</u>

	Mesures de la valeur vénale au moyen, d'éléments significatifs non observables (Niveau 3)		
	Exercice clos le 31 décembre 2013		
	Titres de placement— À négocier	Swaps de devises et de taux d'intérêt	Total
Solde en début d'exercice	\$ 76	\$—	\$76
Total des gains inclus dans le revenu net ⁽¹⁾	18	—	18
Règlements	(74)	—	(74)
Solde en fin d'exercice	<u>\$ 20</u>	<u>\$—</u>	<u>\$ 20</u>
Total des gains pour l'année inclus dans le revenu net imputables à la variation des gains ou pertes non réalisés liés aux actifs encore détenus en fin d'exercice ⁽¹⁾	<u>\$ 9</u>	<u>\$—</u>	<u>\$ 9</u>

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

	Mesures de la valeur vénale au moyen d'éléments significatifs non observables (Niveau 3)		
	Exercice clos le 31 décembre 2012		
	Titres de placement— À négocier	Swaps de devises et de taux d'intérêt	Total
Solde en début d'exercice.....	\$ 75	\$—	\$ 75
Total des gains inclus dans :			
Revenu net ⁽¹⁾	22	—	22
Autre revenu global	1	—	1
Règlements	(22)	—	(22)
Solde en fin d'exercice	<u>\$ 76</u>	<u>\$—</u>	<u>\$ 76</u>
Total des gains pour l'année inclus dans le revenu net imputables à la variation des gains ou pertes non réalisés liés aux actifs encore détenus en fin d'exercice ⁽¹⁾	<u>\$ 22</u>	<u>\$—</u>	<u>\$ 22</u>

⁽¹⁾ Les gains liés aux actifs financiers de Niveau 3 sont comptabilisés dans le Revenu sur titres de placement—Gains nets du Compte de résultat et des Bénéfices non distribués.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux en 2014, 2013 et 2012, pour les titres détenus à la fin de ces périodes de déclaration. La politique de la Banque concernant les transferts entre niveaux est d'indiquer ces transferts au début de la période de déclaration.

La Banque comptabilise ses prêts et certains emprunts au coût amorti en présentant les valeurs vénales correspondantes indiquées dans la Note X — Valeur vénale des instruments financiers.

La valeur vénale du portefeuille de prêts, d'un montant approximatif de 77 053 millions de dollars au 31 décembre 2014 (72 256 millions au 31 décembre 2013), a été déterminée à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie (approche fondée sur les revenus) selon laquelle les flux de trésorerie sont actualisés en appliquant i) les courbes de rendement du marché applicables ajustées selon le propre coût de financement de la Banque plus sa marge de prêt, pour les prêts à garantie souveraine et en appliquant (ii) les courbes de rendement du marché conformes à l'équivalent de la cote de crédit S&P de l'emprunteur, pour les prêts sans garantie souveraine. La Banque est l'une des très rares sources de financement de prêts pour le développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et ne vend pas ses prêts, ni ne pense qu'il existe un marché comparable pour ses prêts. Par conséquent, cette méthodologie a été développée d'après les hypothèses d'évaluation qu'un participant au marché utiliserait, de l'avis de la Direction, dans une transaction hypothétique, pour évaluer les prêts de la Banque. Celle-ci considère que, pour ses prêts à garantie souveraine, les organismes de prêts multilatéraux ayant la même mission de développement constitueraient les participants au marché hypothétiques les plus appropriés, auxquels la Banque vendrait ses prêts

dans le cadre d'une transaction ordonnée. Les hypothèses d'évaluation utilisées font intervenir des données d'entrée observables, telles que les courbes de rendement du marché principalement basées sur le LIBOR, et des données d'entrée non observables, telles que les hypothèses de risque-crédit internes. Compte tenu du fait que les données d'entrée non observables sont considérées comme significatives, les valeurs vénales communiquées pour le portefeuille de prêts de la Banque ont été classées au Niveau 3.

La valeur vénale des emprunts comptabilisés au coût amorti, d'un montant approximatif de 28 963 millions de dollars au 31 décembre 2014 (24 869 millions au 31 décembre 2013), a été déterminée au moyen des mêmes données d'entrée et techniques d'évaluation que celles susmentionnées pour les emprunts comptabilisés à la valeur vénale. Ces techniques d'évaluation sont basées sur des modèles d'actualisation des flux de trésorerie ou d'évaluation (approche fondée sur les revenus) et utilisent des données d'entrée observables sur le marché. En conséquence, les valeurs vénales communiquées pour les emprunts comptabilisés au coût amorti sont considérées comme étant de Niveau 2 en vertu de la hiérarchie des valeurs vénales.

Note M – Risque de crédit commercial

Le risque de crédit commercial désigne l'exposition aux pertes qui pourraient découler de la défaillance d'une contrepartie à un placement, une transaction ou un swap de la Banque. Les principales sources de risque de crédit commercial sont les instruments financiers dans lesquels la Banque investit ses liquidités. La gestion des liquidités de la Banque a pour principal objectif le maintien d'une exposition prudente aux risques de crédit, du marché et de trésorerie. C'est pourquoi la Banque n'investit que dans des titres de créance de premier ordre émis par des gouvernements, agences, institutions supranationales, banques et entreprises souverain(e)s et non souverain(e)s, y compris dans des titres adossés à des actifs ou à des hypothèques, conformément aux détails fournis dans la Note D – Titres de placement. De plus, la Banque limite ses activités sur les marchés financiers à des contreparties, organes d'émission et opérateurs agréés, choisis sur la base de politiques de gestion du risque prudentes, et fixe les limites de son exposition et de leurs échéances pour ces contreparties, organes d'émission et opérateurs en se fondant sur leur taille et leur solvabilité.

Dans le cadre de ses activités habituelles de placement, de prêt, de financement et de gestion d'actif et de passif, la Banque utilise des instruments dérivés, le plus souvent des swaps de devises et de taux d'intérêt, essentiellement à des fins de couverture économique. La Banque a également fixé des limites d'exposition pour chaque contrepartie de dérivé et a conclu des contrats-cadres de produits dérivés prévoyant des

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

mécanismes de compensation avec exigibilité anticipée. Ces contrats-cadres prévoient également la constitution de garanties au cas où l'exposition aux cours du marché dépasse certaines limites contractuelles. La Banque ne prévoit pas de défaillance de l'une quelconque de ses contreparties de dérivés. Au 31 décembre 2014, la Banque avait reçu pour 1 226 millions de dollars (contre 2 083 millions en 2013) de garanties exigibles (bons du Trésor des États-Unis et liquidités) au titre de ses contrats-cadres de dérivés.

Le risque-crédit actuel lié aux dérivés indiqué ci-dessous représente la perte potentielle maximale, calculée sur la base de la valeur vénale brute des instruments financiers, indépendamment des mécanismes de compensation avec exigibilité anticipée prévus par les contrats-cadres de dérivés, que la Banque subirait si les parties aux instruments financiers dérivés ne se conformaient pas totalement aux termes des contrats et de la garantie ou autre sûreté, le cas échéant, pour le montant exigible déclaré irrécouvrable. Aux 31 décembre 2014 et 2013, cette exposition au crédit, avant toute considération d'un contrat-cadre de produits dérivés ou de fourniture de garantie, s'établissait comme suit (en millions de dollars) :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Titres de placement — Portefeuille à négociant		
Swaps de devises	\$ 107	\$ 82
Swaps de taux d'intérêt.	20	23
Portefeuille de prêts		
Swaps de devises	291	78
Swaps de taux d'intérêt.	2	14
Portefeuille d'emprunts		
Swaps de devises	1 397	2 220
Swaps de taux d'intérêt.	1 266	1 234
Autres		
Swaps de taux d'intérêt.	53	69

Note N – Transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs

Dans le cadre de la neuvième augmentation générale des ressources de la Banque (BID-9), l'Assemblée des gouverneurs a consenti, en principe et sous réserve d'approbations annuelles, et conformément aux dispositions de l'Accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement (l'Accord), des transferts annuels de 200 millions de dollars de revenus du Capital ordinaire vers le Mécanisme de don de la BID à compter de 2011 et jusqu'en 2020. Lors de sa réunion annuelle qui s'est tenue à Bahia, au Brésil, en mars 2014, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé le transfert de 200 millions de dollars correspondant à 2014.

Note O – Programmes spéciaux non décaissés

Voici un état récapitulatif des variations des programmes spéciaux non décaissés pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 (en millions de dollars) :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Programmes spéciaux non décaissés		
au 1er janvier	\$ 239	\$ 201
Programmes spéciaux approuvés . . .	116	139
Annulations	<u>(9)</u>	<u>(8)</u>
Programmes spéciaux, nets	107	131
Décaissements	(102)	(93)
Programmes spéciaux non décaissés		
au 31 décembre	<u>\$ 244</u>	<u>\$ 239</u>

Note P – Capital social et droit de vote

Capital social

Entré en vigueur le 29 février 2012, le plan BID-9 prévoit une augmentation de 70 000 millions de dollars du Capital ordinaire de la BID à souscrire par les membres de la Banque en cinq versements annuels à partir de 2012. Sur ce montant, 1 700 millions représentent la fraction libérée du capital et le reste constitue la fraction exigible du capital. Deux pays membres, le Venezuela et les Pays-Bas, n'ayant pas souscrit leurs actions, leurs parts étaient disponibles aux autres actionnaires. Ces actions ont été réaffectées par la suite aux autres pays membres par l'Assemblée des gouverneurs de la Banque.

Le 28 février 2014, date d'effet du troisième versement, 1 366 740 actions d'un montant de 16 487 millions de dollars ont pris effet (416 millions d'actions libérées ; 16 071 millions d'actions exigibles), après échange des actions exigibles temporaires du Canada. Le montant total des actions représentait (i) 1 044 438 actions correspondant au troisième versement au titre du plan BID-9, (ii) 206 412 actions réaffectées du Venezuela et des Pays-Bas et (iii) 115 890 actions souscrites lors des premier et deuxième versements, mais qui n'ont pris effet que le 28 février 2014 en vue de satisfaire les exigences relatives au nombre de voix minimum prescrites par l'Accord.

Les dates d'effet des trois premiers versements au titre de l'augmentation du Capital ordinaire étaient le 29 février 2012 et le 28 février 2013 et 2014. Les deux versements restants prennent effet le dernier jour de février 2015 et 2016.

En 2009, le Canada a souscrit 334 887 actions du capital exigible ne donnant pas droit de vote. Selon les conditions et modalités de la souscription du Canada, cette souscription était temporaire et le Canada a le droit de remplacer sa souscription temporaire par des actions émises en vertu de cette augmentation de capital, si et quand le cas se présente. En conséquence, le Canada a exercé son droit à la date d'effet du plan BID-9 et au

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2014, a remplacé un total de 135 909 actions du capital exigible ne donnant pas droit de vote, d'un montant de 1 640 millions de dollars, par un montant égal d'actions du capital exigible donnant droit de vote. Par ailleurs, en juillet 2014, le Canada a restitué 83 722 du capital exigible d'un montant de 1 010 millions de dollars. Le montant intégral des actions du capital exigible ne donnant pas droit de vote sera remplacé ou restitué avant la fin de l'année 2015.

Le Tableau I-5 présente un état des souscriptions au capital social. Les variations du capital souscrit pendant les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 se présentaient comme suit (en millions de dollars, sauf les informations concernant les actions) :

	Capital souscrit			
	Actions	Libéré	Exigible	Total
Solde au				
1er janvier 2013	9 688 828	\$4 640	\$112 240	\$116 880
Souscriptions				
courant 2013	1 026 851	301	12 087	12 388
Restitution du capital				
exigible par le Canada.	(40 358)	—	(487)	(487)
Solde au				
31 décembre 2013	10 675 321	4 941	123 840	128 781
Souscriptions				
courant 2014	1 421 933	416	16 737	17 153
Restitution du capital				
exigible par le Canada.	(55 193)	—	(666)	(666)
Restitution du capital				
exigible par le Canada.	(83 722)	—	(1 010)	(1 010)
Solde au				
31 décembre 2014	<u>11 958 339</u>	<u>\$5 357</u>	<u>\$138 901</u>	<u>\$144 258</u>

Nombre de voix

Aux termes de l'Accord, chaque pays membre de la Banque dispose de 135 voix plus une voix pour chaque action donnant droit de vote qu'il détient. L'Accord dispose également qu'aucune augmentation de la souscription d'un membre au Capital social ne doit avoir pour effet de réduire le nombre de voix des pays membres en développement de la région à moins de 50,005 %, celui des États-Unis à moins de 30 % et celui du Canada à moins de 4 % du nombre total de voix, ce qui laisserait le nombre de voix restant à attribuer aux pays membres extra-régionaux à un maximum de 15,995 %, dont environ 5 % pour le Japon.

Le total des souscriptions d'actions au capital social et le nombre de voix des pays membres au 31 décembre 2014 sont indiqués dans l'État des souscriptions au capital social et nombre de voix présenté au Tableau I-6.

Note Q – Bénéfices non distribués

La composition des Bénéfices non distribués aux 31 décembre 2014 et 2013 se présente comme suit (en millions de dollars) :

	2014	2013
Réserve générale	\$15 582	\$15 034
Réserve spéciale	2 665	2 665
Total	<u>\$18 247</u>	<u>\$17 699</u>

Note R – Montant cumulé autres éléments du résultat global

Actuellement, les Autres éléments du résultat global (perte) dans le Compte de résultat global sont essentiellement composés des effets des exigences comptables liées aux prestations de retraite et aux régimes de pension. Pour toute information supplémentaire, reportez-vous à la Note B — Résumé des principales politiques comptables, Comptabilité monétaire. Voici un récapitulatif des variations du Montant cumulé autres éléments du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012 (en millions de dollars) :

	Ajustements de conversion affectation		Ajustements liés aux prestations	
	Réserve générale	Réserve spéciale	liés aux prestations	Total
Solde au 1er janvier 2012	\$1 020	\$(100)	\$ (953)	\$(33)
Ajustements de conversion	(8)	—	—	(8)
Comptabilisation des variations des actifs/passifs liés aux prestations de retraite :				
Pertes actuarielles nettes	—	—	(346)	(346)
Reclassement aux revenus-amortissement :				
Du coût des services passés.	—	—	8	8
Des pertes actuarielles nettes	—	—	46	46
Solde au 31 décembre 2012	1 012	(100)	(1 245)	(333)
Ajustements de conversion	(1)	—	—	(1)
Comptabilisation des variations des actifs/passifs liés aux prestations de retraite :				
Gains actuariels nets	—	—	1,401	1 401
eclassement aux revenus-amortissement :				
Du coût des services passés.	—	—	1	1
Des pertes actuarielles nettes	—	—	105	105
Solde au 31 décembre 2013	1 011	(100)	262	1 173
Comptabilisation des variations des actifs/passifs liés aux prestations de retraite :				
Du crédit des services passés	—	—	22	22
Des pertes actuarielles nettes	—	—	(772)	(772)
Solde au 31 décembre 2014	<u>\$1 011</u>	<u>\$(100)</u>	<u>\$ (488)</u>	<u>\$ 423</u>

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

L'amortissement du coût des services passés (crédit) et des gains et pertes actuariels nets, le cas échéant, est une composante du coût périodique net des prestations à payer, comptabilisé sous les Frais administratifs dans le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués. Pour plus d'informations, reportez-vous à la Note T — Régimes de pension et Autres prestations de retraite.

Note S – Ajustements de la valeur vénale nette sur les portefeuilles non négociables et les transactions en devises étrangères

Les Ajustements de la valeur vénale nette sur les gains et pertes liés aux portefeuilles non négociables et aux transactions en devises étrangères pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012 se présentent comme suit (en millions de dollars) :

	Exercices clos le 31 décembre		
	2014	2013	2012
Ajustements de la valeur vénale — gains (pertes) ⁽¹⁾			
Emprunts	\$ 1 257	\$ 3 623	\$ (12)
Produits dérivés			
Swaps d'emprunts	(899)	(3 989)	191
Swaps de prêts	107	1 215	(261)
Swaps de durée des fonds propres ..	(6)	(231)	65
Gains (pertes) de change sur emprunts et prêts au coût amorti et autres.	(363)	8	211
	<u>\$ 96</u>	<u>\$ 626</u>	<u>\$ 194</u>

⁽¹⁾ Ces montants incluent les gains et pertes liés aux transactions en devises étrangères, comme détaillé ci-dessous.

Les Ajustements de la valeur vénale nette d'un montant de 96 millions de dollars (626 millions en 2013 ; 194 millions en 2012) sont essentiellement liés aux variations de la valeur vénale (i) des emprunts à la valeur vénale dues aux variations des propres marges de crédit de la Banque, (ii) des swaps de prêts et de certains swaps d'emprunts dues aux variations des taux d'intérêt sur le dollar des États-Unis, qui ne sont pas compensées par les variations de la valeur des prêts et emprunts associés comme ils ne sont pas comptabilisés à leur valeur vénale, ainsi que (iii) des swaps de durée des fonds propres du fait des variations des taux d'intérêt sur le dollar des États-Unis. D'autre part, en 2013, la Banque a réalisé des gains de 125 millions de dollars consécutifs au dénouement des swaps de durée des fonds propres en raison de la gestion des durations de fonds propres, et des pertes de 232 millions de dollars consécutifs au dénouement des swaps de prêts en raison du remboursement anticipé de prêts. Ces montants ont été reclassés des Ajustements de la valeur vénale nette sur portefeuilles non négociables et transactions en devises étrangères vers les Autres revenus d'intérêts et le Revenu de prêts-Intérêts, respectivement, dans le Compte de résultat et les Bénéfices non distribués.

La Banque effectue ses transactions dans plusieurs devises. En revanche, l'actif et le passif, après swaps, sont détenus principalement en dollars des États-Unis. La Banque réduit au maximum le risque de change en alignant les devises de son passif sur celles de son actif et en maintenant la quasi-totalité de ses fonds propres en dollars des États-Unis. Les fluctuations des taux de change ont ainsi une incidence minimale sur les bénéfices. L'incidence des fluctuations des taux de change, présentée dans le tableau ci-dessus, pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012, se décompose comme suit (en millions de dollars) :

	Exercices clos le 31 décembre		
	2014	2013	2012
Gains (pertes) de change :			
Emprunts, à leur valeur vénale	\$ 1 730	\$ 1 803	\$(241)
Produits dérivés, à leur valeur vénale			
Swaps d'emprunts	(1 699)	(1 916)	228
Swaps de prêts	327	94	(186)
	<u>358</u>	<u>(19)</u>	<u>(199)</u>
Gains (pertes) de change liés aux :			
Emprunts au coût amorti	80	85	30
Prêts	(338)	(94)	181
Autres	(105)	17	—
	<u>(363)</u>	<u>8</u>	<u>211</u>
Total	<u>\$ (5)</u>	<u>\$ (11)</u>	<u>\$ 12</u>

Note T – Régimes de pension et Autres prestations de retraite

Deux régimes de pensions de retraite existent pour les employés de la Banque et de la SII : l'un bénéficiant à son personnel international et à celui de la SII et l'autre aux employés nationaux des bureaux hors siège. Ces régimes sont financés par capitalisation des cotisations des employés et des contributions de la Banque et de la SII, conformément aux dispositions prévues. Toutes les contributions de la Banque et de la SII à ces régimes sont irrévocables et sont détenues séparément dans des caisses de retraite à seule fin de versement de prestations aux bénéficiaires de ces régimes.

La Banque offre également des prestations pour soins de santé et autres prestations aux retraités. Tous les membres du personnel de la Banque et de la SII qui prennent leur retraite et perçoivent une pension mensuelle de la Banque ou de la SII et qui répondent à certaines conditions ont droit aux pensions de retraite prévues par le Régime des pensions et autres prestations de retraite. Les retraités versent une cotisation d'assurance maladie fondée sur un barème de primes établi par la Banque. Celle-ci et la SII versent le solde du coût des futures prestations de retraite et autres, déterminé de façon actuarielle. Bien que toutes les contributions versées par la Banque et tous les autres

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

actifs et revenus du Régime de pension et autres prestations de retraite restent la propriété de la Banque, ils sont détenus et administrés séparément et indépendamment des autres biens et actifs de la Banque à seule fin de versement de prestations au titre dudit Régime.

Comme la Banque et la SII contribuent au financement des régimes bénéficiant à son personnel international et du Régime des autres prestations de retraite, chaque employeur présente sa part respective de contribution à ces régimes de pension. Les montants présentés ci-dessous reflètent la part de contribution de la Banque aux coûts, actifs et obligations des Régimes de pension et Autres prestations de retraite.

Obligations et état de capitalisation

La Banque utilise le 31 décembre comme date d'évaluation des Régimes de pension et Autres prestations de retraite. Le tableau ci-dessous récapitule la modification de l'obligation de versement de prestations, la variation des actifs et l'état de capitalisation de la part de la Banque aux Régimes de pension et Autres prestations de retraite comptabilisés au Bilan pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012 (en millions de dollars) :

	Pensions			Autres prestations de retraite		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Modification de l'obligation de versement de prestations						
Obligation de versement de						
prestations en début d'année.....	\$3 251	\$3 868	\$3 277	\$1 526	\$1 817	\$1 524
Coût du service	80	117	86	43	59	47
Coût des intérêts	154	152	150	75	72	73
Transferts nets au régime	1	2	1	—	—	—
Cotisations des participants	25	25	23	—	—	—
Subventions reçues pour						
médicaments de retraités	—	—	—	—	—	1
Amendement du régime	—	—	—	(22)	—	—
Paiements de prestations	(123)	(119)	(115)	(34)	(34)	(32)
Pertes (gains) actuarielles nettes ..	486	(794)	446	352	(388)	204
Obligation de versement de						
prestations en fin d'année	<u>3 874</u>	<u>3 251</u>	<u>3 868</u>	<u>1 940</u>	<u>1 526</u>	<u>1 817</u>
Variation des actifs du régime						
Valeur vénale des actifs du régime						
en début d'année.....	3 529	3 208	2 851	1 467	1 324	1 154
Transferts nets au régime	1	2	1	—	—	—
Rendement effectif des actifs du						
régime	231	338	397	123	142	167
Cotisation de l'employeur	52	75	51	28	35	35
Cotisations des participants	25	25	23	—	—	—
Paiements de prestations	(123)	(119)	(115)	(34)	(34)	(32)
Valeur vénale des actifs du régime						
en fin d'année	<u>3 715</u>	<u>3 529</u>	<u>3 208</u>	<u>1 584</u>	<u>1 467</u>	<u>1 324</u>
État de capitalisation en fin						
d'année	<u>\$ (159)</u>	<u>\$ 278</u>	<u>\$ (660)</u>	<u>\$ (356)</u>	<u>\$ (59)</u>	<u>\$ (493)</u>
Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global comprennent :						
Pertes (gains) actuarielles nettes	\$ 263	\$ (196)	\$ 826	\$ 247	\$ (66)	\$ 418
Coût (crédit) des services passés	—	—	1	(22)	—	—
Montant net comptabilisé	<u>\$ 263</u>	<u>\$ (196)</u>	<u>\$ 827</u>	<u>\$ 225</u>	<u>\$ (66)</u>	<u>\$ 418</u>

Le passif au titre des régimes de pension de retraite présenté au Bilan comprend l'état de provisionnement des régimes de prestation sous-capitalisés. En 2014, tous les régimes de prestation étaient sous-capitalisés, totalisant une valeur vénale de l'actif de 5 299 millions de dollars et l'obligation de paiement de prestations de 5 814 millions, contribuant au passif total de 515 millions. En 2013, le Régime de retraite du personnel local et le Régime des autres prestations de retraite étaient sous-capitalisés, totalisant une valeur vénale de l'actif de 1 623 millions de dollars et l'obligation de paiement de prestations de 1 696 millions, contribuant au passif total de 73 millions.

L'obligation cumulée de versement de prestations au titre des Régimes de pension, hors l'effet de futures augmentations de salaires, était de 3 488 millions, 2 949 millions et 3 345 millions de dollars, respectivement, aux 31 décembre 2014, 2013 et 2012.

En 2014, la valeur vénale des actifs des Plans et du Régime des autres prestations de retraite a bénéficié en particulier d'excellents rendements des actifs des États-Unis, des biens immobiliers publics et privés et des classes d'actifs à revenu fixe à long terme. Tandis que le rendement des actifs des Plans était légèrement supérieur au rendement attendu de 6,75 %, la valeur nette actuelle du passif de ces Régimes de pension a diminué essentiellement sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt du marché. En conséquence, l'état de provisionnement de chaque plan a enregistré une baisse par rapport au niveau des années précédentes.

Le coût périodique net des prestations, comptabilisé comme Frais administratifs, et les autres variations des actifs et obligations de versement de prestations des régimes comptabilisés dans les Autres éléments du revenu global (perte) pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012, comprennent les éléments suivants (en millions de dollars) :

Coût périodique net des prestations :

	Pensions			Autres prestations de retraite		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Coût du service	\$ 80	\$ 117	\$ 86	\$ 43	\$ 59	\$ 47
Coût des intérêts	154	152	150	75	72	73
Rendement attendu des actifs du						
régime	(204)	(186)	(183)	(85)	(77)	(75)
Amortissement :						
Du coût des services passés	—	1	1	—	—	7
Des pertes actuarielles nettes	—	75	31	—	30	15
Coût périodique net des prestations ..	<u>\$ 30</u>	<u>\$ 159</u>	<u>\$ 85</u>	<u>\$ 33</u>	<u>\$ 84</u>	<u>\$ 67</u>

Dont :

Part correspondant au Capital						
ordinaire	\$ 29	\$ 154	\$ 82	\$ 32	\$ 81	\$ 65
Part correspondant au FOS	1	5	3	1	3	2

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Autres variations des actifs et des obligations de versement de prestations comptabilisées dans les Autres éléments du résultat global (pertes) :

	Pensions			Autres prestations de retraite		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Pertes (gains) actuarielles nettes . . .	\$459	\$(947)	\$233	\$313	\$(454)	\$113
Crédit des services passés	—	—	—	(22)	—	—
Amortissement :						
Du coût des services passés	—	(1)	(1)	—	—	(7)
Des pertes actuarielles nettes	—	(75)	(31)	—	(30)	(15)
Total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (perte)	<u>\$459</u>	<u>\$(1 023)</u>	<u>\$201</u>	<u>\$291</u>	<u>\$(484)</u>	<u>\$91</u>
Total comptabilisé dans le coût net des prestations périodiques et Autres éléments du résultat (pertes) global	<u>\$489</u>	<u>\$(864)</u>	<u>\$286</u>	<u>\$324</u>	<u>\$(400)</u>	<u>\$158</u>

La Banque répartit le coût périodique net des prestations au Capital ordinaire et au FOS selon un pourcentage approuvé par l'Assemblée des gouverneurs pour les dépenses administratives.

La Banque estime que, en 2015, des pertes actuarielles nettes de 28 millions et de 23 millions de dollars seront amorties depuis le Montant cumulé autres éléments du résultat global vers le coût périodique net des prestations pour les Régimes de pension et Autres prestations de retraite, respectivement. Par ailleurs, le montant estimatif du crédit des services passés au titre des autres prestations de retraite qui sera amorti en 2015 s'élève à 3 millions de dollars.

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées sont fondées sur les taux d'intérêt des marchés financiers, sur l'expérience antérieure et sur la meilleure estimation de la Direction concernant les variations des prestations et les conditions économiques futures. Toute modification de ces hypothèses aura des répercussions sur le coût des prestations et sur les obligations à venir. Des gains et pertes actuariels se produisent lorsque les résultats réels diffèrent des résultats attendus. Les pertes et gains actuariels comptabilisés dans le Montant cumulé des autres revenus globaux, qui dépassent 10 % de l'obligation de versement de prestations ou 10 % de la valeur en bourse des actifs du régime en début de période, selon le montant le plus élevé, sont amortis dans les revenus sur la durée moyenne de service restante des employés actifs censés recevoir des prestations au titre des deux régimes de pension (national et international) et des Autres prestations de retraite, soit environ 11,6 ans, 11,3 ans et 11,4 ans, respectivement. Le crédit non comptabilisé des services passés est amorti sur 7,8 ans.

Les moyennes pondérées utilisées pour le calcul des prestations et du coût périodique net des prestations sont les suivantes :

Hypothèses de moyennes pondérées utilisées pour le calcul des prestations au 31 décembre	Pensions			Autres prestations de retraite		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Taux d'actualisation — Régime de retraite du personnel international	3,88%	4,85%	4,00%			
Taux d'actualisation — Régime de pension du personnel local	3,94%	4,94%	4,00%			
Taux d'actualisation — Régime des autres prestations de retraite				3,97%	4,99%	4,25%
Taux d'accroissement des traitements (personnel international)	4,16%	4,30%	5,50%			
Taux d'accroissement des traitements (personnel local)	5,78%	5,90%	7,30%			
Taux d'inflation	2,20%	2,29%	2,50%	2,20%	2,29%	2,50%

Hypothèses de moyennes pondérées utilisées pour le calcul du coût net périodique des prestations au titre des exercices clos le 31 décembre	Pensions			Autres prestations de retraite		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Taux d'actualisation — Régime de retraite du personnel international	4,85%	4,00%	4,75%			
Taux d'actualisation — Régime de pension du personnel local	4,94%	4,00%	4,75%			
Taux d'actualisation — Régime des autres prestations de retraite				4,99%	4,25%	5,00%
Rendement à long terme attendu des actifs du régime	6,75%	6,75%	6,75%	6,75%	6,75%	6,75%
Taux d'accroissement des traitements (personnel international)	4,30%	5,50%	5,50%			
Taux d'accroissement des traitements (personnel local)	5,90%	7,30%	7,30%			
Taux d'inflation	2,29%	2,50%	2,50%	2,29%	2,50%	2,50%

Le rendement à long terme attendu des actifs des régimes de pension représente la meilleure estimation de la Direction, après consultation de spécialistes externes de l'investissement, des taux de rendement prospectifs attendus à long terme (10 ans

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

ou plus) des catégories d'actifs employées par les régimes de pension, pondérés par la répartition des actifs au titre de la politique de placement de ces régimes de pension. Les obligations de versement de prestations accumulées et projetées sont mesurées comme la valeur actuelle des paiements attendus. Le taux d'actualisation utilisé est déterminé sur la base des taux des obligations de sociétés cotées AA à la fin de l'exercice, selon des échéances correspondant au versement des prestations. Concernant le taux d'inflation hypothétique, la Banque a établi un processus d'évaluation d'une plage de données d'entrée, prenant en compte les prévisions sur 10 ans d'experts, la moyenne sur 10 et 30 ans du point mort d'inflation des Titres du Trésor américain protégés contre l'inflation, ainsi que les moyennes historiques.

Pour les participants censés prendre leur retraite aux États-Unis, l'obligation cumulée de prestations de retraite a été déterminée sur la base du taux d'évolution du coût des soins de santé au 31 décembre :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Tendances des coûts des soins de santé supposées pour le prochain exercice :			
Frais médicaux (hors Medicare)	7,00%	7,00%	7,50%
Frais médicaux (Medicare)	6,00%	6,00%	6,50%
Médicaments sur ordonnance	6,00%	6,00%	7,00%
Soins dentaires	5,00%	5,00%	5,00%
Rythme auquel les coûts sont censés diminuer (taux ultime)	4,50%	4,50%	4,50%
Année où les coûts atteindront le taux ultime	2019	2018	2018

Pour les participants censés prendre leur retraite en dehors des États-Unis, un taux d'évolution du coût des soins de santé de 6 % a été utilisé pour l'année 2014 (6 % en 2013 ; 6,50 % en 2012) avec un taux d'évolution ultime de 4,5 % en 2018.

Les taux hypothétiques d'évolution du coût des soins de santé ont un effet significatif sur les montants déclarés au titre des Autres prestations de retraite. Une variation d'un point de pourcentage de ces taux aurait eu les effets suivants au 31 décembre 2014 (en millions de dollars) :

	<u>Augmentation d'un point de pourcentage</u>	<u>Diminution d'un point de pourcentage</u>
Effet sur le total des composantes coût du service et des intérêts . .	\$ 31	\$ (22)
Effet sur l'obligation de versement de prestations de retraite	353	(263)

Actifs des régimes de pension

Les actifs des Régimes de pension et Autres prestations de retraite sont principalement gérés par des gestionnaires de portefeuilles employés par la Banque, lesquels reçoivent des directives de placement tenant compte des politiques de placement des Régimes de pension et Autres prestations de retraite. Ces politiques de placement, qui prévoient l'affectation stratégique des actifs à long terme, ont été établies dans l'attente de rendements suffisants pour faire face aux besoins de financement à long terme, avec 65 % des actifs investis dans des stratégies de rendement (les Stratégies de rendement). Ces politiques prévoient également l'affectation de 35 % des actifs dans des placements en bons à revenu fixe et en bons du Trésor américain indexés sur l'inflation (les Stratégies du passif) visant à couvrir partiellement l'exposition aux taux d'intérêt et à l'inflation du passif des Régimes de pension et Autres prestations de retraite, et à se prémunir contre la désinflation.

Les stratégies de rendement de l'actif des Régimes de pension visent la répartition suivante : 45 à 61 % dans un fonds diversifié de titres sur les marchés développés et émergents, et une exposition de 3 % à la dette de marchés émergents, 3 % à des contrats à terme indexés sur le cours des marchandises, 0 à 2 % à l'immobilier public, 2 à 3 % à l'immobilier privé, et 0 à 2 % aux revenus fixes à haut rendement. Les stratégies du passif des Régimes de pension visent une exposition de 5 % aux revenus fixes de base, de 15 % aux revenus fixes à long terme et de 15 % aux titres indexés sur le taux d'inflation aux États-Unis.

Les stratégies de rendement de l'actif des Autres prestations de retraite visent la répartition suivante : 46 à 62 % dans un fonds diversifié de titres sur les marchés développés et émergents, et une exposition de 3 % à la dette de marchés émergents, de 3 % à des contrats à terme indexés sur le cours des marchandises, de 3 % à l'immobilier public et de 2 % aux revenus fixes à haut rendement. Les stratégies du passif des Autres prestations de retraite visent une exposition de 15 % aux revenus fixes à long terme, de 5 % aux revenus fixes de base et de 15 % aux titres indexés sur le taux d'inflation aux États-Unis.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

L'affectation fixée par la politique de placement au 31 décembre 2014 se présente comme suit :

	Régime de retraite Personnel international	Régime de retraite Personnel local	Autres prestations de retraite
Droits sur l'actif États-Unis	25%	28%	26%
Droits sur l'actif hors États-Unis	24%	24%	24%
Droits sur l'actif marchés émergents	4%	4%	4%
Immobilier public	2%	0%	3%
Obligations à revenu fixe à long terme	15%	15%	15%
Revenu fixe de base	5%	5%	5%
Revenu fixe à rendement élevé	2%	0%	2%
Obligations des États-Unis indexées sur le taux d'inflation	15%	15%	15%
Dette des marchés émergents	3%	3%	3%
Immobilier privé	2%	3%	0%
Contrats à terme indexés sur le cours des marchandises	3%	3%	3%
Fonds de placement à court terme	0%	0%	0%

Le risque est géré grâce au suivi continu de chaque niveau de catégorie d'actifs et gestionnaire de portefeuille. Les placements sont rééquilibrés conformément aux affectations fixées par la politique de placement à l'aide de flux de trésorerie et d'exercices de rééquilibrage mensuels. Les gestionnaires de portefeuilles ne sont généralement pas autorisés à investir plus de 5 % de leurs portefeuilles respectifs dans les titres d'un seul émetteur autre que le gouvernement des États-Unis. L'utilisation de dérivés par un gestionnaire de portefeuilles pour les Régimes de pension et Autres prestations de retraite est expressément approuvée par les comités de gestion des Régimes de pension et Autres prestations de retraite.

Pour les Régimes de pension et Autres prestations de retraite, les catégories d'actifs sont :

- Droits sur l'actif aux États-Unis : Pour les Régimes de pension et Autres prestations de retraite, les fonds amalgamés qui investissent, long-only, dans des actions ordinaires aux États-Unis. La gestion des fonds reproduit ou optimise l'indice S&P 500 à forte capitalisation, l'indice Russell 3000 à capitalisation intégrale, l'indice Russell 2000 à faible capitalisation et l'indice S&P 400 à faible/moyenne capitalisation ; pour le Régime de retraite du personnel international uniquement, près de 20 % des droits sur l'actif aux États-Unis sont gérés

dans des comptes distincts détenant des actions individuelles ;

- Droits sur l'actif hors États-Unis : Pour les Régimes de pension et Autres prestations de retraite, les fonds amalgamés qui investissent, long-only, dans des actions ordinaires hors États-Unis. La gestion du fonds optimise l'indice MSCI EAFE à forte/moyenne capitalisation ; pour le Régime de retraite du personnel international uniquement, un sixième des droits sur l'actif aux États-Unis sont gérés dans des comptes distincts détenant des actions individuelles ;
- Droits sur l'actif des marchés émergents : Pour les Régimes de pension, un fonds amalgamé géré activement qui investit, long-only, dans des actions ordinaires sur les marchés émergents. La gestion du fonds sélectionne des titres, selon des caractéristiques fondamentales, qui sont généralement compris dans l'indice MSCI des marchés émergents à forte/moyenne capitalisation ; pour les Autres prestations de retraite, un fonds amalgamé qui investit, long-only, dans des actions ordinaires sur les marchés émergents. La gestion du fonds optimise l'indice MSCI Emerging Markets Free Index à forte/moyenne capitalisation ;
- Immobilier public : Pour le Régime de retraite du personnel international et Autres prestations de retraite, le compte individuel (distinct) détenant, long-only, des titres immobiliers. Le compte est activement géré en fonction de caractéristiques fondamentales, en investissant dans des titres généralement compris dans l'indice MSCI REIT américain ;
- Obligations à revenu fixe à long terme : Pour le Régime de retraite du personnel local, un fonds mutuel qui investit, long-only, dans des titres de gouvernements et de crédit à long terme. La gestion du fonds investit dans des titres généralement compris dans l'indice Barclays Capital U.S. Long Government/Credit Bond ; pour le Régime de retraite du personnel international et Autres prestations de retraite, les actifs à revenu fixe à long terme sont investis dans des comptes distincts détenant des obligations individuelles généralement comprises dans l'indice Barclays Capital U.S. Long Government/Credit Bond ;
- Revenu fixe de base : Pour les Régimes de retraite et Autres prestations de retraite, des fonds amalgamés qui investissent, long-only, dans des titres de gouvernements et de crédit à long terme. La gestion des fonds optimise les titres pour les faire correspondre aux caractéristiques et aux performances de l'indice Barclays Capital U.S. Aggregate Bond ;

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

- Revenu fixe à haut rendement : Pour le Régime de retraite du personnel international, les actifs sont investis dans des titres individuels, et pour les Autres prestations de retraite, dans un fonds amalgamé. Pour les deux régimes de retraite, l'univers d'investissement est généralement composé de titres appartenant à l'indice Barclays Capital High Yield 2% Constrained, ainsi que de placements opportunistes dans des titres hors indice. Les titres à haut rendement sont des obligations financières d'entreprises américaines, notées « below investment-grade » par au moins un des organismes de notation statistique reconnus aux États-Unis ;
- Obligations des États-Unis indexées sur le taux d'inflation : Pour les Régimes de pension et Autres prestations de retraite, des Titres individuels du Trésor américain protégés contre l'inflation dans des comptes gérés en interne ;
- Dette des marchés émergents : Pour les Régimes de pension et Autres prestations de retraite, un fonds amalgamé géré activement qui investit, long-only, dans des revenus fixes sur les marchés émergents. Les fonds investissent dans des dettes souveraines et non souveraines libellées en dollars des États-Unis et en devises locales. La gestion du fonds investit dans des titres généralement compris dans l'indice J.P. Morgan EMBI Global Diversified Index ;
- Immobilier privé : Pour les Régimes de pension uniquement, un fonds amalgamé à capital variable qui investit, long-only, dans des biens immobiliers aux États-Unis. Le fonds est activement géré en fonction des caractéristiques fondamentales des biens ;
- Contrats à terme indexés sur le cours des marchandises : Pour le Régime de retraite du personnel international et Autres prestations de retraite, des comptes distincts qui détiennent, long-only, des contrats à terme indexés sur le cours des marchandises généralement compris dans l'indice S&P GSCI.

Les tableaux suivants indiquent les placements des Régimes de pension et d'Autres prestations de retraite aux 31 décembre 2014 et 2013, qui sont mesurés à leur valeur vénale et sont présentés collectivement avec leur affectation moyenne pondérée, par niveau, dans la hiérarchie des valeurs vénales (en millions de dollars). Comme l'exige le cadre comptable de mesure de la valeur vénale, ces placements sont entièrement classés en fonction du niveau d'information d'entrée le plus faible significatif pour la mesure de la valeur vénale, à l'exception de certains fonds de placement dont la classification dans la hiérarchie des valeurs vénales dépend de la capacité de rachat de leurs actions correspondantes à leur valeur nette par actif à court terme.

Actifs des régimes de retraite :

Catégorie de placements	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Mesures de la	Affectations
				valeur vénale 31 décembre 2014	
Fonds de capitaux propres :					
Droits sur l'actif					
États-Unis.	\$ 183	\$ 748	\$—	\$ 931	25%
Droits sur l'actif hors					
États-Unis.	141	728	—	869	23%
Droits sur l'actif					
marchés émergents	—	145	—	145	4%
Immobilier public	78	—	—	78	2%
Obligations du gouvernement					
et fonds d'obligations					
diversifié :					
Obligations à revenu fixe					
à long terme.	229	363	—	592	16%
Revenu fixe de base	—	169	—	169	5%
Revenu fixe à rendement					
élevé	—	67	—	67	2%
Obligations des États-Unis					
indexées sur le taux					
d'inflation	556	—	—	556	15%
Dette des marchés					
émergents.	—	114	—	114	3%
Fonds de placement					
immobilier :					
Immobilier privé.	—	—	93	93	2%
Contrats à terme indexés					
sur le cours des					
marchandises.					
	—	—	—	—	0%
Fonds de placement à court					
terme.	70	31	—	101	3%
Total	<u>\$1 257</u>	<u>\$2 365</u>	<u>\$93</u>	<u>\$3 715</u>	<u>100%</u>

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Catégorie de placements	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Mesures de la	Affectations	Catégorie de placements	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Mesures de la	Affectations
				31 décembre						31 décembre	
Fonds de capitaux propres :						Fonds de capitaux propres :					
Droits sur l'actif						Droits sur l'actif					
États-Unis.....	\$ 176	\$ 738	\$—	\$ 914	26%	États-Unis.....	\$—	\$ 387	\$—	\$ 387	27%
Droits sur l'actif hors						Droits sur l'actif hors					
États-Unis.....	259	584	—	843	24%	États-Unis.....	—	353	—	353	24%
Droits sur l'actif						Droits sur l'actif					
marchés émergents....	—	143	—	143	4%	marchés émergents....	—	58	—	58	4%
Immobilier public.....	60	—	—	60	2%	Immobilier public.....	40	—	—	40	3%
Obligations du gouvernement et fonds d'obligations diversifié :						Obligations du gouvernement et fonds d'obligations diversifié :					
Obligations à revenu fixe à long terme.....						Obligations à revenu fixe à long terme.....					
Revenu fixe de base.....	187	333	—	520	15%	Revenu fixe de base.....	79	136	—	215	15%
Revenu fixe à rendement élevé.....	166	—	—	166	5%	Obligations à revenu fixe de base.....	71	—	—	71	5%
Obligations des États-Unis indexées sur le taux d'inflation.....	—	66	—	66	2%	Revenu fixe à rendement élevé.....	—	29	—	29	2%
Dette des marchés émergents.....	505	—	—	505	14%	Obligations des États-Unis indexées sur le taux d'inflation.....	208	—	—	208	14%
Fonds de placement immobilier :						Fonds de placement immobilier :					
Immobilier privé.....	—	105	—	105	3%	Dette des marchés émergents.....	—	41	—	41	3%
Contrats à terme indexés sur le cours des marchandises.	—	—	84	84	2%	Fonds de placement à court terme.....					
Fonds de placement à court terme.....	90	28	—	118	3%	Total des placements.....	<u>\$447</u>	<u>\$1 004</u>	<u>\$—</u>	<u>1 451</u>	<u>100%</u>
Total.....	<u>\$1 443</u>	<u>\$2 002</u>	<u>\$84</u>	<u>\$3 529</u>	<u>100%</u>	Autres actifs.....					16
						Total.....					
						<u>\$1 467</u>					

Actifs des autres prestations de retraite :

Catégorie de placements	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Mesures de la	Affectations
				31 décembre	
Fonds de capitaux propres :					
Droits sur l'actif					
États-Unis.....	\$—	\$419	\$—	\$419	27%
Droits sur l'actif hors					
États-Unis.....	—	370	—	370	24%
Droits sur l'actif					
marchés émergents....	—	57	—	57	4%
Immobilier public.....	53	—	—	53	3%
Obligations du gouvernement et fonds d'obligations diversifié :					
Obligations à revenu fixe à long terme.....					
Obligations à revenu fixe de base.....	89	154	—	243	16%
Revenu fixe à rendement élevé.....	—	83	—	83	5%
Obligations des États-Unis indexées sur le taux d'inflation.....	—	29	—	29	1%
Dette des marchés émergents.....	228	—	—	228	15%
Fonds de placement immobilier :					
immobilier.....	—	46	—	46	3%
Total des placements.....	<u>\$408</u>	<u>\$1 158</u>	<u>\$—</u>	<u>1 566</u>	<u>100%</u>
Autres actifs.....					18
Total.....					<u>\$1 584</u>

Les titres de placement mesurés à leur valeur vénale sur la base de prix cotés sur des marchés actifs, selon une technique d'évaluation conforme à l'approche du marché, comprennent des droits sur l'actif des États-Unis, des droits sur l'actif hors États-Unis, des fonds mutuels à revenu fixe et des bons du Trésor américain indexés sur l'inflation. Ces titres sont classés au Niveau 1 de la hiérarchie des valeurs vénales.

Les fonds amalgamés des gestionnaires de portefeuilles propriétaires qui investissent dans des actions américaines, des actions mondiales, la dette sur les marchés émergents, des fonds amalgamés à revenu fixe, des contrats à terme indexés sur le cours des marchandises et/ou des placements par emprunt à court terme, qui ne sont pas négociés sur le marché, sont mesurés à leur valeur vénale sur la base de la valeur nette de ces fonds de placement et sont classés au Niveau 2, car ils peuvent être rachetés à court terme à leur valeur nette par action à la date de la mesure. Cette technique d'évaluation est conforme à l'approche fondée sur le marché.

Les fonds amalgamés de placements immobiliers privés des gestionnaires de placements propriétaires sont mesurés à leur valeur vénale sur la base de la valeur nette de ces fonds de placement et sont classés au Niveau 3. Les hypothèses d'évaluation utilisées par ces fonds de placement comprennent (i) la valeur marchande de biens similaires, (ii) les flux de trésorerie actualisés, (iii) le coût de remplacement et (iv) la dette sur le

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

bien (capitalisation directe). Ces méthodes d'évaluation sont conformes à l'approche fondée sur le marché et le coût.

Le tableau ci-dessous illustre le rapprochement des soldes initiaux et finaux des titres de placement des Régimes de pension mesurés régulièrement à leur valeur vénale à partir de leur valeur nette par action et dont les conditions de rachat sont étalées sur plusieurs jours (notification préalable à 45 jours, dates de rachat trimestriel), lesquelles sont classées au Niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 (en millions de dollars) :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Solde en début d'exercice	\$84	\$73
Total des gains nets	<u>9</u>	<u>11</u>
Solde en fin d'exercice	<u>\$93</u>	<u>\$84</u>
Total des gains pour l'année imputables aux variations des gains nets non réalisés liés aux titres de placement encore détenus au 31 décembre	<u>\$ 9</u>	<u>\$11</u>

Flux de trésorerie

Contributions

En 2015, les contributions de la Banque aux Régimes de pension et Autres prestations de retraite devraient être d'environ 70 millions et de 31 millions de dollars, respectivement. Toutes ces contributions sont effectuées en espèces.

Estimation des paiements futurs de prestations

Le tableau ci-dessous indique les paiements de prestations, reflétant le service futur attendu, comme il convient, que la Banque prévoit de verser au cours de chacune des cinq prochaines années et globalement pour les cinq années suivantes (en millions). Ces montants sont fondés sur les mêmes hypothèses que celles utilisées pour mesurer les obligations de prestations au 31 décembre 2014.

<u>Année</u>	<u>Régimes</u>	<u>Autres prestation de retraite</u>
2015	\$133	\$ 49
2016	139	52
2017	146	56
2018	153	59
2019	160	62
2020 – 2024	912	361

Note U – Entités à détenteurs de droits variables

Une entité est une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) si : (i) elle ne dispose pas de fonds propres suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans soutien financier subordonné supplémentaire d'autres parties ; ou si (ii) elle ne dispose pas d'investisseurs en fonds propres détenant un pouvoir décisionnel sur les opérations de l'entité, ou si (iii) ses investisseurs en fonds propres n'absorbent pas les pertes atten-

dues ni ne reçoivent de l'entité les rendements attendus proportionnels à leurs droits de vote.

Une EDDV est consolidée par son bénéficiaire principal, à savoir la partie impliquée dans l'EDDV ayant le pouvoir de diriger les activités qui ont la plus grande incidence sur les performances économiques de l'entité et ayant l'obligation d'absorber la majorité des pertes attendues ou le droit de recevoir une majorité des rendements résiduels attendus, ou les deux. Une entreprise peut détenir des droits variables importants dans une EDDV, laquelle n'est pas consolidée parce que l'entreprise n'est pas le bénéficiaire principal, ou parce que l'EDDV est considérée comme négligeable dans les états financiers de l'entité déclarante.

La Banque a identifié des prêts et garanties dans des EDDV dont elle n'est pas le bénéficiaire principal mais dans lesquelles elle est réputée détenir des droits variables importants aux 31 décembre 2014 et 2013. La majorité de ces EDDV n'impliquent pas de titrisations ni d'autres types de financement structuré. Ces EDDV sont principalement : (i) des entités à vocation spécifique ou des fonds de placement dans lesquels le promoteur, le commandité ou le gestionnaire de fonds ne détient pas une grande part de capitaux à risque ; (ii) des entités d'exploitation dont l'investissement total en fonds propres est considéré comme insuffisant pour leur permettre de financer leurs activités sans soutien financier subordonné supplémentaire ; et (iii) des entités dont les activités d'exploitation sont strictement définies par des contrats (p. ex., des contrats de concession), ce qui limite le pouvoir décisionnel des investisseurs en fonds propres.

La participation de la Banque à ces EDDV se limite aux prêts et aux garanties, lesquels sont présentés en tant que tels dans les états financiers de la Banque. D'après les données disponibles les plus récentes sur ces EDDV, leur taille, mesurée par le total des actifs dans lequel la Banque est réputée détenir des droits variables importants, s'élevait à 7 223 millions de dollars au 31 décembre 2014 (8 280 millions en 2013). L'encours total de prêts et garanties de la Banque au titre de ces EDDV s'élevait à 479 millions et 76 millions de dollars, respectivement (519 millions et 108 millions en 2013, respectivement). Les montants engagés, mais pas encore décaissés au titre de ces prêts et garanties, s'élevaient à 38 millions de dollars (38 millions en 2013) qui, combinés au montant des encours, représentent une exposition maximale totale pour la Banque de 593 millions de dollars au 31 décembre 2014 (665 millions en 2013).

Sur les prêts et garanties dans lesquels elle est réputée détenir des droits variables importants, la Banque a consenti un prêt de 32 millions de dollars à une EDDV dont elle est réputée être le bénéficiaire principal. La participation de la Banque à cette EDDV est limitée à ce prêt, présenté comme tel dans les états fi-

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

nanciers de la Banque. D'après les données disponibles les plus récentes, la taille de cette EDDV, mesurée par le total des actifs, s'élevait à environ 32 millions de dollars (même montant qu'en 2013), laquelle est considérée comme négligeable et par conséquent, non consolidée avec les états financiers de la Banque.

Note V – Ajustement du revenu net à la trésorerie nette utilisée dans les activités d'exploitation

L'ajustement du revenu net à la trésorerie nette utilisée dans les activités d'exploitation, tel qu'il figure dans l'État de la trésorerie, se présente comme suit (en millions de dollars) :

	Exercices clos le		
	31 décembre		
	2014	2013	2012
Revenu net	\$ 548	\$ 1 307	\$ 904
Différence entre les montants échus et les montants payés ou perçus pour :			
Revenu des prêts	(3)	(15)	27
Revenu des placements	170	(125)	(183)
Autres revenus d'intérêts	—	3	—
Autre revenu	4	19	12
Intérêts et autres charges liés aux emprunts, après swaps	(88)	(235)	(481)
Frais administratifs, amortissement compris ..	4	142	77
Programmes spéciaux	5	38	(3)
Ajustements de la valeur vénale nette sur les portefeuilles non négociables et les transactions en devises étrangères ...	(96)	(626)	(194)
Transferts au Mécanisme de don de la BID ...	66	84	79
Augmentation nette des placements à négocier ..	(6 549)	(6 439)	(364)
Gains nets non réalisés sur les titres de placement à négocier	(31)	(43)	(206)
Provision pour pertes sur prêts et garanties	118	58	22
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation	<u>\$(5 852)</u>	<u>\$(5 832)</u>	<u>\$(310)</u>
Divulguation supplémentaire des activités sans effet sur la trésorerie			
Augmentation (diminution) résultant des fluctuations des taux de change :			
Titres de placement à négocier	\$ (131)	\$ 42	\$ 20
Encours des prêts	(9)	33	(17)
Emprunts	(111)	58	9

Note W – Présentation d'un rapport fragmentaire

La Direction a déterminé que la Banque ne peut rendre compte que d'un fragment de ses activités car elle ne gère pas ses opérations en affectant des ressources sur la base des contributions de ses différentes opérations à son revenu net. La Banque ne fait pas de différence selon la nature des produits ou services fournis, le processus de préparation ou la méthode de prestation de services aux différents pays. En 2014, 2013 et 2012, les prêts consentis à, ou garantis individuellement par, trois pays ont dégagé un revenu des prêts, avant swaps, de plus de 10 %, comme suit (en millions de dollars) :

	Exercices clos le 31 décembre		
	2014	2013	2012
Argentine	\$369	\$391	\$310
Brésil	253	302	365
Mexique	443	436	381

Note X – Valeur vénale des instruments financiers

Pour estimer la valeur vénale de ses instruments financiers, la Banque a eu recours aux méthodes et hypothèses suivantes :

Espèces : Le montant indiqué dans le bilan pour les espèces est une approximation de leur valeur vénale.

Titres de placement : Le cas échéant, la valeur vénale des titres de placement se fonde sur la cote officielle ; sinon, elle se fonde sur des services d'évaluation externes, les prix d'opérateurs indépendants ou des modèles de flux financiers actualisés.

Prêts : La valeur vénale du portefeuille de prêts de la Banque est estimée à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, comme expliqué dans la Note L — Mesure de la valeur vénale.

Swaps : La valeur vénale des swaps de taux d'intérêt et de devises se fonde sur des modèles d'actualisation des flux de trésorerie ou d'évaluation.

Emprunts : La valeur vénale des emprunts se fonde sur des modèles d'actualisation des flux de trésorerie ou d'évaluation.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Le tableau ci-dessous présente la valeur vénale des instruments financiers, ainsi que les montants comptabilisés respectifs aux 31 décembre 2014 et 2013 (en millions de dollars) :

	2014 ⁽¹⁾		2013 ⁽¹⁾	
	Valeur comptable	Valeur vénale	Valeur comptable	Valeur vénale
Espèces.....	\$ 535	\$ 535	\$ 421	\$ 421
Titres de placement				
À négocier.....	27 449	27 449	21 053	21 053
Encours de prêts, net.....	74 640	77 053	70 870	72 256
Swaps de devises et de taux d'intérêt à recevoir				
Titres de placement —				
à négocier.....	123	123	104	104
Prêts.....	293	293	90	90
Emprunts.....	2 647	2 647	3 452	3 452
Autres.....	53	53	69	69
Emprunts				
Court terme.....	675	675	654	654
Moyen et long terme :.....				
Mesurés à leur valeur vénale.....	49 245	49 245	44 087	44 087
Mesurés au coût amorti .	27 881	28 963	24 451	24 869
Swaps de devises et de taux... d'intérêt à payer.....				
Titres de placement —				
à négocier.....	62	62	105	105
Prêts.....	934	934	822	822
Emprunts.....	1 587	1 587	1 772	1 772
Autres.....	9	9	18	18

⁽¹⁾ Inclut les intérêts courus.

Note Y – Événements ultérieurs

La Direction a évalué les événements ultérieurs jusqu'au 13 mars 2015, c'est-à-dire la date à laquelle les états financiers ont été publiés. D'après cette évaluation, il est établi qu'aucun événement ultérieur n'exige de comptabilisation ni de divulgation dans les états financiers de la Banque à compter du 31 décembre 2014 ou pour l'exercice clos à cette même date.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS ET SWAPS À NÉGOCIER⁽¹⁾

31 décembre 2014

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	<u>Euro</u>	<u>Dollars des États-Unis</u>	<u>Autres</u>	<u>Toutes devises</u>
Obligations du gouvernement des États-Unis et de ses sociétés et institutions :				
Valeur comptable	—	6 021	—	6 021 ⁽²⁾
Solde moyen durant l'exercice	—	6 490	—	6 490
Gains (pertes) nets pour l'exercice	—	—	—	—
Obligations de gouvernements, institutions, entités non souveraines et institutions supranationales hors États-Unis				
Valeur comptable	44	14 269	2 134	16 447
Solde moyen durant l'exercice	314	12 896	1 481	14 691
Gains (pertes) nets pour l'exercice	(2)	9	—	7
Obligations bancaires :				
Valeur comptable	279	3 771	—	4 050
Solde moyen durant l'exercice	260	4 067	36	4 363
Pertes nettes pour l'exercice	(1)	(7)	(14)	(22)
Titres de sociétés :				
Valeur comptable	—	422	—	422
Solde moyen durant l'exercice	—	103	17	120
Gains (pertes) nets pour l'exercice	—	—	—	—
Titres adossés à des actifs et à des hypothèques :				
Valeur comptable	308	147	—	455
Solde moyen durant l'exercice	401	174	—	575
Gains nets pour l'exercice	28	2	—	30
Total des titres de placement à négocier :				
Valeur comptable	631	24 630	2 134	27 395
Solde moyen durant l'exercice	975	23 730	1 534	26 239
Gains (pertes) nets pour l'exercice	25	4	(14)	15
Swaps de taux d'intérêt nets :				
Valeur comptable ⁽³⁾	—	(11)	—	(11)
Solde moyen durant l'exercice	—	(21)	—	(21)
Gains nets pour l'exercice	—	10	—	10
Swaps de devises à recevoir :				
Valeur comptable ⁽³⁾	—	2 242	—	2 242
Solde moyen durant l'exercice	—	1 570	—	1 570
Gains (pertes) nets pour l'exercice	—	—	—	—
Swaps de devises à payer :				
Valeur comptable ⁽³⁾	—	—	(2 136)	(2 136)
Solde moyen durant l'exercice	(65)	—	(1 464)	(1 529)
Gains nets pour l'exercice	2	—	13	15
Total des titres de placement et swaps à négocier :				
Valeur comptable	631	26 861	(2)	27 490
Solde moyen durant l'exercice	910	25 279	70	26 259
Gains (pertes) nets pour l'exercice	27	14	(1)	40
Rendement pour l'exercice (%)	3,29	0,46	N/A	0,47

⁽¹⁾ Intérêts courus non compris.⁽²⁾ Inclut les obligations émises ou garanties par les entreprises parrainées par le gouvernement, telles que les titres d'emprunt et les titres adossés à des hypothèques et des actifs, d'un montant de 598 millions de dollars. Ces obligations ne bénéficient pas de la reconnaissance totale du gouvernement des États-Unis.⁽³⁾ La valeur comptable des swaps de devises représente la valeur vénale de chaque branche individuelle à recevoir (ou à payer), classée par devise. Les accords de swap de devises et de taux d'intérêt sont indiqués au bilan en tant qu'actifs ou passifs, selon la nature (débit ou crédit) du montant net de la valeur vénale de ces accords.

ND – Non disponible

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

TABLEAU I-1

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS ET SWAPS À NÉGOCIER⁽¹⁾

31 décembre 2013

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Euro	Dollars des États-Unis	Autres	Toutes devises
Obligations du gouvernemen des États-Unis et de ses société et institutions :				
Valeur comptable	—	6 277	—	6 277 ⁽²⁾
Solde moyen durant l'exercice	—	5 954	—	5 954
Pertes nettes pour l'exercice	—	(4)	—	(4)
Obligations de gouvernements, institutions, entités non souveraines et institutions supranationales hors États-Unis				
Valeur comptable	737	8 750	864	10 351
Solde moyen durant l'exercice	787	7 065	1 218	9 070
Pertes nettes pour l'exercice	(13)	(28)	—	(41)
Obligations bancaires :				
Valeur comptable	147	3 287	90	3 524
Solde moyen durant l'exercice	119	3 158	188	3 465
Pertes nettes pour l'exercice	(1)	(8)	(10)	(19)
Titres de sociétés :				
Valeur comptable	—	116	30	146
Solde moyen durant l'exercice	—	136	23	159
Gains (pertes) nets pour l'exercice	—	—	—	—
Titres adossés à des actifs et à des hypothèques :				
Valeur comptable	503	214	—	717
Solde moyen durant l'exercice	602	451	—	1 053
Gains nets pour l'exercice	61	92	—	153
Total des titres de placement à négociier				
Valeur comptable	1 387	18 644	984	21 015
Solde moyen durant l'exercice	1 508	16 764	1 429	19 701
Gains (pertes) nets pour l'exercice	47	52	(10)	89
Swaps de taux d'intérêt nets :				
Valeur comptable ⁽³⁾	(1)	(25)	—	(26)
Solde moyen durant l'exercice	(1)	(33)	—	(34)
Gains nets pour l'exercice	2	39	—	41
Swaps de devises à recevoir :				
Valeur comptable ⁽³⁾	—	1 476	—	1 476
Solde moyen durant l'exercice	—	1 932	—	1 932
Pertes nettes pour l'exercice	—	(4)	—	(4)
Swaps de devises à payer :				
Valeur comptable ⁽³⁾	(436)	—	(987)	(1 423)
Solde moyen durant l'exercice	(452)	—	(1 422)	(1 874)
Gains nets pour l'exercice	13	—	14	27
Total des titres de placement et swaps à négociier :				
Valeur comptable	950	20 095	(3)	21 042
Solde moyen durant l'exercice	1 055	18 663	7	19 725
Gains nets pour l'exercice	62	87	4	153
Rendement pour l'exercice (%)	6,00	0,87	N/A	1,27

⁽¹⁾ Intérêts courus non compris.⁽²⁾ Inclut les obligations émises ou garanties par les entreprises parrainées par le gouvernement, telles que les titres d'emprunt et les titres adossés à des hypothèques et des actifs, d'un montant de 207 millions de dollars. Ces obligations ne bénéficient pas de la reconnaissance totale du gouvernement des États-Unis.⁽³⁾ La valeur comptable des swaps de devises représente la valeur vénale de chaque branche individuelle à recevoir (ou à payer), classée par devise. Les accords de swap de devises et de taux d'intérêt sont indiqués au bilan en tant qu'actifs ou passifs, selon la nature (débit ou crédit) du montant net de la valeur vénale de ces accords.

ND – Non disponible

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

TABLEAU I-2

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PRÊTS⁽¹⁾

31 décembre 2014 et 2013

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Pays membre sur le territoire duquel des prêts ont été consentis	Solde dû—2014			Devise dans laquelle le solde des prêts en cours est recouvrable				Total solde dû 2013
	Avec garantie souveraine	Sans garantie souveraine	Total	Devises de pays non emprunteurs ⁽²⁾	Devises de pays emprunteurs	Total	Signés	
Argentine.....	\$11 303	\$ 86	\$11 389	\$11 382	\$ 7	\$ 4 055	\$ 3 595	\$11 089
Bahamas.....	280	—	280	280	—	125	92	264
Barbade.....	256	—	256	256	—	97	79	240
Bélice.....	120	—	120	120	—	50	23	120
Bolivie.....	689	30	719	719	—	722	552	505
Brésil.....	13 572	890	14 462	14 447	15	8 842	6 742	13 677
Chili.....	479	393	872	872	—	318	141	841
Colombie.....	7 210	139	7 349	7 339	10	1 707	1 169	7 326
Costa Rica.....	687	487	1 174	1 174	—	1 248	1 191	779
République dominicaine.....	2 073	105	2 178	2 178	—	1 087	957	2 410
Équateur.....	2 708	177	2 885	2 885	—	1 632	966	2 567
El Salvador.....	1 889	134	2 023	2 023	—	609	334	2 063
Guatemala.....	2 101	210	2 311	2 311	—	538	244	2 383
Guyana.....	81	—	81	81	—	87	79	70
Haïti.....	—	1	1	1	—	4	—	3
Honduras.....	648	55	703	703	—	340	226	538
Jamaïque.....	1 410	57	1 467	1 467	—	219	219	1 326
Mexique.....	13 078	545	13 623	13 596	27	2 703	2 183	12 481
Nicaragua.....	394	56	450	450	—	279	237	359
Panama.....	1 898	498	2 396	2 396	—	341	314	2 086
Paraguay.....	918	192	1 110	1 110	—	775	415	1 007
Pérou.....	2 086	603	2 689	2 689	—	1 308	346	2 623
Suriname.....	365	—	365	365	—	106	73	322
Trinité-et-Tobago.....	628	—	628	628	—	605	495	646
Uruguay.....	1 651	361	2 012	2 012	—	1 520	1 086	1 892
Venezuela.....	2 022	—	2 022	2 013	9	1 501	1 501	1 934
Région.....	68	952	1 020	1 020	—	783	550	1 128
Total 2014.....	<u>\$68 614</u>	<u>\$5 971</u>	<u>\$74 585</u>	<u>\$74 517</u>	<u>\$68</u>	<u>\$31 601</u>	<u>\$23 809</u>	<u>\$70 679</u>
Total 2013.....	<u>\$65 044</u>	<u>\$5 635</u>	<u>\$70 679</u>	<u>\$70 605</u>	<u>\$74</u>	<u>\$29 207</u>	<u>\$22 001</u>	<u>\$70 679</u>

⁽¹⁾ Ce tableau n'inclut pas les prêts en cours sans garantie souveraine d'un montant de 3 123 millions de dollars au 31 décembre 2014 (2 958 millions en 2013), ni les garanties en cours d'un montant de 251 millions au 31 décembre 2014 (871 millions en 2013).

⁽²⁾ Comprend des prêts dans les devises du pays emprunteur d'un montant de 2 896 millions de dollars, qui ont été échangés contre des prêts en dollars des États-Unis.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

TABLEAU I-3

ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'ENCOURS DES PRÊTS PAR DEVISE ET TYPE DE TAUX D'INTÉRÊT⁽¹⁾

31 décembre 2014

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Type de taux/devise	Montant	Taux ⁽⁴⁾ moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)
Dollars des États-Unis			
Taux fixe	\$27 573	4,48	7,36
Taux variable.....	2 376	2,64	6,41
Taux variable basé sur le LIBOR.....	41 624	1,44	8,77
Autres			
Taux fixe	1 470	5,84	2,88
Taux variable.....	1 494	3,67	3,91
Taux variable basé sur le LIBOR.....	48	0,60	4,38
Encours des prêts			
Taux fixe	29 043	4,54	7,14
Taux variable.....	3 870	3,04	5,44
Taux variable basé sur le LIBOR.....	41 672	1,44	8,77
Total	<u>\$74 585</u>	<u>2,73</u>	<u>7,96</u>

STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DE L'ENCOURS DES PRÊTS

31 décembre 2014

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Année d'échéance	Taux fixe ⁽³⁾	Taux variable ⁽²⁾	Total
2015	\$ 3 096	\$ 2 762	\$ 5 858
2016	2 422	2 724	5 146
2017	2 425	3 187	5 612
2018	2 373	2 641	5 014
2019	2 314	2 812	5 126
2020 à 2024	8 412	13 476	21 888
2025 à 2029	5 147	12 311	17 458
2030 à 2034	2 321	4 642	6 963
2035 à 2039	416	937	1 353
2040 à 2044	117	50	167
Total	<u>\$29 043</u>	<u>\$45 542</u>	<u>\$74 585</u>
Échéance moyenne (années)	<u>7,14</u>	<u>8,49</u>	<u>7,96</u>

⁽¹⁾ Informations présentées avant swaps de devises et de taux d'intérêt.⁽²⁾ Inclut les prêts à taux variable basé sur le LIBOR.⁽³⁾ Inclut un total de 939 millions de dollars en prêts à taux fixe.⁽⁴⁾ Le taux moyen pondéré du portefeuille total, après swaps, était de 2,31 %.

**ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'ENCOURS DES PRÊTS PAR DEVISE
ET TYPE DE TAUX D'INTÉRÊT⁽¹⁾**

31 décembre 2013

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Type de taux/devise	Montant	Taux moyen pondéré ⁽⁴⁾ (%)	Échéance moyenne (années)
Dollars des États-Unis			
Taux fixe	\$ 29 071	4,51	7,42
Taux variable.....	2 509	2,47	6,40
Taux variable basé sur le LIBOR.....	36 269	1,50	8,89
Autres			
Taux fixe	1 541	5,82	3,47
Taux variable.....	1 203	4,14	3,65
Taux variable basé sur le LIBOR.....	86	2,28	5,94
Encours des prêts			
Taux fixe	30 612	4,57	7,22
Taux variable.....	3 712	3,01	5,51
Taux variable basé sur le LIBOR.....	36 355	1,50	8,89
Total	<u>\$70 679</u>	<u>2,91</u>	<u>7,99</u>

STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DE L'ENCOURS DES PRÊTS

31 décembre 2013

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Année d'échéance	Taux fixe ⁽³⁾	Taux variable ⁽²⁾	Total
2014	\$ 2 629	\$ 2 439	\$ 5 068
2015	3 035	2 395	5 430
2016	2 442	2 526	4 968
2017	2 430	2 851	5 281
2018	2 385	2 334	4 719
2019 à 2023	9 059	11 482	20 541
2024 à 2028	5 443	10 783	16 226
2029 à 2033	2 622	4 255	6 877
2034 à 2038	494	922	1 416
2039 à 2043	73	80	153
Total	<u>\$30 612</u>	<u>\$40 067</u>	<u>\$70 679</u>
Échéance moyenne (années)	<u>7,22</u>	<u>8,57</u>	<u>7,99</u>

(1) Informations présentées avant swaps de devises et de taux d'intérêt.

(2) Inclut les prêts à taux variable basé sur le LIBOR.

(3) Inclut un total de 1 503 millions de dollars en prêts à taux fixe.

(4) Le taux moyen pondéré du portefeuille total, après swaps, était de 2,34 %.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

TABLEAU I-4

ÉTAT DE L'ENCOURS, DE LA STRUCTURE DES ÉCHÉANCES ET DES SWAPS DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERME

31 décembre 2014

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Type de devise/taux	Emprunts directs			Accords de swaps de devises			Accords de swaps de taux d'intérêt			Obligations monétaires nettes		
	Montant	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant ⁽²⁾ à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant ⁽²⁾ à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant ⁽²⁾ à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années) ⁽¹⁾
Euro												
Taux fixe	\$ 363	0,33	2,36	\$ —	—	—	\$ —	—	—	\$ 363	0,33	2,36
	—	—	—	(363)	0,33	2,36	—	—	—	(363)	0,33	2,36
Taux variable	352	4,96	3,86	779	(0,10)	1,45	—	—	—	1 131	1,48	2,20
	—	—	—	(449)	3,86	3,19	—	—	—	(449)	3,86	3,19
Dollars des États-Unis												
Taux fixe	48 804	2,39	5,31	91	5,53	2,23	348	5,25	2,96	49 243	2,41	5,29
	—	—	—	—	—	—	(46 074)	2,22	5,03	(46 074)	2,22	5,03
Taux variable	9 592	0,21	1,99	19 512	0,27	4,05	48 310	0,26	4,25	77 414	0,26	3,92
	—	—	—	(847)	0,03	1,46	(3 944)	0,22	2,83	(4 791)	0,19	2,59
Autres												
Taux fixe	17 548	4,85	4,11	—	—	—	—	—	—	17 548	4,85	4,11
	—	—	—	(17 548)	4,85	4,11	—	—	—	(17 548)	4,85	4,11
Taux variable	224	2,52	4,63	—	—	—	25	(0,47)	3,83	249	2,22	4,55
	—	—	—	(206)	2,13	3,88	(25)	1,23	3,83	(231)	2,04	3,88
Total												
Taux fixe	66 715	3,02	4,98	91	—	—	348	—	—	67 154	3,04	4,96
	—	—	—	(17 911)	—	—	(46 074)	—	—	(63 985)	2,93	4,76
Taux variable	10 168	0,42	2,12	20 291	—	—	48 335	—	—	78 794	0,28	3,90
	—	—	—	(1 502)	—	—	(3 969)	—	—	(5 471)	0,57	2,69
Principal à la valeur nominale												
	76 883	2,68	4,60	969	—	—	(1 360)	—	—	76 492	0,47	4,20
Ajustements de la valeur vénale												
	1 696	—	—	(1 125)	—	—	(839)	—	—	(268)	—	—
Prime nette non amortie	(1 945)	—	—	372	—	—	1 360 ⁽³⁾	—	—	(213)	—	—
Total	\$76 634	2,68	4,60	\$216	—	—	\$(839)	—	—	\$ 76 011	0,47	4,20

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2014, la période moyenne de reprise des obligations monétaires nettes pour les emprunts à taux variable était de 3,1 mois.

⁽²⁾ Les swaps de devises sont indiqués à leur valeur nominale et les swaps de taux d'intérêt sont indiqués à la valeur fictive de chaque branche à payer (ou à recevoir) classée par devise. Globalement, les swaps de devises et de taux d'intérêt sont ajustés à leur valeur vénale, comme indiqué. Les valeurs vénales nettes à recevoir sur les swaps de devise et de taux d'intérêt d'un montant de 216 millions et 839 millions de dollars, respectivement, indiquées ci-dessus, sont présentées comme actifs sur swaps de devises et de taux d'intérêt d'une valeur vénale de 2 366 millions de dollars et comme passif sur swaps de devises et de taux d'intérêt d'une valeur vénale de 1 743 millions de dollars, inclus au Bilan.

⁽³⁾ Représente la prime non amortie sur les swaps de taux d'intérêt à coupon zéro.

**ÉTAT DE L'ENCOURS, DE LA STRUCTURE DES ÉCHÉANCES ET
DES SWAPS DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERME**

31 décembre 2013

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Type de devise/taux	Emprunts directs			Accords de swaps de devises			Accords de swaps de taux d'intérêt			Obligations monétaires nettes		
	Montant	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant ⁽²⁾ à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant ⁽²⁾ à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années)	Montant ⁽²⁾ à payer (à recevoir)	Coût moyen pondéré (%)	Échéance moyenne (années) ⁽¹⁾
Euro												
Taux fixe	\$ 275	4,39	0,96	\$ —	—	—	\$ —	—	—	\$ 275	4,39	0,96
	—	—	—	—	—	—	(275)	4,39	0,96	(275)	4,39	0,96
Taux variable	538	4,98	3,66	1 144	0,05	2,09	275	(0,09)	0,96	1 957	1,38	2,37
	—	—	—	(915)	2,90	2,65	—	—	—	(915)	2,90	2,65
Dollars des États-Unis												
Taux fixe	41 503	2,75	5,83	181	5,87	2,08	349	5,25	3,96	42 033	2,78	5,80
	—	—	—	—	—	—	(38 073)	2,54	5,55	(38 073)	2,54	5,55
Taux variable	7 841	0,33	1,72	18 945	0,31	3,92	41 748	0,34	4,34	68 534	0,33	3,92
	—	—	(1 098)	0,03	2,10	(5 409)	0,50	1,84	(6 507)	0,42	1,88	
Autres												
Taux fixe	18 462	5,13	4,04	—	—	—	—	—	—	18 462	5,13	4,04
	—	—	—	(18 462)	5,13	4,04	—	—	—	(18 462)	5,13	4,04
Taux variable	253	2,59	5,67	—	—	—	28	(0,43)	4,83	281	2,29	5,59
	—	—	—	(230)	2,16	4,90	(28)	1,23	4,83	(258)	2,06	4,89
Total												
Taux fixe	60 240	3,49	5,26	181	—	—	349	—	—	60 770	3,50	5,24
	—	—	—	(18 462)	—	—	(38 348)	—	—	(56 810)	3,39	5,04
Taux variable	8 632	0,68	1,96	20 089	—	—	42 051	—	—	70 772	0,37	3,89
	—	—	—	(2 243)	—	—	(5 437)	—	—	(7 680)	0,77	2,07
Principal à la valeur nominale												
	68 872	3,13	4,85	(435)	—	—	(1 385)	—	—	67 052	0,60	4,35
Ajustements de la valeur vénale,												
	1 318	—	—	(789)	—	—	(476)	—	—	53	—	—
Prime nette non amortie	(2 143)	—	—	459	—	—	1 385 ⁽³⁾	—	—	(299)	—	—
Total	\$68 047	3,13	4,85	\$ (765)	—	—	\$ (476)	—	—	\$ 66 806	0,60	4,35

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2013, la période moyenne de reprise des obligations monétaires nettes pour les emprunts à taux variable était de 3,2 mois.⁽²⁾ Les swaps de devises sont indiqués à leur valeur nominale et les swaps de taux d'intérêt sont indiqués à la valeur fictive de chaque branche à payer (ou à recevoir) classée par devise. Globalement, les swaps de devises et de taux d'intérêt sont ajustés à leur valeur vénale, comme indiqué. Les valeurs vénales nettes à recevoir sur les swaps de devise et de taux d'intérêt d'un montant de 765 millions et de 476 millions de dollars, respectivement, indiquées ci-dessus, sont présentées comme actifs sur swaps de devises et de taux d'intérêt d'une valeur vénale de 3 161 millions de dollars et comme passif sur swaps de devises et de taux d'intérêt d'une valeur vénale de 1 920 millions de dollars, inclus au Bilan.⁽³⁾ Représente la prime non amortie sur les swaps de taux d'intérêt à coupon zéro.

CAPITAL ORDINAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

TABLEAU I-5

ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL SOCIAL

31 décembre 2014 et 2013

Exprimé en millions de dollars des États-Unis⁽¹⁾

Membres	Actions	Fraction libérée du capital souscrit	Fraction exigible du capital souscrit	Total 2014	Total 2013
Argentine	1 325 725	\$ 589,8	\$15 403,0	\$15 992,8	\$13 869,3
Autriche	18 901	8,5	219,5	228,0	200,6
Bahamas	24 688	13,7	284,2	297,9	268,5
Barbade	15 888	7,1	184,5	191,6	166,3
Belgique	38 904	17,6	451,7	469,3	413,1
Bélice	13 576	8,5	155,3	163,8	141,8
Bolivie	106 476	47,3	1 237,1	1 284,4	1 113,7
Brésil	1 325 725	589,8	15 403,1	15 992,9	13 869,3
Canada ⁽²⁾	589 433	214,5	6 896,1	7 110,6	8 104,0
Chili	364 058	162,0	4 229,8	4 391,8	3 808,5
Chine	325	0,1	3,8	3,9	3,2
Colombie	364 058	162,0	4 229,8	4 391,8	3 808,5
Costa Rica	53 254	23,7	618,8	642,5	557,0
Croatie	5 743	2,6	66,7	69,3	60,8
Danemark	20 100	9,1	233,4	242,5	213,4
République dominicaine	71 077	31,6	825,8	857,4	743,4
Équateur	70 942	31,6	824,2	855,8	743,4
El Salvador	53 152	23,6	617,6	641,2	557,0
Finlande	18 901	8,5	219,5	228,0	200,6
France	224 650	101,6	2 608,5	2 710,1	2 386,6
Allemagne	224 650	101,6	2 608,5	2 710,1	2 386,6
Guatemala	68 326	30,8	793,4	824,2	743,4
Guyana	19 018	9,5	220,0	229,5	206,8
Haïti	53 152	23,6	617,6	641,2	557,0
Honduras	53 254	23,7	618,8	642,5	557,0
Israël	18 640	8,4	216,4	224,8	197,8
Italie	224 650	101,6	2 608,5	2 710,1	2 386,6
Jamaïque	68 326	30,8	793,4	824,2	743,4
Japon	592 753	268,1	6 882,5	7 150,6	6 297,6
République de Corée	325	0,1	3,8	3,9	3,2
Mexique	852 220	379,1	9 901,6	10 280,7	8 915,5
Pays-Bas	28 207	14,6	325,6	340,2	340,3
Nicaragua	53 152	23,6	617,6	641,2	557,0
Norvège	20 100	9,1	233,4	242,5	213,4
Panama	53 152	23,6	617,6	641,2	557,0
Paraguay	53 152	23,6	617,6	641,2	557,0
Pérou	177 442	78,9	2 061,6	2 140,5	1 856,2
Portugal	6 388	2,9	74,2	77,1	67,7
Slovénie	3 502	1,6	40,7	42,3	37,0
Espagne	230 527	103,3	2 677,6	2 780,9	2 386,6
Suriname	10 450	6,6	119,4	126,0	113,5
Suède	38 662	17,5	448,9	466,4	410,6
Suisse	55 763	25,2	647,5	672,7	592,3
Trinité-et-Tobago	51 193	23,1	594,5	617,6	557,0
Royaume-Uni	114 097	51,6	1 324,8	1 376,4	1 212,1
États-Unis	3 557 210	1 609,1	41 303,1	42 912,2	37 794,4
Uruguay	142 185	63,2	1 652,0	1 715,2	1 487,3
Venezuela	482 267	249,3	5 568,5	5 817,8	5 817,8
Total 2014	<u>11 958 339</u>	<u>5 357</u>	<u>\$ 138 901</u>	<u>\$ 144 258</u>	
Total 2013	<u>10 675 321</u>	<u>4 941</u>	<u>\$ 123 840</u>		

⁽¹⁾ Les chiffres ayant été arrondis les totaux partiels et généraux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs divers éléments.

⁽²⁾ Comprend 115 256 (254 171 en 2013) actions du capital exigible temporaires ne donnant pas droit de vote d'une valeur au pair de 1 390 millions de dollars (3 066 millions en 2013).

ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL SOCIAL ET NOMBRE DE VOIX

31 décembre 2014

Pays membres	Actions souscrites	Nombre de voix	% du nombre total de voix ⁽¹⁾
Membres régionaux en développement			
Argentine	1 325 725	1 325 860	11,189
Bahamas	24 688	24 823	0,209
Barbade	15 888	16 023	0,135
Bélice	13 576	13 711	0,116
Bolivie	106 476	106 611	0,900
Brésil	1 325 725	1 325 860	11,189
Chili	364 058	364 193	3,073
Colombie	364 058	364 193	3,073
Costa Rica	53 254	53 389	0,451
République dominicaine	71 077	71 212	0,601
Ecuador	70 942	71 077	0,600
El Salvador	53 152	53 287	0,450
Guatemala	68 326	68 461	0,578
Guyana	19 018	19 153	0,162
Haiti	53 152	53 287	0,450
Honduras	53 254	53 389	0,451
Jamaïque	68 326	68 461	0,578
Mexique	852 220	852 355	7,193
Nicaragua	53 152	53 287	0,450
Panama	53 152	53 287	0,450
Paraguay	53 152	53 287	0,450
Pérou	177 442	177 577	1,499
Suriname	10 450	10 585	0,089
Trinité-et-Tobago	51 193	51 328	0,433
Uruguay	142 185	142 320	1,201
Venezuela	482 267	482 402	4,071
Total membres régionaux en développement	<u>5 925 908</u>	<u>5 929 418</u>	<u>50,039</u>
Canada ⁽²⁾	474 177	474 312	4,003
États-Unis	3 557 210	3 557 345	30,021
Membres extra-régionaux			
Autriche	18 901	19 036	0,161
Belgique	38 904	39 039	0,329
Chine	325	460	0,004
Croatie	5 743	5 878	0,050
Danemark	20 100	20 235	0,171
Finlande	18 901	19 036	0,161
France	224 650	224 785	1,897
Allemagne	224 650	224 785	1,897
Israël	18 640	18 775	0,158
Italie	224 650	224 785	1,897
Japon	592 753	592 888	5,003
République de Corée	325	460	0,004
Pays-Bas	28 207	28 342	0,239
Norvège	20 100	20 235	0,171
Portugal	6 388	6 523	0,055
Slovénie	3 502	3 637	0,031
Espagne	230 527	230 662	1,947
Suède	38 662	38 797	0,327
Suisse	55 763	55 898	0,472
Royaume-Uni	114 097	114 232	0,964
Total membres extra-régionaux	<u>1 885 788</u>	<u>1 888 488</u>	<u>15,937</u>
Total général	<u>11 843 083</u>	<u>11 849 563</u>	<u>100,000</u>

⁽¹⁾ Les chiffres ayant été arrondis les totaux partiels et généraux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs divers éléments.⁽²⁾ N'inclut pas les 115 256 actions du capital exigible temporaires ne donnant pas droit de vote.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES

RAPPORT DE LA DIRECTION CONCERNANT L'EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE DES RAPPORTS FINANCIERS

29 mars 2015

La Direction de la Banque interaméricaine de développement (la Banque) est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne efficace sur les rapports financiers de la Banque. La Direction a évalué le contrôle interne sur les rapports financiers du Fonds des opérations spéciales (FOS) de la Banque en utilisant les critères d'efficacité du contrôle interne définis dans le Cadre intégré de contrôle interne (2013) émis par le Comité des organisations de parrainage de la Commission Treadway.

La Direction a évalué l'efficacité du contrôle interne des rapports financiers du FOS au 31 décembre 2014. D'après cette évaluation, la Direction estime que le contrôle interne exercé sur les rapports financiers du FOS est efficace au 31 décembre 2014.

Il existe des limites inhérentes à l'efficacité de tout système de contrôle interne, notamment la possibilité d'erreur humaine, de contourner ces contrôles ou de ne pas en tenir compte. Par conséquent, même un contrôle interne efficace n'apporte qu'une assurance raisonnable concernant la préparation d'états financiers. En outre, du fait de l'évolution des conditions, l'efficacité de ce contrôle interne peut varier dans le temps.

KPMG LLP, un cabinet indépendant d'experts-comptables agréés, a émis un avis sans réserve concernant l'efficacité du contrôle interne exercé sur les rapports financiers du FOS au 31 décembre 2014. Par ailleurs, les états financiers du FOS, en date du 31 décembre 2014 et correspondant à l'exercice clos à cette même date, ont fait l'objet d'un audit par KPMG LLP.



Luis Alberto Moreno
Président



Jaime Alberto Sujoy
Vice-président des finances et de l'administration



Alberto Suria
Directeur général financier
jusqu'au 31 janvier 2015

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

BILAN

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	31 décembre	
	2014	2013
ACTIFS		
Espèces et titres de placement		
Espèces — Notes C et L	\$ 422	\$ 427
Titres de placement — Notes D, E, L et Tableau II-1	<u>555</u>	<u>704</u>
	\$ 977	\$ 1 131
Encours des prêts, net — Notes E, F, L et Tableau II-2	4 418	4,364
Intérêts courus et autres charges sur prêts	15	16
Autres actifs	10	1
Total des actifs	<u>\$5 420</u>	<u>\$5 512</u>
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Passif		
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ —	\$ 8
Projets de coopération technique et autres financements non décaissés — Note H	3	11
Montant dû au Mécanisme de dons de la BID — Note I	85	157
Montants à payer pour maintenir la valeur des avoirs en devises — Note G	<u>243</u>	<u>280</u>
	\$ 331	\$ 456
Solde du fonds		
Quotes-parts de contribution autorisées et souscrites — Note J et Tableau II-3	10 240	10 240
Moins : Quotes-parts de contribution à recevoir	<u>(36)</u>	<u>(61)</u>
	10 204	10 179
À recevoir des membres — Note G		
Obligations non négociables et ne portant pas intérêt :		
Billets à vue	(442)	(444)
Billets à terme	(92)	(101)
Montants nécessaires pour maintenir la valeur des avoirs en devises	<u>(85)</u>	<u>(59)</u>
	(619)	(604)
Réserve générale (déficit)	(4 596)	(4 619)
Montant cumulé autres éléments du résultat global — Note K ...	<u>100</u>	<u>100</u>
Total du passif et du solde du fonds	<u>\$5 420</u>	<u>\$5 512</u>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

COMPTE DE RÉSULTAT ET RÉSERVE GÉNÉRALE (DÉFICIT)

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2014	2013	2012
Revenus			
Prêts			
Intérêts	\$ 62	\$ 64	\$ 64
Autres revenus de prêts	—	—	1
	<u>62</u>	<u>64</u>	<u>65</u>
Titres de placement — Note D	3	5	13
Revenus de coopération technique	8	8	8
Revenu total	<u>73</u>	<u>77</u>	<u>86</u>
Charges			
Frais administratifs — Note B	19	24	20
Pertes de devises étrangères, nettes — Note B	31	—	—
Total des charges	<u>50</u>	<u>24</u>	<u>20</u>
Revenu net	23	53	66
Réserve générale (déficit) en début d'exercice	(4 619)	(4 672)	(4 738)
Réserve générale (déficit) en fin d'exercice	<u>\$(4 596)</u>	<u>\$(4 619)</u>	<u>\$(4 672)</u>

COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2014	2013	2012
Revenu net	\$23	\$53	\$66
Ajustements de conversion, nets — Note K	—	1	1
Revenus globaux	<u>\$23</u>	<u>\$54</u>	<u>\$67</u>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2014	2013	2012
Trésorerie issue des activités de prêt et de placement			
Décassements de prêts	\$ (302)	\$ (322)	\$ (317)
Recouvrements de prêts	187	222	196
Participations à des prêts, nettes	(4)	(4)	(4)
Actifs et passifs divers	(15)	7	(1)
Trésorerie nette utilisée pour les opérations de prêt et de placement	<u>(134)</u>	<u>(97)</u>	<u>(126)</u>
Trésorerie issue des activités de financement			
Recouvrement de montants à recevoir des membres	11	12	15
Recouvrement de quotes-parts de contribution des membres	25	37	73
Trésorerie nette issue des activités de financement	<u>36</u>	<u>49</u>	<u>88</u>
Trésorerie issue des activités d'exploitation			
Achats bruts de titres de placement	(2 027)	(1 625)	(1 730)
Produit brut de la vente ou de l'échéance de titres de placement	2 139	1 713	1 726
Revenus des prêts	64	66	64
Revenus des placements	6	9	18
Frais administratifs	(21)	(28)	(20)
Revenus des placements	—	(5)	(17)
Transferts en liquidités au Mécanisme de don de la BID	(72)	(68)	(28)
Trésorerie nette procurée par les activités d'exploitation	<u>89</u>	<u>62</u>	<u>13</u>
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>7</u>
Accroissement (diminution) net de la trésorerie	<u>(5)</u>	<u>19</u>	<u>(18)</u>
Trésorerie en début d'exercice	<u>427</u>	<u>408</u>	<u>426</u>
Trésorerie en fin d'exercice	<u>\$ 422</u>	<u>\$ 427</u>	<u>\$ 408</u>

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note A – Origine

La Banque interaméricaine de développement (la Banque) est une organisation internationale qui a été fondée en décembre 1959. Elle a pour principal but de promouvoir le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, essentiellement en accordant des prêts et une assistance technique complémentaire pour des projets et programmes spécifiques ou pour favoriser une réforme économique. La Banque finance ses principales activités sur son Capital ordinaire. Le Fonds des opérations spéciales (FOS) a été fondé en vertu de l'Accord constitutif de la Banque (l'Accord) pour consentir des prêts à des conditions fortement concessionnelles aux pays moins avancés membres de la Banque. Le FOS dispense également une assistance technique en rapport ou non avec des projets mais non liée à des prêts spécifiques. Détenu par ses pays membres, c'est-à-dire 26 pays membres régionaux en développement, les États-Unis, le Canada et 20 pays extra-régionaux, le FOS complète les activités financées au titre du Capital ordinaire, du Compte du Mécanisme de financement intermédiaire (MFI) et du Mécanisme de don de la BID (GRF). Le MFI a pour objet de subventionner une partie des intérêts dus par certains emprunteurs sur les prêts qu'ils ont reçus au titre du Capital ordinaire. Le GRF a été créé dans le but de consentir des dons à certains pays pour faire face à des circonstances particulières (actuellement Haïti uniquement) ou dans le cadre de projets spécifiques.

Note B – Résumé des principales politiques comptables

Les états financiers du FOS sont préparés conformément à des principes comptables généralement acceptés aux États-Unis. La préparation de tels états financiers exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date de préparation desdits états et sur les montants déclarés de recettes et de dépenses pendant la période couverte. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. D'importantes décisions ont dû être prises pour l'évaluation de certains instruments financiers et la détermination du caractère adéquat des provisions pour pertes sur prêts. Certains reclassements ont été apportés aux soldes de 2013 et 2012 en conformité avec la présentation de 2014.

Comptabilité monétaire

Les états financiers sont exprimés en dollars des États-Unis, qui constituent également la devise fonctionnelle du FOS. Les actifs et les passifs libellés dans d'autres devises que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars des États-Unis, aux taux de change du marché en vigueur aux dates où le Bilan est établi. Les revenus et les dépenses sont convertis soit aux taux de change

du marché en vigueur aux dates auxquelles ils sont reconnus, soit selon une moyenne des taux de change du marché en vigueur dans le courant de chaque mois. Sauf pour les avoirs en devises provenant de la fraction libérée des quotes-parts de contribution qui bénéficient des dispositions de maintien de la valeur décrites ci-dessous, à compter du 1er janvier 2014, les ajustements nets résultant de la conversion de toutes les devises sont comptabilisés dans les pertes de devises étrangères, nettes¹, dans le Compte de résultat et de réserve générale (déficit).

Jusqu'au 31 décembre 2013, le FOS traitait les devises de tous ses pays membres comme des devises fonctionnelles. Jusqu'alors, les ajustements nets résultant de la conversion d'autres devises fonctionnelles en dollars des États-Unis étaient comptabilisés en débit ou en crédit aux ajustements de conversion, un élément distinct des Autres éléments du résultat global dans le Compte de résultat global. Du fait de changements opérationnels graduels du FOS, le volume d'opérations en devises autres que le dollar des États-Unis a considérablement baissé au profit de ce dernier, incitant la Direction à réévaluer sa détermination de devises multifonctionnelles de longue date. En conséquence, le FOS a conclu que, du fait de ces changements opérationnels, il dispose d'une seule devise fonctionnelle, le dollar des États-Unis, dans la mesure où la quasi-totalité de ses opérations sont désormais menées dans cette devise. Ce changement de désignation de la devise fonctionnelle a été comptabilisé prospectivement, à compter du 1er janvier 2014, étant donné que l'année 2014 a été identifiée comme la période durant laquelle les faits et les circonstances économiques indiquent que le FOS utilise désormais une devise fonctionnelle unique. Les ajustements de conversion précédemment inclus dans le Montant cumulé autres éléments du résultat global ont été gelés dans le Bilan. À compter du 1er janvier 2014, les gains et pertes liés aux transactions en devises étrangères sont comptabilisés dans le Compte de résultat et de réserve générale (déficit), sous les Pertes de devises étrangères.

Titres de placement

Les transactions sur titres de placement sont enregistrées à la date de transaction. Tous les titres de placement sont détenus dans un portefeuille des titres à négocier à leur valeur vénale, les variations de cette valeur étant incluses dans le revenu des placements.

Prêts

La Banque utilise les ressources du FOS pour accorder des prêts fortement concessionnels, principalement libellés en dollars des

¹ Les références aux légendes figurant dans les états financiers sont identifiées par le nom de la légende en commençant par une lettre majuscule à chaque fois qu'elles apparaissent dans les notes aux états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

États-Unis, aux pays membres emprunteurs les moins avancés et à leurs institutions ou sous-divisions politiques. Les années précédentes, la Banque a également accordé des prêts concessionnels en monnaie nationale à ses membres emprunteurs. Pour les prêts accordés à des emprunteurs autres que des gouvernements nationaux, des banques centrales ou autres entités gouvernementales ou intergouvernementales, la Banque suit une politique générale qui exige une garantie engageant la bonne foi et le crédit du gouvernement. Aux termes des contrats de prêt passés avec les emprunteurs, la Banque cède des participations à certains prêts au Fonds de gestion pour le progrès social, mais elle se réserve le droit d'administrer ces prêts. Au 31 décembre 2014, l'encours des participations aux prêts s'élevait à 10 millions de dollars (14 millions en 2013).

Le revenu des prêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice. Le FOS considère qu'un prêt est arriéré lorsque les paiements à date fixe du principal et/ou des intérêts n'ont pas été reçus à la date d'échéance contractuelle. La Banque a pour principe de classer dans la catégorie des prêts non productifs tous les prêts consentis à un gouvernement membre lorsque le service afférent à un prêt consenti à, ou garanti par ce gouvernement membre, à partir de fonds détenus ou administrés par la Banque, accuse un retard de plus de 180 jours, à moins qu'il ne soit établi que tous les paiements en situation d'arriéré sont en cours et seront perçus dans un avenir immédiat. Le jour où un prêt consenti à un pays membre est déclaré non productif, tous les prêts consentis à ce pays membre sont également déclarés non productifs. Lorsqu'un prêt est déclaré non productif, les charges échues qui restent impayées sont déduites du revenu de la période en cours. Les charges sur les prêts non productifs ne sont incluses dans le revenu que dans la mesure et dans la période où des paiements ont été effectivement reçus. Lorsqu'un pays membre paie la totalité de ses arriérés, ses prêts sont retirés de la liste des prêts non productifs ; il recouvre son droit à obtenir de nouveaux prêts, et toutes les charges en situation d'arriéré (y compris celles afférentes aux exercices précédents) sont comptabilisées comme revenu des prêts pour la période en cours.

Les coûts directs additionnels afférents aux nouveaux prêts sont débités à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées, car ces montants sont insignifiants pour les résultats financiers du FOS.

Le FOS ne rééchelonne pas ses prêts. Par ailleurs, compte tenu de la nature de ses emprunteurs, le FOS anticipe le remboursement de chacun de ses prêts à garantie souveraine. Or, même si un défaut de paiement se termine par le remboursement intégral du principal et des intérêts, le FOS subit une perte économique en raison de la non-perception d'intérêts sur les intérêts arriérés pendant toute la durée dudit défaut. La nature et l'éten-

due de l'exposition du FOS au risque-crédit est déterminée en fonction de la cote de crédit à long terme en devises étrangères attribuée à chaque pays emprunteur par les agences de notation (en général, Standard & Poor's [S&P]), ajustée pour tenir compte de la probabilité de défaut envers la Banque.

La Banque examine la possibilité de recouvrement de ses prêts et, le cas échéant, enregistre comme dépense des provisions pour pertes sur prêts conformément à sa détermination du risque de non-recouvrement de l'ensemble de son portefeuille de prêts. Ces examens tiennent compte du risque-crédit selon la définition précédente, ainsi que du risque de perte découlant de retards de remboursement des prêts dans les délais convenus.

Comptabilisation de l'allègement de la dette : La Banque a participé à des initiatives d'allègement de dette concertées entre les organisations internationales afin de faire face aux problèmes d'endettement des pays membres en renonçant en tout ou en partie aux paiements futurs du service de la dette sur l'encours des prêts du FOS. La composante « principal » des prêts bénéficiant des initiatives d'allègement de dette envers la Banque est comptabilisée comme dépense d'allègement de la dette dans le Compte de résultat et de la réserve générale (déficit) et comme réduction de l'encours des prêts, au moyen d'une provision pour allègement de la dette lorsque l'engagement du FOS est probable et que le montant de l'allègement de la dette peut être estimé. Il n'y avait aucune provision pour allègement de la dette en 2014, 2013 et 2012.

Effets à recevoir des membres

Les effets à recevoir des membres comprennent les obligations à vue non négociables et ne portant pas intérêt qui ont été acceptées en guise de paiement immédiat de la totalité ou d'une partie quelconque des quotes-parts de contribution de ces membres, de leurs obligations à vue non négociables et ne portant pas intérêt reçues en paiement de leurs obligations au titre du maintien de la valeur et d'autres obligations au titre du maintien de la valeur. Ces obligations sont présentées au Bilan en tant que réduction du Solde du fonds.

Quotes-parts de contribution

Comptabilisation : La neuvième augmentation générale des ressources de la Banque (BID-9) prévoyait une augmentation des ressources du FOS. Avant la date d'effet du plan BID-9 en 2011, des contributions anticipées étaient autorisées pour l'augmentation intégrale des contributions d'un membre ou le premier versement de cette augmentation. Des quotes-parts de contribution supplémentaires sont versées par les pays membres en un seul versement ou en cinq versements annuels égaux.

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Le montant total des souscriptions aux quotes-parts de contribution est comptabilisé au moment de la réception de l'instrument de contribution d'un membre. Les montants souscrits et non payés sont comptabilisés au Bilan en tant que réduction des quotes-parts de contribution autorisées et souscrites. Les contributions anticipées reçues ont pris effet et étaient comptabilisées au moment de la réception des paiements en espèces.

Évaluation : Conformément aux dispositions de l'Accord, le capital social doit être exprimé en dollars des États-Unis du poids et du titre en vigueur le 1^{er} janvier 1959, dont la parité était définie par rapport à l'or (le dollar des États-Unis de 1959). Le deuxième amendement aux Articles du Fonds monétaire international a éliminé les parités des monnaies par rapport à l'or avec effet au 1^{er} avril 1978. Le Conseiller juridique de la Banque a émis l'avis que les droits de tirage spéciaux (DTS) introduits par le Fonds monétaire international remplacent le dollar des États-Unis de 1959 comme étalon de valeur du capital social de la Banque et pour le maintien de la valeur de ses avoirs en devises. La valeur du DTS est égale à la somme des valeurs de montants spécifiques de devises données (la méthode du panier), y compris le dollar des États-Unis. En attendant une décision des organes directeurs de la Banque et conformément à l'avis émis par le Conseiller juridique, la Banque continue d'utiliser comme base d'évaluation le dollar des États-Unis de 1959, conformément à l'évaluation en dollars des États-Unis immédiatement avant l'introduction de la méthode du panier pour l'évaluation du DTS au 1^{er} juillet 1974 (le dollar des États-Unis de 1974). La valeur du dollar des États-Unis de 1959 est égale à environ 1,2063 du dollar des États-Unis de 1974, ou à un DTS (DTS de 1974).

Maintien de la valeur

Conformément à l'Accord, chaque membre est tenu de maintenir la valeur des montants détenus par le FOS dans sa monnaie dans la mesure établie par les termes des différentes augmentations des quotes-parts de contribution. De même, et sous réserve des mêmes termes, la Banque est tenue de rembourser au pays membre le montant de sa monnaie égal à toute augmentation significative de la valeur de sa monnaie qui est détenue par le FOS. L'étalon de valeur considéré dans ces cas est le dollar des États-Unis du poids et du titre en vigueur le 1^{er} janvier 1959. Les montants détenus au titre des augmentations des quotes-parts de contribution de 1983, 1990, 1995 et 2011 ne sont pas protégés par une clause de maintien de leur valeur.

Le montant lié au maintien de la valeur des avoirs en devises des pays membres est présenté comme un élément du passif du Bilan, inclus dans les Montants à payer pour maintenir la valeur des avoirs en devises, ou en tant que réduction du Solde du fonds, si le montant lié au maintien de la valeur est à recevoir.

Frais administratifs

Les frais administratifs de la Banque sont répartis entre le Capital ordinaire et le FOS selon la formule de répartition approuvée par l'Assemblée des gouverneurs, qui était de 97 % pour le Capital ordinaire et de 3 % pour le FOS en 2014, 2013 et 2012.

Coopération technique

Jusqu'au 31 décembre 2010, la Banque a approuvé des projets de coopération technique non remboursables, ainsi que certains financements dont le recouvrement est expressément fonction d'événements qui peuvent ne pas se produire, à partir des ressources du FOS. Les annulations du solde non décaissé de ces financements, ainsi que les recouvrements de financements recouvrables sous conditions, sont comptabilisées à titre de Revenus de coopération technique pendant la période durant laquelle ils se produisent.

Transferts approuvés par l'Assemblée des gouverneurs

Avant le 1^{er} janvier 2012, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé des transferts de la réserve générale du FOS vers le GRF. Ces transferts étaient comptabilisés comme dépenses lorsqu'ils étaient approuvés par l'Assemblée des gouverneurs et sont financés conformément aux besoins de financement du GRF. La fraction non décaissée des transferts approuvés est présentée au Bilan sous le poste Montant dû au Mécanisme de don de la BID.

Taxes

Le FOS, ses biens et autres actifs, ainsi que ses revenus et les opérations et transactions qu'il effectue conformément à l'Accord sont exempts de toute imposition et de tous droits de douane dans ses pays membres.

Note C – Monnaies soumises à restrictions

Au 31 décembre 2014, le montant des devises de pays membres régionaux en développement figurant dans les Espèces s'élevait à 397 millions de dollars (418 millions en 2013). Ces montants peuvent être utilisés pour les opérations de prêts et les frais administratifs. Sur ce montant, 37 millions de dollars (42 millions en 2013) ont été soumis à des restrictions par un des pays membres, et doivent, conformément aux dispositions de l'Accord, être utilisés pour les paiements de biens et de services produits sur son territoire.

Note D – Titres de placement

Dans le cadre de la stratégie générale de gestion de son portefeuille, la Banque investit les ressources du FOS dans des titres de haute qualité, selon des directives établies en matière de placements, directement ou à travers deux pools de placements

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

gérés par la Banque pour le compte du FOS et du MFI. Les titres de placement comprennent notamment des obligations de gouvernements, d'organismes publics, d'institutions supranationales, de banques et de sociétés, souverains et non souverains, y compris des titres adossés à des actifs et à des hypothèques, jouissant d'une cote de crédit de AAA à A, ainsi que des titres à court terme des mêmes classes d'actifs de placements admissibles, à condition que ces titres jouissent de la cote de crédit à court terme la plus élevée. La Banque applique le processus suivant pour contrôler son risque de crédit commercial : a) spécification de placements autorisés ; b) élaboration de listes agréées de contreparties, d'émetteurs et d'opérateurs acceptables ; c) définition de limites acceptables en ce qui concerne les cotes de crédit et d) spécification de limites d'exposition et de durée pour les contreparties, émetteurs et opérateurs acceptables, selon leur taille et leur solvabilité.

En 2014, la part des gains nets non réalisés du FOS sur les pools de placements s'élevait à 0 million de dollars (0 million en 2013 ; 8 millions en 2012) et a été comptabilisée dans les Revenus de placements.

Un résumé du portefeuille de titres de placement à négocier détenus aux 31 décembre 2014 et 2013, y compris de la part des actifs des pools de titres de placement attribuée au FOS, figure dans l'État récapitulatif des placements dans le Tableau II-1.

Note E – Mesures de la valeur vénale

Le cadre servant à mesurer la valeur vénale établit une hiérarchie de valeurs vénales qui permet de classer par priorité les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la valeur vénale. Selon cette hiérarchie, la priorité la plus élevée est accordée aux prix cotés non ajustés sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (Niveau 1) et la plus faible priorité aux données d'entrée non observables (Niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des valeurs vénales se présentent comme suit :

- Niveau 1 — Prix non ajustés cotés sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 — Prix cotés sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires ; prix cotés sur les marchés inactifs pour des actifs ou passifs identiques ou similaires ; ou modèles d'évaluation pour lesquels toutes les données d'entrée significatives sont observables, directement ou indirectement, pour la quasi-totalité du terme de l'actif ou du passif ;
- Niveau 3 — Prix ou techniques d'évaluation qui nécessitent des données d'entrée à la fois significatives pour la mesure de la valeur vénale et non observables.

Les obligations du gouvernement des États-Unis d'un montant de 53 millions et de 53 millions de dollars, et les obligations de certains gouvernements et de certaines institutions hors États-Unis d'un montant de 19 millions et 0 million de dollars aux 31 décembre 2014 et 2013, respectivement, sont évaluées sur la base de prix cotés sur les marchés actifs, une technique d'évaluation conforme à l'approche du marché. Ces titres sont classés au Niveau 1 de la hiérarchie des valeurs vénales.

Tous les autres titres de placement du FOS sont mesurés à leur valeur vénale sur la base de prix cotés sur des marchés inactifs, de services d'évaluation externes, le cas échéant, ou de prix sollicités par des courtiers/opérateurs. Ces méthodes représentent des techniques d'évaluation conformes aux approches du marché. Ces titres de placement sont classés au Niveau 2 de la hiérarchie des valeurs vénales et s'élevaient à 483 millions et 651 millions de dollars aux 31 décembre 2014 et 2013, respectivement. Pour une ventilation des titres de placement du portefeuille à négocier par catégorie, voir le Tableau II-1.

La politique du FOS concernant les transferts entre niveaux est d'indiquer ces transferts au début de la période de déclaration. Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux en 2014, 2013 et 2012.

La valeur vénale du portefeuille de prêts du FOS, d'un montant approximatif de 3 328 millions de dollars au 31 décembre 2014 (3 064 millions au 31 décembre 2013), a été déterminée à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie (approche fondée sur les revenus) selon laquelle les flux de trésorerie sont actualisés aux courbes de rendement du marché applicable, ajustées selon le propre coût de financement du Capital ordinaire de la Banque plus sa marge de prêt, conformément aux taux auxquels les prêts seraient actuellement consentis à des emprunteurs similaires au titre du Capital ordinaire. La Banque est l'une des très rares sources de financement de prêts pour le développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et ne vend pas ses prêts, ni ne pense qu'il existe un marché comparable pour ses prêts. Par conséquent, cette méthodologie a été développée d'après les hypothèses d'évaluation qu'un participant au marché utiliserait, de l'avis de la Direction, dans une transaction hypothétique, pour évaluer les prêts au titre du FOS. La Banque considère que les organismes de prêts multilatéraux ayant la même mission de développement constitueraient les participants au marché hypothétiques les plus appropriés, auxquels le FOS vendrait ses prêts dans le cadre d'une transaction ordonnée.

Note F – Encours des prêts et provision pour les pertes sur prêts

Les prêts approuvés sont décaissés conformément aux conditions du projet financé ; toutefois, les décaissements ne com-

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

mentent que lorsque les éventuels emprunteurs et garants ont rempli certaines conditions préalables exigées par le contrat. Les prêts approuvés jusqu'en 2007 présentaient généralement une échéance de 40 ans et des différés d'amortissement de 10 ans pour les remboursements du principal et portaient généralement intérêt à 1 % pendant le différé d'amortissement et 2 % par la suite. Depuis 2007, la Banque ne propose qu'une combinaison de prêts du FOS et du Capital ordinaire (« prêts conjugués »). La fraction des prêts conjugués provenant du FOS est constituée de prêts remboursables en une fois avec une échéance de 40 ans et un taux d'intérêt de 0,25 %. Le principal des prêts et les intérêts courus sont remboursables dans la monnaie du prêt.

L'encours des prêts par pays figure dans l'État de l'encours des prêts et de la structure des échéances, dans le Tableau II-2. Le taux d'intérêt moyen appliqué à l'encours des prêts aux 31 décembre 2014 et 2013 était respectivement de 1,39 % et de 1,44 %. L'échéance moyenne était respectivement de 17,3 ans et 16,2 ans en 2014 et 2013.

Pour le FOS, la probabilité d'un défaut de paiement dans son portefeuille de prêts est différente de celle qui existe pour un établissement de crédit commercial. Le FOS ne renégocie pas et ne rééchelonne pas ses prêts et a toujours reçu le montant intégral du principal et des intérêts dus au moment de la résolution d'une défaillance. En conséquence, les probabilités de défaut envers le FOS attribuées à chaque pays sont ajustées afin de refléter les attentes de remboursement intégral des prêts du FOS. Dans la mesure où le FOS ne prélève pas d'intérêts sur les défauts de paiement d'intérêts associés à ces prêts, ces retards de paiement du service de la dette sont considérés comme une perte potentielle compte tenu du fait que les délais de trésorerie ne sont pas satisfaits conformément aux modalités du contrat de prêt.

La qualité du crédit du portefeuille de prêts, représentée par la cote de crédit en devises étrangères à long terme attribuée à chaque pays emprunteur par S&P, qui a été mise à jour aux 31 décembre 2014 et 2013, se présente comme suit (en millions) :

<u>Notations des pays</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
A	\$ 4	\$ 5
BBB+ à BBB-	106	133
BB+ à BB-	1 246	1 539
B+ à B-	1 626	1 314
CCC+ à CCC-	1 398	1 373
SD	38	—
Total	<u>\$4 418</u>	<u>\$4 364</u>

La Banque procède à des évaluations collectives de la possibilité de recouvrement du portefeuille de prêts du FOS. Aux 31 décembre 2014 et 2013, la provision pour pertes sur prêts était de *minimis*. Par ailleurs, aucun changement n'a été

apporté à la politique du FOS en ce qui concerne les provisions pour pertes sur prêts en 2014, 2013 et 2012.

Prêts arriérés et à intérêts non comptabilisés

Aux 31 décembre 2014 et 2013, il n'y avait aucun prêt arriéré ni classé dans la catégorie des prêts à intérêts non comptabilisés.

Note G – À recevoir des Membres

La composition des effets nets à recevoir des membres aux 31 décembre 2014 et 2013 se présente comme suit (en millions de dollars) :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Membres régionaux en développement.	\$533	\$545
Canada	32	20
Membres extra-régionaux, nets	(189)	(241)
Total	<u>\$376</u>	<u>\$324</u>

Ces montants sont inscrits comme suit au Bilan (en millions de dollars) :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
À recevoir des membres.	\$ 619	\$ 604
Montants à payer pour maintenir la valeur des avoirs en devises	(243)	(280)
Total	<u>\$ 376</u>	<u>\$ 324</u>

En 2009, la Banque a conclu un accord avec l'un de ses pays membres emprunteurs concernant l'encours des obligations de ce membre au titre du Maintien de la valeur avec le FOS selon un montant de 146 millions de dollars et a accepté un échéancier de remboursement en 16 versements annuels à compter de 2010. Au 31 décembre 2014, le montant de l'encours était de 92 millions de dollars (101 millions en 2013) et est présenté au Bilan en tant que réduction du Solde du fonds.

Note H – Projets de coopération technique et autres financements non décaissés

Le tableau ci-dessous présente un résumé des modifications apportées aux projets de coopération technique et autres financements non décaissés pour les années closes les 31 décembre 2014, 2013 et 2012 (en millions de dollars) :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Solde au 1er janvier	\$11	\$ 24	\$ 49
Annulations	(2)	(2)	(3)
Décaissements	(6)	(11)	(22)
Solde au 31 décembre	\$ 3	\$ 11	\$ 24

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Note I – Montant dû au Mécanisme de don de la BID

Le tableau ci-dessous présente un résumé des modifications apportées au Montant dû au Mécanisme de don de la BID aux 31 décembre 2014 et 2013 (en millions de dollars) :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Solde au 1er janvier	\$157	\$225
Décassements	<u>(72)</u>	<u>(68)</u>
Solde au 31 décembre	<u>\$ 85</u>	<u>\$157</u>

Note J – Quotes-parts de contributions autorisées et souscrites

Dans le cadre du plan BID-9, l'Assemblée des gouverneurs a autorisé, le 31 octobre 2011, une augmentation des ressources du FOS, avec l'ajout de 479 millions de dollars de nouvelles quotes-parts de contribution à régler par les états membres du FOS en dollars des États-Unis. Les pays membres ont la possibilité de contribuer au FOS soit en un seul versement (c'est-à-dire leur part respective de 479 millions de dollars), soit en cinq versements annuels égaux de leur part du montant non actualisé des 479 millions (établie à 517,3 millions), à partir de 2011. Les instruments de contribution reçus d'un montant de 473 millions, se composaient comme suit (en millions de dollars) :

	<u>31 décembre 2014</u>		
	<u>Total</u>	<u>Payé</u>	<u>À recevoir</u>
Contributions anticipées	\$281	\$281	\$—
Un versement	42	42	—
Cinq versements	<u>150</u>	<u>114</u>	<u>36</u>
Solde au 31 décembre 2014	<u>\$473</u>	<u>\$437</u>	<u>\$36</u>

	<u>31 décembre 2013</u>		
	<u>Total</u>	<u>Payé</u>	<u>À recevoir</u>
Contributions anticipées	\$281	\$281	\$—
Un versement	42	42	—
Cinq versements	<u>150</u>	<u>89</u>	<u>61</u>
Solde au 31 décembre 2013	<u>\$473</u>	<u>\$412</u>	<u>\$61</u>

Des obligations à vue non négociables et ne portant pas intérêt ont été acceptées au lieu du paiement immédiat de la totalité ou d'une partie des quotes-parts de contribution des pays membres sur les reconstitutions antérieures. Le paiement des quotes-parts de contribution est subordonné au processus budgétaire et dans certains cas, au processus législatif des États membres.

L'État des quotes-parts de contribution aux 31 décembre 2014 et 2013 est présenté au Tableau II-3.

Nombre de voix

Pour les décisions concernant les opérations du FOS, le nombre de voix et le pourcentage du total des voix de chaque pays membre sont les mêmes que ceux applicables pour les décisions portant sur le Capital ordinaire.

Note K – Montant cumulé autres éléments du résultat global

Le Montant cumulé autres éléments du résultat global comprend les ajustements de conversion cumulés jusqu'au 31 décembre 2013. Pour toute information supplémentaire, reportez-vous à la Note B — Résumé des principales politiques comptables. Voici un état récapitulatif des variations des ajustements de conversion cumulés pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 (en millions de dollars) :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Solde au 1er janvier	\$ 99	\$98
Ajustements de conversion	<u>1</u>	<u>1</u>
Solde au 31 décembre	<u>\$100</u>	<u>\$99</u>

Note L – Ajustement du revenu net à la trésorerie nette fournie par les activités d'exploitation

L'ajustement du revenu net à la trésorerie nette provenant des opérations d'exploitation, tel qu'il figure dans l'État de la trésorerie, se présente comme suit (en millions de dollars) :

	<u>Exercices</u> <u>clos le 31 décembre</u>		
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenu net	\$ 23	\$ 53	\$ 66
Différence entre les montants échus et les montants payés ou perçus pour :			
Revenu des prêts	2	1	(1)
Revenu des placements	4	4	13
Revenus de coopération technique	(8)	(13)	(25)
Frais administratifs	(3)	(3)	—
Pertes en devises étrangères, nettes	31	—	—
Transferts au GRF	(72)	(68)	(28)
Gains nets non réalisés sur placements	—	—	(8)
Diminution (augmentation) nette des placements	<u>112</u>	<u>88</u>	<u>(4)</u>
Trésorerie nette procurée par les activités d'exploitation	<u>\$ 89</u>	<u>\$ 62</u>	<u>\$ 13</u>

Divulgation supplémentaire des activités sans effet sur la trésorerie

Augmentation (diminution) résultant des fluctuations des taux de change :			
Titres de placement	\$(34)	\$ 5	\$ 7
Encours des prêts	(65)	(16)	(11)
À recevoir des membres, net	64	9	(2)

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Note M – Valeur vénale des instruments financiers

Pour estimer la valeur vénale de ses instruments financiers, la Banque a eu recours aux méthodes et hypothèses suivantes :

Espèces : Le montant indiqué au Bilan pour les espèces est une approximation de leur valeur vénale.

Titres de placement : Le cas échéant, la valeur vénale des titres de placement se fonde sur des prix cotés ; sinon, elle se fonde sur des services d'évaluation externes ou des prix d'opérateurs indépendants.

Prêts : La valeur vénale du portefeuille de prêts du FOS est estimée à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, comme expliqué dans la Note E – Mesures de la valeur vénale.

Le tableau ci-dessous présente la valeur vénale des instruments financiers, ainsi que les montants comptabilisés respectifs aux 31 décembre 2014 et 2013 (en millions de dollars) :

	2014		2013	
	Valeur comptable	Valeur vénale	Valeur comptable	Valeur vénale
Espèces.	\$ 422	\$ 422	\$ 427	\$ 427
Titres de placement	555	555	704	704
Encours des prêts ⁽¹⁾	4 433	3 328	4 380	3 064

⁽¹⁾ Comprend les intérêts courus.

Note N – Événements ultérieurs

La Direction a évalué les événements ultérieurs jusqu'au 29 mars 2015, c'est-à-dire la date à laquelle les états financiers étaient prêts à être publiés. D'après cette évaluation, il est établi qu'aucun événement ultérieur n'exige de comptabilisation ni de divulgation dans les états financiers du FOS à compter du 31 décembre 2014 ou pour l'exercice clos à cette même date.

ÉTAT DES PLACEMENTS

31 décembre 2014 et 2013

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Titres de placement	2014	2013
Pools de placements ⁽¹⁾ :		
Obligations du gouvernement des États-Unis et de ses sociétés et institutions	\$ 53	\$ 53
Entreprises parrainées par le gouvernement des États-Unis.	1	1
Obligations d'institutions hors États-Unis	83	142
Obligations d'entités non souveraines hors États-Unis.	11	7
Obligations d'institutions supranationales	7	15
Obligations bancaires ⁽²⁾	103	109
Titres adossés à des hypothèques.	10	15
Titres adossés à des actifs	<u>10</u>	<u>16</u>
	278	358
Placements directs :		
Obligations de gouvernements et institutions hors États-Unis	259	336
Obligations bancaires ⁽²⁾	<u>18</u>	<u>10</u>
	<u>\$555</u>	<u>\$704</u>

⁽¹⁾ Le détail des placements par catégorie représente la part proportionnelle du FOS dans les pools de placements. Pour plus de détails, voir la Note D.

⁽²⁾ Peuvent inclure les billets et obligations bancaires, les certificats de dépôt, les effets de commerce ainsi que les dépôts du marché monétaire.

Les montants en devises des placements susmentionnés sont les suivants :

Devises	2014	2013
Livres sterling.	\$18	\$31
Dollars canadiens	77	83
Euros.	164	215
Couronnes suédoises.	—	7
Dollars des États-Unis.	<u>296</u>	<u>368</u>
	<u>\$555</u>	<u>\$704</u>

FONDS DES OPÉRATIONS SPÉCIALES
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

TABLEAU II-2

ÉTAT DE L'ENCOURS DES PRÊTS ET DE LA STRUCTURE DES ÉCHÉANCES

31 décembre 2014 et 2013

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Membres sur le territoire desquels des prêts ont été consentis	Solde de l'encours 2014 ⁽¹⁾	Devises dans laquelle le solde des prêts en cours est recouvrable		Fraction non décaissée des prêts approuvés		Solde de l'encours 2013 ⁽¹⁾
		Devises des pays membres non emprunteurs	Devises des pays emprunteurs	Total	Signés	
Argentine	\$ 39	\$ —	\$ 39	\$ —	\$ —	\$ 47
Barbade	2	2	—	—	—	3
Bolivie	767	750	17	218	181	693
Brésil	50	—	50	—	—	67
Colombie	42	—	42	—	—	48
Costa Rica	7	6	1	—	—	10
République dominicaine	176	173	3	—	—	205
Équateur	287	253	34	—	—	320
El Salvador	254	251	3	—	—	283
Guatemala	246	216	30	50	18	270
Guyana	406	406	—	64	56	399
Honduras	857	836	21	131	98	774
Jamaïque	7	5	2	—	—	10
Nicaragua	991	978	13	236	236	927
Panama	2	2	—	—	—	4
Paraguay	220	212	8	58	44	236
Pérou	12	—	12	—	—	13
Suriname	5	4	1	—	—	5
Trinité-et-Tobago	4	—	4	—	—	4
Uruguay	—	—	—	—	—	2
Région	44	44	—	4	4	44
Total 2014	<u>\$4 418</u>	<u>\$4 138</u>	<u>\$280</u>	<u>\$761</u>	<u>\$637</u>	
Total 2013		<u>\$4 036</u>	<u>\$328</u>	<u>\$763</u>	<u>\$723</u>	<u>\$4 364</u>

⁽¹⁾ Exclut les participations à des prêts vendues au Fonds de gestion pour le progrès social pour un total de 10 millions de dollars (14 millions en 2013), dont 1 million (même montant en 2013) au Costa Rica, 1 million (même montant en 2013) à la République dominicaine, 2 millions (même montant en 2013) à l'Équateur, 6 millions (7 millions en 2013) au Salvador, 0 million (1 million en 2013) au Guatemala, 0 million (1 million en 2013) au Panama et 0 million (1 million en 2013) au Paraguay.

Les devises des pays non emprunteurs dans lesquelles les encours de prêts sont recouvrables sont les suivantes :

Devises	2014	2013	Devises	2014	2013
Livres sterling	\$ 17	\$ 20	Couronnes norvégiennes ..	\$ 5	\$ 7
Dollars canadiens	76	89	Couronnes suédoises	4	6
Couronnes danoises	13	17	Francs suisses	19	23
Euros	262	318	Dollars des États-Unis	3 686	3 485
Yens japonais	56	71		<u>\$4 138</u>	<u>\$4 036</u>

STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DE L'ENCOURS DES PRÊTS

31 décembre 2014 et 2013

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

Année d'échéance	2014	Année d'échéance	2013
2015	\$ 185	2014	\$ 190
2016 à 2019	732	2015 à 2018	758
2020 à 2024	708	2019 à 2023	767
Par la suite	2 793	Par la suite	2 649
Total	<u>\$4 418</u>	Total	<u>\$4 364</u>

ÉTAT DES QUOTES-PARTS DE CONTRIBUTION

31 décembre 2014 et 2013

Exprimé en millions de dollars des États-Unis⁽¹⁾

Membres	Quotes-parts de contribution autorisées et souscrites		Quotes-parts de contribution recevoir des membres	
	2014	2013	2014	2013
Argentine	\$532,2	\$532,2	\$5,3	\$10,7
Autriche	21,0	21,0	—	—
Bahamas	11,2	11,2	0,2	0,3
Barbade	1,9	1,9	0,1	0,1
Belgique	44,6	44,6	—	—
Belize	8,0	8,0	0,1	0,2
Bolivie	51,1	51,1	—	—
Brésil	573,2	573,2	9,3	11,5
Canada	329,7	328,9	—	—
Chili	166,1	166,1	1,7	3,3
Chine	131,1	131,1	—	—
Colombie	161,2	161,2	—	—
Costa Rica	24,5	24,5	—	—
Croatie	6,2	6,2	0,1	0,1
Danemark	21,0	21,0	—	—
République dominicaine	35,7	35,7	0,4	0,7
Équateur	31,9	31,9	0,3	0,7
El Salvador	22,5	22,5	0,5	0,7
Finlande	19,9	19,9	—	—
France	232,8	232,8	2,3	4,7
Allemagne	241,3	241,3	—	—
Guatemala	34,4	34,4	—	—
Guyana	8,7	8,7	—	—
Haïti	22,9	22,9	—	—
Honduras	27,8	27,8	—	—
Israël	18,0	18,0	—	—
Italie	227,2	227,2	4,6	4,6
Jamaïque	30,2	30,2	—	—
Japon	623,3	623,3	6,3	13,1
République de Corée	1,0	1,0	—	—
Mexique	346,4	346,4	3,5	7,0
Pays-Bas	36,9	36,9	—	—
Nicaragua	25,4	25,4	—	—
Norvège	21,0	21,0	—	—
Panama	26,7	26,7	—	—
Paraguay	29,3	29,3	—	—
Pérou	84,0	84,0	0,9	1,7
Portugal	8,2	8,2	0,1	0,2
Slovénie	3,6	3,6	—	0,1
Espagne	226,4	226,4	—	—
Suriname	6,6	6,6	—	—
Suède	42,2	42,2	0,4	0,9
Suisse	67,3	67,1	—	—
Trinité-et-Tobago	22,0	22,0	0,4	0,4
Royaume-Uni	183,9	183,9	—	—
États-Unis	5 076,4	5 076,4	—	—
Uruguay	58,7	58,7	—	—
Venezuela	315,3	315,3	—	—
Total	<u>\$10 240</u>	<u>\$10 240</u>	<u>\$36</u>	<u>\$ 61</u>

⁽¹⁾ Les chiffres ayant été arrondis, les totaux partiels et généraux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs divers éléments.

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE

RAPPORT DE LA DIRECTION CONCERNANT L'EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE DES RAPPORTS FINANCIERS

29 mars 2015

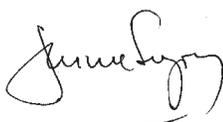
La Direction de la Banque interaméricaine de développement (la Banque) est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne efficace des rapports financiers de la Banque. La Direction a évalué le contrôle interne exercé sur les rapports financiers concernant le Compte du Mécanisme de financement intermédiaire (MFI) de la Banque en utilisant les critères d'efficacité du contrôle interne définis dans le Cadre intégré de contrôle interne émis par le Comité des organisations parrainantes de la Commission Treadway.

La Direction a évalué l'efficacité du contrôle interne sur les rapports financiers du MFI au 31 décembre 2014. Sur la base de cette évaluation, la Direction estime que le contrôle interne exercé par le MFI sur les rapports financiers est efficace au 31 décembre 2014. Il y a des limites inhérentes à l'efficacité de tout système de contrôle interne, notamment la possibilité d'erreur humaine et de contourner ces contrôles ou de ne pas en tenir compte. Par conséquent, même un contrôle interne efficace ne peut donner qu'une assurance raisonnable concernant la préparation d'états financiers. En outre, du fait de l'évolution des conditions, l'efficacité de ce contrôle interne peut varier dans le temps.

KPMG LLP, cabinet indépendant d'experts-comptables agréés, a émis un avis non qualifié concernant l'efficacité du contrôle interne du MFI de la Banque sur les rapports financiers au 31 décembre 2014. En outre, les états financiers du MFI de la Banque pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2014 ont fait l'objet d'un audit par KPMG LLP.



Luis Alberto Moreno
Président



Jaime Alberto Sujoy
Vice-président de la finance et de l'administration



Alberto Suria
Directeur général financier
jusqu'au 31 janvier 2015

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

BILAN

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	31 décembre	
	2014	2013
ACTIFS		
Espèces	\$ —	\$ —
Titres de placement — Notes C et D	117	135
Total des actifs	<u>\$117</u>	<u>\$135</u>
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Passif		
À verser au Capital ordinaire	\$ 3	\$ 4
Solde du fonds	114	131
Total du passif et du solde du fonds	<u>\$117</u>	<u>\$135</u>

ÉTAT DES VARIATIONS DU SOLDE DU FONDS

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2014	2013	2012
Ajouts			
Revenus des placements — Note C	\$ 1	\$ 2	\$ 4
Déductions			
Intérêts pour le compte des emprunteurs sur le Capital ordinaire — Note E	18	21	21
Variation du solde du fonds	(17)	(19)	(17)
Solde du fonds en début d'exercice	131	150	167
Solde du fonds en fin d'exercice	<u>\$114</u>	<u>\$131</u>	<u>\$150</u>

ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2014	2013	2012
Trésorerie issue des activités d'exploitation			
Revenus des placements	\$ 3	\$ 4	\$ 4
Intérêts payés pour le compte des emprunteurs sur le Capital ordinaire	(19)	(20)	(22)
Produit de la vente ou de l'échéance de titres de placement	16	16	18
Trésorerie issue des activités d'exploitation	—	—	—
Trésorerie en début d'exercice	—	—	—
Trésorerie en fin d'exercice	<u>\$—</u>	<u>\$—</u>	<u>\$—</u>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces états financiers.

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note A – Origine

La Banque interaméricaine de développement (la Banque) est une organisation internationale qui a été fondée en décembre 1959. Elle a pour principal but de promouvoir le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, essentiellement en accordant des prêts et une assistance technique complémentaire pour des projets et programmes spécifiques ou pour favoriser une réforme économique. Aux termes de l'Accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement (l'Accord), celle-ci finance ses opérations au moyen de son Capital ordinaire et du Fonds des opérations spéciales (FOS). En 1983, l'Assemblée des gouverneurs de la Banque a créé le Compte du Mécanisme de financement intermédiaire (MFI) aux fins de subventionner une partie des intérêts dus par certains emprunteurs sur les prêts qu'ils ont reçus au titre du Capital ordinaire. Jusqu'au 31 décembre 2006, le MFI était financé principalement par des transferts du FOS. En 2007, la Banque a mis fin aux transferts du FOS au MFI. Il est prévu que, avec les ressources restantes, le MFI sera en mesure de continuer d'accorder des bonifications d'intérêts pendant les prochaines années à venir.

Pour les décisions concernant les opérations du MFI, le nombre de voix et le pourcentage de voix de chaque pays membre sont les mêmes que ceux qui ont été appliqués pour les décisions concernant le Capital ordinaire. Toutefois, le nombre de voix pour les décisions concernant l'octroi de subventions du MFI sur les prêts est déterminé selon la quote-part de contribution de chaque pays membre au FOS.

Note B – Résumé des principales politiques comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés aux États-Unis et sont exprimés en dollars des États-Unis. La préparation de ces états financiers exige de la part de la Direction des estimations et hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers et sur les montants déclarés d'ajouts et de déductions du solde du fonds pendant la période couverte. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Des décisions importantes ont dû être prises lors de l'évaluation de certains instruments financiers.

Titres de placement

Les transactions sur titres de placement sont comptabilisées à la date de transaction et ces titres sont détenus dans un portefeuille de transactions, à leur valeur vénale, et les variations de la valeur

vénale sont inscrites comme revenu sur titres de placement¹. Le cas échéant, la valeur vénale des titres de placement se fonde sur des prix cotés ; sinon, elle se fonde sur des services d'évaluation externes ou des prix d'opérateurs indépendants.

Frais administratifs

Les frais administratifs du MFI sont payés par la Banque et affectés au Capital ordinaire et au FOS selon des formules d'affectation approuvées par l'Assemblée des gouverneurs. À ce titre, aucun frais administratif n'est comptabilisé par le MFI.

Taxes

Le MFI, ses biens et autres actifs, ainsi que ses revenus et les opérations et transactions qu'il effectue sont exempts de toute imposition et de tous droits de douane dans ses pays membres.

Note C – Titres de placement

Dans le cadre de sa stratégie générale de gestion de son portefeuille, la Banque investit les ressources du MFI dans des titres de haute qualité, selon des directives établies en matière de placements, à travers deux pools de placements gérés par la Banque pour le compte du MFI et du FOS. Les titres de placement comprennent notamment des obligations de gouvernements, d'organismes publics, d'institutions supranationales, de banques et de sociétés, souverains et non souverains, y compris des titres adossés à des actifs et à des hypothèques, jouissant d'une cote de crédit de AAA à A, ainsi que des titres à court terme des mêmes classes d'actifs de placements admissibles, à condition que ces titres jouissent de la cote de crédit à court terme la plus élevée. La Banque applique le processus suivant pour contrôler son risque de crédit commercial : a) spécification de placements autorisés ; b) élaboration de listes agréées de contreparties, d'émetteurs et d'opérateurs acceptables ; c) définition de limites acceptables en ce qui concerne les cotes de crédit et d) spécification de limites d'exposition et de durée pour les contreparties, émetteurs et opérateurs acceptables, selon leur taille et leur solvabilité.

¹ Les références aux légendes figurant dans les états financiers sont identifiées par le nom de la légende en commençant par une lettre majuscule à chaque fois qu'elles apparaissent dans les notes aux états financiers.

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

La part respective des actifs de pools de placements du MFI aux 31 décembre 2014 et 2013 est présentée ci-dessous (en millions de dollars). Tous les titres de placement sont libellés en dollars des États-Unis. En 2014, la part des gains nets non réalisés par le MFI sur les placements effectués à travers ces pools s'élevait à 0 million de dollars (contre 0 million en 2013 et 2 millions en 2012).

	31 décembre	
	2014	2013
Obligations du gouvernement des États-Unis et de ses sociétés et institutions	\$ 22	\$ 21
Obligations d'institutions hors États-Unis	35	53
Obligations d'entités non souveraines hors États-Unis	5	3
Obligations d'institutions supranationales	3	6
Obligations bancaires ⁽¹⁾	43	41
Titres adossés à des hypothèques	4	5
Titres adossés à des actifs	5	6
	<u>\$117</u>	<u>\$135</u>

⁽¹⁾Peuvent inclure les billets et obligations bancaires, les certificats de dépôt, les effets de commerce ainsi que les dépôts du marché monétaire.

Note D – Mesure de la valeur vénale

Le cadre servant à mesurer la valeur vénale établit une hiérarchie de valeurs vénales qui permet de classer par priorité les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la valeur vénale. Selon cette hiérarchie, la priorité la plus élevée est accordée aux prix cotés non ajustés sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (Niveau 1) et la plus faible priorité aux données d'entrée non observables (Niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des valeurs vénales se présentent comme suit :

- Niveau 1 — Prix non ajustés cotés sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 — Prix cotés sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires ; prix cotés sur les marchés inactifs pour des actifs ou passifs identiques ou similaires ; ou modèles d'évaluation pour lesquels toutes les données d'entrée significatives sont observables, directement ou indirectement, pour la quasi-totalité du terme de l'actif ou du passif ;
- Niveau 3 — Prix ou techniques d'évaluation qui nécessitent des données d'entrée à la fois significatives pour la mesure de la valeur vénale et non observables.

Les titres de placement du MFI évalués sur la base de prix cotés sur les marchés actifs, une technique d'évaluation conforme à l'approche du marché, peuvent inclure des obligations du gouvernement des États-Unis d'un montant de 22 mil-

lions et de 21 millions en 2014 et 2013, respectivement. Ces titres sont classés au Niveau 1 de la hiérarchie des valeurs vénales.

Tous les autres titres de placement du MFI sont mesurés à leur valeur vénale sur la base de prix cotés sur des marchés inactifs, de services d'évaluation externes, le cas échéant, ou de prix sollicités par des courtiers/opérateurs. Ces méthodes représentent des techniques d'évaluation conformes aux approches du marché. Ces titres de placement sont classés au Niveau 2 de la hiérarchie des valeurs vénales et s'élevaient à 95 millions de dollars au 31 décembre 2014 (114 millions en 2013).

La politique du MFI concernant les transferts entre niveaux est d'indiquer ces transferts au début de la période de déclaration. Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux en 2014, 2013 et 2012.

Note E – Engagements

Le MFI couvre une partie de l'intérêt dû par les emprunteurs au titre du Capital ordinaire sous réserve de la disponibilité des ressources. Au 31 décembre 2014, les montants des prêts en cours et non remboursés au titre du Capital ordinaire, classés par pays, pour lesquels le MFI prendrait à sa charge une partie des intérêts, sont présentés comme suit (en millions de dollars) :

Pays	Encours	Non décaissés
Barbade	\$ 10	\$—
Costa Rica	20	—
République dominicaine	203	—
Équateur	386	—
El Salvador	276	—
Guatemala	320	—
Jamaïque	123	—
Nicaragua	22	—
Panama	18	—
Paraguay	189	12
Suriname	41	—
Trinité-et-Tobago	3	—
Uruguay	2	—
Région	10	—
	<u>\$1 623</u>	<u>\$12</u>

La bonification des taux d'intérêt sur certains prêts financés sur le Capital ordinaire est revue chaque trimestre ou semestre. La bonification ne peut dépasser 3,62 % par an. Le montant des intérêts pour le compte des emprunteurs du Capital ordinaire s'élevait à 18 millions de dollars en 2014 (21 millions en 2013 et 2012).

Les prêts approuvés après le 31 décembre 2006 ne bénéficient plus de la bonification. On anticipe que, à terme, la Banque distribuera toutes les ressources du MFI pour subventionner une partie des paiements d'intérêts dont certains emprunteurs du Capital ordinaire sont redevables.

COMPTE DU MÉCANISME DE FINANCEMENT INTERMÉDIAIRE
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Note F – Alignement de la variation du Solde du Fonds sur la trésorerie nette issue des activités d’exploitation

L’alignement de la variation du solde du fonds sur la trésorerie nette issue des activités d’exploitation, indiqué dans l’État de la trésorerie, se présente comme suit (en millions de dollars) :

	<u>Exercices clos le 31 décembre</u>		
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Variation du solde du fonds	\$(17)	\$(19)	\$(17)
Différence entre les montants échus et les montants payés ou perçus pour :			
Revenus sur placements	2	2	2
Intérêts pour le compte des emprunteurs sur le Capital ordinaire	(1)	1	(1)
Diminution nette des placements	16	16	18
Gains nets non réalisés sur placements . .	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>(2)</u>
Trésorerie nette issue des activités d’exploitation	<u>\$ —</u>	<u>\$ —</u>	<u>\$ —</u>

Note G – Événements ultérieurs

La Direction a évalué les événements ultérieurs jusqu’au 29 mars 2015, c’est-à-dire la date à laquelle les états financiers étaient prêts à être publiés. D’après cette évaluation, il a été établi qu’aucun événement ultérieur n’exige de comptabilisation ni de divulgation dans les états financiers du MFI à compter du 31 décembre 2014 ou pour l’exercice clos à cette même date.

MÉCANISME DE DONS DE LA BID

RAPPORT DE LA DIRECTION CONCERNANT L'EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE DES RAPPORTS FINANCIERS

29 mars 2015

La Direction de la Banque interaméricaine de développement (la Banque) est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne efficace sur les rapports financiers de la Banque. La Direction a évalué le contrôle interne exercé sur les rapports financiers concernant le Mécanisme de don de la BID (GRF) de la Banque en utilisant les critères d'efficacité du contrôle interne définis dans le Cadre intégré de contrôle interne (2013) émis par le Comité des organisations de parrainage de la Commission Treadway.

La Direction a évalué l'efficacité du contrôle interne des rapports financiers du GRF au 31 décembre 2014. D'après cette évaluation, la Direction estime que le contrôle interne exercé sur les rapports financiers du GRF est efficace au 31 décembre 2014.

Il existe des limites inhérentes à l'efficacité de tout système de contrôle interne, notamment la possibilité d'erreur humaine, de contourner ces contrôles ou de ne pas en tenir compte. Par conséquent, même un contrôle interne efficace n'apporte qu'une assurance raisonnable concernant la préparation d'états financiers. En outre, du fait de l'évolution des conditions, l'efficacité de ce contrôle interne peut varier dans le temps.

KPMG LLP, un cabinet indépendant d'experts-comptables agréés, a émis un avis sans réserve concernant l'efficacité du contrôle interne exercé sur les rapports financiers du GRF au 31 décembre 2014. Par ailleurs, les états financiers du GRF, en date du 31 décembre 2014 et pour l'exercice clos à la même date, ont fait l'objet d'un audit par KPMG LLP.



Luis Alberto Moreno
Président



Jaime Alberto Sujoy
Vice-président de la finance et de l'administration



Alberto Suria
Directeur général financier
jusqu'au 31 janvier 2015

MÉCANISME DE DONS DE LA BID
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

BILAN

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	31 décembre	
	2014	2013
ACTIFS		
Espèces	\$ —	\$ —
À recevoir du Fonds des opérations spéciales	85	157
À recevoir du Capital ordinaire	501	435
Total des actifs	\$586	\$592
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Passifs		
Dons non décaissés — Note D	\$585	\$578
Solde du fonds	1	14
Total du passif et du solde du fonds	\$586	\$592

ÉTAT DES VARIATIONS DU SOLDE DU FONDS

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2014	2013	2012
Ajouts			
Transferts du Capital ordinaire — Note C.	\$200	\$200	\$200
Déductions			
Dons	213	187	243
Variation du solde du fonds	(13)	13	(43)
Solde du fonds en début d'exercice	14	1	44
Solde du fonds en fin d'exercice	\$ 1	\$ 14	\$ 1

ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

Exprimé en millions de dollars des États-Unis

	Exercices clos le 31 décembre		
	2013	2012	2011
Trésorerie issue des activités d'exploitation			
Transferts en liquidités du Fonds des opérations spéciales	\$ 72	\$ 68	\$ 28
Transferts en liquidités du Capital ordinaire	134	116	121
Décaissements de dons	(206)	(186)	(147)
Trésorerie nette procurée par (utilisée pour) les activités d'exploitation et augmentation (diminution) nette de la trésorerie	—	(2)	2
Trésorerie en début d'exercice	—	2	—
Trésorerie en fin d'exercice	\$ —	\$ —	\$ 2

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces états financiers.

MÉCANISME DE DONS DE LA BID
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note A – Origine

La Banque interaméricaine de développement (la Banque) est une organisation internationale qui a été fondée en décembre 1959. Elle a pour principal but de promouvoir le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, essentiellement en accordant des prêts et une assistance technique complémentaire pour des projets et programmes spécifiques ou pour favoriser une réforme économique. Aux termes de l'Accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement (l'Accord), celle-ci finance ses opérations au moyen de son Capital ordinaire et du Fonds des opérations spéciales (FOS). L'Assemblée des gouverneurs a approuvé en juin 2007 la création du Mécanisme de don de la BID (GRF) dans le but d'offrir des dons à certains pays pour faire face à des circonstances particulières (actuellement en Haïti uniquement) ou dans le cadre de projets spécifiques. Le GRF est actuellement financé par les transferts du Capital ordinaire. Avant le 1^{er} janvier 2012, des transferts en provenance du FOS ont également été approuvés.

Note B – Résumé des principales politiques comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés aux États-Unis et sont exprimés en dollars des États-Unis. La préparation de ces états financiers exige de la part de la Direction des estimations et hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers et sur les montants déclarés d'ajouts et de déductions du solde du fonds pendant la période couverte. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Dons

Les dons sont comptabilisés en tant que déduction du solde du fonds lorsqu'ils sont approuvés. Les annulations de la fraction non décaissée des dons approuvés sont comptabilisées en tant que compensation aux Dons¹ pendant la période où elles se produisent.

Transferts en provenance du FOS et du Capital ordinaire

Les transferts en provenance du FOS et du Capital ordinaire sont comptabilisés lorsqu'ils sont approuvés par l'Assemblée des gouverneurs. Ces transferts sont toutefois financés en fonction des besoins de financement du GRF. La fraction des transferts approuvés à recevoir est présentée au Bilan, sous les postes À

recevoir du Fonds des opérations spéciales et À recevoir du Capital ordinaire.

Frais administratifs

Les frais administratifs du GRF sont payés par la Banque et affectés au Capital ordinaire et au FOS selon des formules d'affectation approuvées par l'Assemblée des gouverneurs. À ce titre, aucun frais administratif n'est comptabilisé par le GRF.

Taxes

Le GRF, ses biens et autres actifs, ses revenus et les opérations et transactions qu'il effectue sont exempts de toute imposition et de tous droits de douane dans ses pays membres.

Note C – Transferts en provenance du FOS et du Capital ordinaire

Dans le cadre de la neuvième augmentation générale des ressources de la Banque (BID-9), l'Assemblée des Gouverneurs a consenti, en principe et sous réserve d'approbations annuelles, des transferts annuels de 200 millions de dollars de revenus du Capital ordinaire vers le Mécanisme de don, à compter de 2011 et jusqu'à 2020. En 2014, la Banque a approuvé le transfert de 200 millions de dollars de revenus du Capital ordinaire (même montant en 2012 et 2013).

Note D – Dons non décaissés

Le montant total des dons approuvés pour Haïti s'élevait à 214 millions de dollars en 2014 (188 millions en 2013). Voici un état récapitulatif des variations des dons non décaissés pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 (en millions de dollars) :

	Exercices clos	
	le 31 décembre	
	2014	2013
Solde au 1er janvier.....	\$ 578	\$ 577
Approbations.....	214	188
Annulations.....	(1)	(1)
Décaissements.....	(206)	(186)
Solde au 31 décembre.....	<u>\$ 585</u>	<u>\$ 578</u>

¹ Les références aux légendes figurant dans les états financiers sont identifiées par le nom de la légende en commençant par une lettre majuscule à chaque fois qu'elles apparaissent dans les notes aux états financiers.

MÉCANISME DE DONS DE LA BID
BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Note E – Alignement de la variation du Solde du fonds sur la trésorerie nette (utilisée pour) fournie par les activités d'exploitation

L'alignement de la variation du solde du fonds sur la trésorerie nette (utilisée pour) fournie par les activités d'exploitation, indiqué dans l'État de la trésorerie, se présente comme suit (en millions de dollars) :

	Exercices clos le 31 décembre		
	2014	2013	2012
Variation du solde du fonds . . .	\$(13)	\$ 13	\$(43)
Différence entre les montants échus et les montants payés ou perçus pour :			
Transferts du Fonds des opérations spéciales. . .	72	68	28
Transferts du Capital ordinaire	(66)	(84)	(79)
Dons	<u>7</u>	<u>1</u>	<u>96</u>
Trésorerie nette procurée par (utilisée pour) les activités d'exploitation	<u>\$ —</u>	<u>\$ (2)</u>	<u>\$ 2</u>

Note F – Événements ultérieurs

La Direction a évalué les événements ultérieurs jusqu'au 29 mars 2015, c'est-à-dire la date à laquelle les états financiers étaient prêts à être publiés. Du fait de cette évaluation, aucun événement ultérieur n'exige de comptabilisation ni de divulgation dans les états financiers du GRF à compter du 31 décembre 2014 ou pour l'exercice clos à cette même date.